

ينك الأمان **AMEN BANK**

GROUPE AMEN

Société anonyme au capital social de 100.000.000 Dinars Divisé en 20.000.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis - RC : B176041996

Tél.: 71 148 000; Fax: 71 833 517

DOCUMENT DE REFERENCE «AMEN BANK 2012»

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le sous le n° 12 - 0 0 5 / donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr. Mehrez RIAHI Membre du Directoire

Tél. : 71 148 804-812-814

Fax E-MAIL : 71 830 517

: mehrez.riahi@amenbank.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de Amen Bank, à l'avenue Mohamed 1002 Tunis, tous les intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn .

Juillet 2012

l'AGE du 31/05/2012 a décidé de modifier la valeur nominale de l'action en la réduisant de 10 à 5 dinars et ce à partir du 14/06/2012.

Sommaire

	ON RESUMEE DE LA SOCIETE	ວ
Observitus 4	AFOROMO A DUE DU DOCUMENT DE DEFEDENCE ET DECDONCADU	
<u> </u>	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLI	
	U CONTROLE DES COMPTES	
1.2-ATTEST	ATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :	6 6
1.3- RESPON	NSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	6
1.4- RESPON	NSABLE DE L'INFORMATION :	13
Chapitre 2- RE	ENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA	
В	ANQUE ET SON CAPITAL	. 14
24 DENCE	CNEMENTS DE CADACTEDE CENEDAL CONCEDNANT AMEN DANIZ.	4.4
	GNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AMEN BANK :	
	orme juridique et législation particulière applicable :	
	ate de constitution et durée de vie :	
	bjet social :	
	lauses statutaires particulières:	
	egistre de commerce :	
	xercice social :	
	ationalité :	
	égime fiscal:	
	Matricule fiscal :	
	Capital social :	
	Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les	
	oligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :	
2.2 - RENSE	IGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL :	21
2.3- TABLEA	AU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :	22
	ITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 14 JUIN 2012 :	າາ
	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23
2.4.2 Lis	ructure du capital au 14 juin 2012 :ste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de	23
2.4.2 Lis	ructure du capital au 14 juin 2012 :ste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de ote au 14 juin 2012 :	23 23
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 23
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Su	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 23
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Su 2.4.4 Po	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 23 24
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Su 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRI	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 23 24 24
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Su 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRI 2.6- DESCRI	ructure du capital au 14 juin 2012 : ste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de ourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil de ourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au ourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au 4 juin 2012: PTION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN AU 31 décembre 2011 : PTION DU GROUPE AMEN BANK AU 31 décembre 2011 :	23 24 24 24 31
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Su 2.4.4 Po 12 2.5- DESCRII 2.6- DESCRII 2.6.1- Pi	ructure du capital au 14 juin 2012 : ste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de ourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil de ourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au ourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au 4 juin 2012: PTION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN AU 31 décembre 2011 : PTION DU GROUPE AMEN BANK AU 31 décembre 2011 : résentation des sociétés du groupe « Amen Bank » :	23 24 24 24 31
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po St 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6-1 Pr 2.6.2- So	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 24 31
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6-1 Pi 2.6.2- So 2.6.3	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6-1- Pi 2.6.2- So 2.6.3 I	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Su 2.4.4 Po 12 2.5- DESCRII 2.6- DESCRII 2.6.1- Pi 2.6.2- So 2.6.3 I 3° 2.6.4-Ev	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Su 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6- DESCRII 2.6.2- So 2.6.3 I 37 2.6.4-Ev 37	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31 33
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6-1 Pr 2.6.2- So 2.6.3 I 3° 2.6.4-Ev 3° 2.6.5-Ch	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 24 31 31 35 35
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6-1 Pi 2.6.2- So 2.6.3 I 3' 2.6.4-Ev 3' 2.6.5-Ch 2.6.6- Le	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31 35 35
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6- DESCRII 2.6.2- So 2.6.3 I 37 2.6.4-Ev 37 2.6.5-Ch 2.6.6- Le 2.6.7- Po 2.7- Relation	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31 35 35 35
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6- DESCRII 2.6.2- So 2.6.3 30 2.6.4-Ev 36 2.6.5-Ch 2.6.6- Le 2.6.7- Po 2.7- Relation 2.7.1- Pi	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31 35 35 36 36
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6- DESCRII 2.6.2- So 2.6.3 I 3° 2.6.4-Ev 3° 2.6.5-Ch 2.6.6- Le 2.6.7- Po 2.7- Relation 2.7.1- Pi 2.7.2- Le	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31 35 35 36 36
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 1/2 2.5- DESCRII 2.6-1 Pr 2.6.2- So 2.6.3 I 3' 2.6.4-Ev 3' 2.6.5-Ch 2.6.6- Le 2.6.7- Po 2.7- Relation 2.7.1- Pr 2.7.2- Le 2.7.3- Le 2.7.3- Le	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31 35 35 36 36
2.4.2 Lis vo 2.4.3 Po Si 2.4.4 Po 14 2.5- DESCRII 2.6-1 Pi 2.6.2- So 2.6.3 I 33 2.6.4-Ev 37 2.6.5-Ch 2.6.6- Le 2.6.7- Po 2.7- Relation 2.7.1- Pi 2.7.2- Le 2.7.3- Le 2.7.4- L	ructure du capital au 14 juin 2012 :	23 24 24 31 31 35 35 35 36 36 37

2.7.6	1. 1 0040	е
2.7.6	l'exercice 2010:	
	- Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :	
	- Le chiffre d'affaires réalisé par Amen Bank avec les autres sociétés du groupe :	
2.7.8	- Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autre	
	éléments d'actif avec les sociétés du groupe :	
	- Les prestations de services reçues ou données :	
	0- Les contrats de gestion :	
2.7.1	1- Les contrats de location :	39
2.7.1	2- Les fonds gérés :	40
	TIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES au 31-12-2011 :	
2.8.1	- Informations sur les engagements :	4
2.8.2	- Transfert de ressources :	4
2.8.3	- Relations commerciales :	4 ²
	ENDES :	
2.10 MAR	CHE DES TITRES :	4
pitre 3-	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE	4
	SENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE :	
	ANISATION DE LA BANQUE	
	- Gouvernance :	
3.2.2	- Le Contrôle interne :	49
3.2.3	- Le Système d'Information :	49
	- La politique sociale de la banque	
	- Réseau :	
	VITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2011 :	
	Ressources	
	Emplois	
	Les Résultats d'exploitation	
	S INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2012	
35 - MA	TRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES):	•
2.C FAC	TELIDE DE DISCUES ET NATURE SPECIULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA RANQUE	6′
3.6 - FAC	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	: 6′
3.6 - FAC 3.7 - DEP	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6′ 6
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6′ 6! 60
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6 [,] 6; 6;
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6 [,] 6; 6
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI apitre 4 - 4.1- LA SI	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6 ² 66 6 ⁵ 68
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6 ² 66 6 ⁵ 68
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12 4.1.1	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6; 6; 6; 6; 6;
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12 4.1.1 4.1.2	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	68 68 68 68 68 68 68 68 68 68
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12 4.1.1 4.1.2	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	E AU 68
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	: 6 6 6 6 6
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLITA apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	E AU 6: 6: 6: 6: 6: 7: et 7
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI ⁻ apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR :	6 68 E AU 68 68 68 68 74 74
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR : E OU ARBITRAGE : TIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011 : Situation des Immobilisations au 31-12-2011 : Situation du portefeuille titres au 31-12-2011 : Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011 : SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011 :	: 6: 6: 6: 6: 6: 7: 7: 7:
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR : E OU ARBITRAGE : TIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011 : Situation des Immobilisations au 31-12-2011 : Situation du portefeuille titres au 31-12-2011 : Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles financières postérieures au 31/12/2011 : SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011 : Pègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés au 31/12/2011 : PEGEMBRE 2011 :	E AU 66 67 78 7
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 31-12 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: FIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Situation du portefeuille titres au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: ègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés a 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui n	E AU 66 66 67 78
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: FIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Situation du portefeuille titres au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles e financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: ègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés a 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de	E AU 65 65 75 tt 75 tu s e 75
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLITA apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: TIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Situation du portefeuille titres au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: ègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés au 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements suivants:	E AU 66 68 68 78 et
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: TIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: Dègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés au 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui nu comportent pas les informations et renseignements suivants: Etats financiers comparés au 31-12-2011: Tableau des mouvements des capitaux propres:	E AU 68 68 78
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: FIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Situation du portefeuille titres au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011: BEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: ègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés a 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui n comportent pas les informations et renseignements suivants: Etats financiers comparés au 31-12-2011:	E AU 68 68 78 78 78 78 78 79 78 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 79 133 134
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: FIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011: EIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: Eègles d'établissement et de présentation des états financièrs de la banque arrêtés au 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financièrs qui nu comportent pas les informations et renseignements suivants: Etats financiers comparés au 31-12-2011: Tableau des mouvements des capitaux propres: Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices.	E AU 68 68 68 72 78 78 79 133 134 134 134
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLITE 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r 4.2.1 4.2.2 4.2.3 4.2.4 4.2.5	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: TIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: BÉGEMBRE	E AU 68 68 68 72 et 78 e 78 134 134 134 134 134 134
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLITA 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r 4.2.1 4.2.2 4.2.3 4.2.4 4.2.5 4.2.6	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: Dégles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés au 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui n comportent pas les informations et renseignements suivants: Etats financiers comparés au 31-12-2011: Tableau des mouvements des capitaux propres: Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices. Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation.	E AU 68 68 68 72 et 78 e 78 134
3.6 – FAC 3.7 – DEP 3.8- LITIG 3.9- POLI [*] apitre 4 - 4.1- LA SI 4.1.1 4.1.2 4.1.3 4.2- RENS 31 DI Les r 4.2.1 4.2.2 4.2.3 4.2.4 4.2.5 4.2.6 4.2.7	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: TIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Situation du portefeuille titres au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: ègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés a 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui n comportent pas les informations et renseignements suivants: Etats financiers comparés au 31-12-2011: Tableau des mouvements des capitaux propres: Tableau des mouvements des capitaux propres: Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices. Evolution des dividendes: Evolution des dividendes: Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation Evolution de la marge brute d'autofinancement:	E AU 68 68 68 72 et 75 78 u s e 73 134 134 134 135 13
3.6 - FAC 3.7 - DEP 3.8- LITIG 3.9- POLITARIAN AND AND AND AND AND AND AND AND AND A	TEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE ENDANCE DE L'EMETTEUR: E OU ARBITRAGE: PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT. TUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE 2-2011: Situation des Immobilisations au 31-12-2011: Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011: SEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU ECEMBRE 2011: ègles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés a 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable de entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui n comportent pas les informations et renseignements suivants: Etats financiers comparés au 31-12-2011: Tableau des mouvements des capitaux propres: Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices Evolution des dividendes: Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation Evolution du résultat net:	: 6 6 6 7 7 7 7 13 13 13 13 13 13 13 13 13 13 13

	4.2.10 - Emprunts obligataires émis par Amen Bank :	135
	4.2.11 – Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné 2011:	135
	4.2.12-Principaux indicateurs et ratios	136
	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES COMPARES AU 31 -12-2011:	
4.4	- INDICATEURS BOURSIERS :	174
4.5	- EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION :	174
Chapit	re-5: ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE D	
5.1	CONSEIL DE SURVEILLANCE:	175
	5.1.1- Membres du conseil de surveillance* ;	
	5.1.2- Fonction des membres du conseil de surveillance et du directoire dans la Banque : 5.1.3- Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières	175
	années par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :	175
	sociétés :	176
	5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil	
	d'administration dans la société qu'ils représentent :	
5.2-	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2011 :	176
	5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes	47.
	d'administration et de direction au titre de l'exercice 2011 :	1/6
	5.2.2- Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2011 :	170
5.3-	CONTROLE:	
	- NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU	
	DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE	
	DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL	
	D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :	179
Chapit	re- 6: PERSPECTIVES D'AVENIR	180
6.4	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION CERATECIOUE	400
6.1	- EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE	
	6.1.1. Evolution récente : Activité de la banque durant le premier semestre 2012	
6.2	LES PERSPECTIVES D'AVENIR	
0.2	6.2.1- Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des	104
	prévisions 2012 – 2016 par rapport aux informations prévisionnelles 2011 - 2015	184
	6.2.2 Les prévisions 2012- 2016:	
6.3	LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :	
	INDICATEURS ET RATIOS :	

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Parmi les quatorze banques universelles tunisiennes, **AMEN BANK** se distingue par sa longue histoire qui remonte à plus d'un siècle. En effet, c'est au XIX ème siècle et plus précisément en 1880, qu'a eu la création de la Société Centrale de Banque, un établissement français qui s'est installé en Tunisie sous la dénomination de "Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie" (CFAT). Le siège du CFAT était à Alger et l'implantation d'une succursale à Tunis entrait dans le cadre d'un vaste mouvement d'installation d'établissements de crédit métropolitains.

L'année 1967 allait témoigner de la transformation de la dite succursale en une véritable banque par la naissance du "Crédit Foncier et Commercial de Tunisie" (le CFCT). L'année 1971 marque, pour sa part, un tournant décisif dans l'histoire de la banque. En effet, une jeune institution financière, la Banque Générale d'Investissement "BGI SA" créée par MM. Brahim, Béchir et Rachid Ben Yedder, et devenue ultérieurement la "PGI holding", prend le contrôle du CFCT. Un nouveau Conseil d'Administration est élu. Il nomme le Président de la PGI, Monsieur Rachid Ben Yedder, Président Directeur Général du CFCT.

Au cours de l'année 1994, l'action CFCT est introduite en bourse. En Janvier 1995, le CFCT change de dénomination et devient AMEN BANK.

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement, de 52 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, Sicar, gestion de titres, santé, tourisme...). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 22 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 343 MDT en 2011.

En 2011, AMEN BANK a collecté 5 115 MDT de ressources en augmentation de 8,1% par rapport à 2010. Les emprunts et ressources spéciales ont atteint un encours de 582 MDT enregistrant une augmentation de 18,9 % par rapport à 2010.

Les crédits à la clientèle ont totalisé 4 285 MDT à fin décembre 2011 en affichant une progression de 15,4% tandis que le portefeuille titres d'investissement a progressé de 2,4 % pour se situer à 444 MDT au 31 décembre 2011.

Ces évolutions ont permis à la banque de réaliser un chiffre d'affaires de 348 MDT contre 331 MDT en 2010. Le produit net bancaire s'est situé à 171 MDT au 31 décembre 2011 en progression de 0,4% et le bénéfice de l'exercice 2011 a été de 64,5 MDT contre 61,4 MDT en 2010.

Le ratio de solvabilité a atteint au 31/12/2011, compte non tenu des engagements de financements donnés, 12,96% en 2011 contre un ratio réglementaire de 8 %.

Le ratio de liquidité s'est établi au 31/12/2011 à 68,9% contre 83,6% à fin 2010. Cette détérioration est due essentiellement à l'assèchement de la liquidité qui a commencé à être ressentie dès les premiers mois de l'année 2011, avec tout d'abord une tendance assez expliquée de thésaurisation. Ensuite l'avènement des revendications sociales des grèves et des sit-in a porté un coup dur à la trésorerie des entreprises et plus particulièrement publiques. Parallèlement, des mouvements d'arrêts de travail a touché les dépôts collectés auprès des institutionnels. De même la baisse de l'activité et l'arrêt des opérations de collecte de fonds à réduit substantiellement la liquidité au niveau des caisses sociales. Ces effets conjugués ont entraîné la détérioration du ratio de liquidité à un niveau inférieur au minimum réglementaire.

Par ailleurs, Amen BANK a entrepris des actions d'assainissement de son portefeuille qui ont abouti à un taux de créances classées de 8,97% et un taux de couverture de ces mêmes créances de 73,27% au 31/12/2011.

Le taux de couverture calculé par les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2011 est de 72,93%. Cette différence découle du fait que la banque a pris en compte les agios réservés sur des créances classées 0 et 1.

Chapitre 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

Le Président du Directoire d'AMEN BANK Monsieur Ahmed EL KARM



1.2-ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le Président du Directoire d'AMEN BANK Monsieur Ahmed EL KARM



1.3- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :

Etats financiers individuels de AMEN BANK- Exercice 2009 :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI- Rue du Lac Ichkeul, les Jardins du Lac, Immeuble KPMG 1053 Les Berges du Lac.

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.



Etats financiers individuels de AMEN BANK- Exercices 2010-2011 :

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI – Bd de LA TERRE ; centre urbain Nord. 1003 Tunis

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.

Etats financiers consolidés de AMEN BANK- Exercices 2010-2011 :

AMC ERNST & YOUNG

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Noureddine HAJJI - – Bd de LA TERRE ; centre urbain Nord. 1003 Tunis

Société les commissaires aux comptes associés MTBF

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr.Ahmed BELAIFA- Passage du Lac Annecy- 1053- Les Berges du Lac.

Extraits des opinions des commissaires aux comptes :

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés FMBZ KPMG Tunisie représentée par Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr Ahmed BELAÏFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

- « Ainsi qu'il en est fait mention aux notes (3-3), (3-7), (4-2) et (4-4) aux états financiers, certains comptes d'actifs et de passifs comportent des soldes non justifiés, tandis que d'autres comptes d'ordre se rapportant aux opérations de change ne sont pas apurés. La Banque a engagé un travail d'analyse et de justification qui n'est pas encore clôturé. L'impact éventuel de cette situation sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.
- Conformément à la deuxième résolution de l'Assemblé Générale Ordinaire du 27 mai 2004, un montant de 14.541 mDT a été transféré des réserves, devenues disponibles, aux provisions sur les créances douteuses de la clientèle. Ce traitement ne correspond pas au traitement prévu par la norme comptable NCT 14.

A notre avis, sous réserve de l'incidence sur les états financiers des questions évoquées aux paragraphes précédents, ceux ci sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la

préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque a enregistré des améliorations durant l'année 2009. Cependant, un certain nombre d'anomalies persistent telque consigné dans nos rapports sur le contrôle interne.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité à la réglementation en vigueur de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société ».

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

«Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.7 et 2.4), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5), les biens immobiliers acquis dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 7.2 qui décrit le fait que la banque fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2010 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2010 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. »

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1, 2, 7 et 12), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et des écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 980 KDT, dont 8 051 KDT constituées au titre de l'exercice 2010. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est mentionné dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.5), les biens immobiliers acquis par la société mère Amen Bank dans le cadre du recouvrement sont classés en « immeubles hors exploitation », détenus en vue de leur revente. Ils ne font pas l'objet d'amortissement et sont évalués, par référence aux dispositions de la norme comptable internationale IFRS 5, au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur après déduction des coûts estimés de vente. Certains actifs, inscrits sous cette rubrique depuis plus de 2 ans pour un montant total de 12 millions de dinars, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation récente de leur juste valeur pour les besoins du test de dépréciation. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier l'absence de risque de dépréciation sur ces actifs et nous ne pouvons pas, de ce fait, déterminer si un ajustement de ce montant est nécessaire.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.9), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon nous, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2010

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note explicative 29 qui décrit le fait que la société mère du Groupe Amen Bank fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. A cette

date, aucune notification n'a été communiquée à la banque. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 4.2), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 578 KDT. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion avec réserve exprimé ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
 - certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 9 483 KDT, ont fait l'objet de réservation; et
 - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 066 KDT.
- La banque a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de 8 312 KDT en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2011 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2011 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. »

Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par les sociétés AMC Ernst & Young représentée par Mr. Noureddine HAJJI et MTBF membre de PRICE WATERHOUSE COOPERS représentée par Mr. Ahmed BELAIFA, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves suivantes :

« Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 5.2), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 578 KDT. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.10), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon les dispositions des normes comptables tunisiennes, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2011.

Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion avec réserve exprimée ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :

- certaines relations ont été maintenues par la société mère Amen Bank parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 9 483 KDT, ont fait l'objet de réservation ; et
- une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée par la société mère Amen Bank pour un montant de 21 066 KDT.
- La société mère Amen Bank a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de 8 312 KDT en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.»

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent Document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

> **AMC ERNST & YOUNG Noureddine HAJJI**

AMC ERNST & YOUNG

Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

FINOR Fayçal DERBEL

pertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre International City Center - Tour des Sureaux Centre Urbain Nord de Tunis

Tél. (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405



1.4- RESPONSABLE DE L'INFORMATION:

Mr. Mehrez Riahi Membre du Directoire

Tél.: 71 148 804-812-814

Fax: 71 830 517

E-mail: mehrez.riahi@amenbank.com.tn

Conseil du Marché Financier
L'Enregistrement de ce document
de référence ne remplace en aucun cas
le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi
n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera
sollicité à l'occasion de chaque opération

Conseil du Marché Financier Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE Le Président du Conseil du Marché Financier Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL **CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL**

2.1- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT AMEN BANK:

2.1.1- Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : AMEN BANK.

Siége social : Avenue Mohamed V-1002 Tunis.

Tél. : 71.148 000. Fax : 71.833 517. Télex : 18 801- 18 800 **SWIFT** : CFCTTNTXXX Internet Banking : www.amennet.com.tn Site web : www.amenbank.com.tn.

E Mail : amenbank@amenbank.com.tn.

2.1.2- Forme juridique et législation particulière applicable :

AMEN BANK est une société anonyme régie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

2.1.3- Date de constitution et durée de vie :

AMEN BANK a été constituée le 18 juillet 1967.

La durée de vie de la société est de 99 ans.

2.1.4- Objet social:

Article 2 des statuts :

La Société a pour objet de faire, en tous pays et dans les conditions autorisées par la législation en vigueur tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques ; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

Elle peut notamment, sans que l'énumération, ci-après seulement énonciative, puisse être en quoi que ce soit limitative :

- 1 Recevoir tous dépôts de fonds en compte courant ou autrement, avec ou sans intérêts, remboursables à vue, sous préavis ou à terme ;
- 2 Réaliser tous prêts et opérations de crédit ou d'avances, avec ou sans garantie, l'achat, la vente, l'escompte, le réescompte, l'encaissement, le nantissement de tous engagements ou créances, effets de commerce, chèques, warrants, effets publics, bons du trésor et comme conséquence des dites opérations l'achat, la vente, le nantissement de toutes marchandises ainsi que la commission et le courtage les concernant;
- 3 Prêter sur hypothèques, à moyen ou long terme, soit seule, soit en participation avec tous autres établissements, s'il y a lieu sous sa propre garantie, aux propriétaires d'immeubles, les dits prêts amortissables ou non amortissables et réalisables par obligations simples ou sous forme d'ouvertures de crédit ;

- 4 Acquérir ou de faire acquérir par voie de cession ou autrement et de rembourser avec ou sans subrogation des créances privilégiées ou hypothécaires et des créances sur personnes et établissements publics :
- 5 Recevoir tous dépôts de titres, monnaies, valeurs et objets quelconques sans que la responsabilité du dépôt puisse s'étendre au cas de force majeure ou de vice propre, louer tous coffres et compartiments de coffres ;
- 6 Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, services de transferts, ordres de bourse ;
- 7 Réaliser toutes opérations de change, achats, ventes, emprunts, prêts, nantissements, reports de monnaies ou de devises étrangères ainsi que de métaux précieux ;
- 8 Donner toutes acceptations, cautions, avals et garanties quelconques;
- 9 Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions ;
- 10 Effectuer tous paiements, ainsi que tous recouvrements de toutes sommes et valeurs par tous moyens amiables, administratifs et judiciaires ;
- 11 Passer avec tous paiements et tous établissements et collectivités publics ou privés, toutes conventions et accords, les exécuter ;
- 12 Acquérir, par quelque mode que se soit, tous immeubles bâtis ou non bâtis, situés en tous pays, les mettre en valeur, notamment par l'édification ou la transformation de constructions pour toutes destinations et par tous travaux de viabilité et autres, les administrer et les exploiter par bail, location ou autrement, les aliéner en tout ou en partie par voie de vente, d'échange, apport en société ou autrement ;
- 13 Constituer toutes sociétés, même étrangères ou participer à leur constitution, s'intéresser par voie d'apports, fusions, scissions, participations, prêts, ouvertures de crédits, souscriptions ou achats d'actions, de titres ou droits sociaux dans toutes sociétés ou associations, créées ou à créer.
- Et généralement, faire sans exception toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

2.1.5- Clauses statutaires particulières:

Répartition statutaire des bénéfices:

Article 44 : Affectation de résultat :

Les produits nets de la banque, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés, et ce, après déclaration de ce qui suit :

- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :
- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves statutaires.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Directoire, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant. Le solde appartient aux actionnaires.

Article 45 : Modalités de distribution des dividendes :

L'époque, le mode et le lieu de paiement des dividendes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, à défaut, par le Directoire, qui ne peut dans tous les cas dépasser le délai de trois (03) mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Les dividendes de toute action nominative sont valablement payés au porteur du titre.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits.

Assemblées Générales :

Article 31:

1 – Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou à caractère constitutif.

Les Assemblées Générales sont qualifiées :

- D'Assemblées Extraordinaires lorsqu'elles sont appelées à décider ou à autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur toutes les modifications statutaires, y compris celles touchant à la forme ou à l'objet de la société ;
- D'Assemblées à caractère constitutif lorsqu'elles sont appelées à vérifier des apports en nature ou des avantages particuliers ;
- Et d'Assemblées Ordinaires dans tous les autres cas.
- 2 L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie chaque année, dans les six premier mois suivant la clôture de l'exercice social, sur la convocation du Directoire, et en cas de nécessité, elle sera convoquée par les personnes agissant conformément aux dispositions légales en vigueur.
- 3 L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Directoire lorsqu'il en reconnaît l'utilité.
- 4 L'Assemblée à caractère constitutif est convoquée par le Directoire lorsqu'il doit être procédé à la vérification d'apports en nature ou d'avantages particuliers.

Article 32 : Règlement des assemblées générales :

1- Les Assemblées Générales réunies sur première convocation ne peuvent, quelle que soit leur nature, se tenir avant le seizième jour suivant celui de la publication de l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent être tenues que dès le seizième jour suivant la date prévue pour la tenue de la première Assemblée Générale Ordinaire.

Les convocations sont faites par un avis inséré dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens dont l'un est en langue arabe.

- Les actionnaires qui en ont fait la demande sont d'autre part convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée.
- 2- Les avis de convocation mentionnent l'ordre du jour de l'Assemblée et les jour, heure et lieu de la réunion. Si l'Assemblée est tenue sur deuxième convocation, l'avis reproduit l'ordre du jour et le résultat de l'Assemblée précédente.
- 3- Les assemblées sont réunies soit au siège social, ou en tout autre endroit désigné par le Directoire.
- 4- L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation, en l'occurrence le Directoire, sinon par le ou les commissaires aux comptes ou par d'autres personnes prévues par la réglementation en vigueur, si la convocation est faite par l'un d'eux.
 - Il ne peut être mis en délibération que les propositions figurant à l'ordre du jour.

Article 33 : Droit d'assister à l'AGE:

Sous réserve des dispositions du premier alinéa de l'article 38 ci-après, tout actionnaire a droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la réunion.

1– Le Directoire peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

- 2- Les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
 - Les pouvoirs, dont la forme est déterminée par le Directoire doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion et pendant le délai fixé par le Directoire.
- 3– Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux Assemblées.
 - L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire.
- 4– Le Directoire a la faculté, par voie de mesure générale, d'abréger les délais ci-dessus fixés.

La banque s'engage à conformer l'article 33 de ses statuts à la réglementation en vigueur

Article 35 : Droit de vote :

- 1 Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- 2 Les votes sont exprimés, soit à main levée, soit par appel nominal.

Article 38 : Droit de siéger et de quorum de l'A.G.O :

1 – L'Assemblée Générale Ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement) se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent, afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

- 2 Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ou l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement doit être composée d'actionnaires ou de représentants d'actionnaires possédant ou représentant le 1/3 au moins des actions donnant droit au vote.
- Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau, dans les formes et délais indiqués sous l'article 32 ci-dessus, et les délibérations sont valablement prises quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour de la première réunion.
- 3 Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 39 : Pouvoirs de l'AGO :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend le rapport du Directoire sur la marche de la société, les observations du Conseil de Surveillance relatives à ce rapport et aux états financiers et les rapports des commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve ou redresse les comptes et statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou désapprouve les conventions insérées sous l'article 27 ci-dessus.

Elle nomme, ou révoque les membres du Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes et leur donne tous quitus. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires des membres du Conseil de Surveillance autorisées par l'article 20 ci-dessus.

Elle révoque sur proposition du Conseil de surveillance les membres du Directoire. Elle fixe le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance, ainsi que la rémunération des commissaires aux comptes.

Elle confère au Directoire les autorisations nécessaires pour tout acte excédant les pouvoirs attribués au dit Directoire ; notamment elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations.

Enfin, elle délibère sur toute proposition portée à son ordre du jour et qui n'est pas de la compétence de toute autre Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 40 : Quorum de l'A.G.E :

- 1 Les Assemblées Générales autres que les Assemblées Générales Ordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.
- Et, si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

A défaut, il peut être procédé à une troisième convocation et ce dans un délai ne dépassant pas les deux mois à partir de la date de la convocation. L'Assemblée délibère valablement à la majorité des 2/3 des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Dans toutes ces Assemblées, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'Assemblées à caractère constitutif des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipule les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

2 – Dans toutes les Assemblées Générales, autres que les Assemblées Ordinaires, qu'elles soient réunies sur première convocation ou sur une convocation subséquente, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Article 41 : Pouvoirs de l'AGE :

- 1– L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Directoire, apporter aux présents statuts toutes les modifications dont elle reconnaîtra l'utilité.
- 2 Elle peut, notamment, décider, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :
 - le changement de la nationalité de la société dans les conditions légales et réglementaires ;
 - la transformation de la société en toute autre forme :
 - la modification directe ou indirecte de l'objet social ;
 - la modification de la durée de la société, sa réduction, son extension ou la dissolution anticipée;
 - la modification de la dénomination sociale ;
 - le transfert du siège social ;
 - l'augmentation ou la réduction du capital social ;
 - la modification du mode d'administration
 - la fusion de la société avec toutes sociétés constituées ou à constituer :
 - la modification de la forme ou du taux des actions, ainsi que les conditions de leur transmission;
 - la modification du nombre des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que du nombre des actions de garantie ;
 - la modification du mode et des délais de convocation des Assemblées Générales, ainsi que la modification de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - la limitation du nombre des voix des actionnaires dans les Assemblées Générales ;
 - toutes modifications à l'affectation et à la répartition des bénéfices ;
 - et toutes modifications dans les conditions de la liquidation tant qu'elle n'est pas en contradiction avec les dispositions légales en vigueur notamment la loi relative aux établissements de crédits et les textes subséquents portant modification de cette loi.

Transmission des actions :

Article 13 : Cession des actions : La cession des actions s'opère librement conformément aux prescriptions légales en vigueur.

Administration de la société :

Article 17: Mode d'administration

La société est dirigée par un Directoire qui assume la responsabilité de sa direction et exerce ses fonctions sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Article 17 bis : Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 18 : Actions de garantie

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être propriétaires chacun de dix actions pendant toute la durée de leurs fonctions.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie des actes d'accomplissement de leurs fonctions, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des membres. Elles sont nominatives, inaliénables, mention en est faite sur le compte ouvert au nom de l'actionnaire tel que prévu à l'article 12 des statuts.

Si au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois à partir de la date de sa nomination.

Article 19 : Mandat des membres du Conseil de Surveillance

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de trois années. Tout membre sortant est rééligible.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 21 : Nomination du Président et du Vice Président du Conseil de Surveillance

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président et un Vice Président qui doivent être des personnes physiques et actionnaires, et qui exercent leurs fonctions pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Président, ou le Vice Président, a pour mission de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Article 21 bis: Nomination du Directoire

Le Conseil de surveillance nomme les membres du Directoire, qui sont au maximum au nombre de cinq, fixe la durée de leurs fonctions et confère à l'un d'eux la qualité de Président du Directoire. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le mandat des membres du Directoire, qui ne peut excéder trois ans, est renouvelable.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

La nomination des membres du Directoire prend effet à partir de l'acceptation par l'intéressé de ses fonctions, et le cas échéant, à partir de la date de présence aux premières réunions du Directoire.

Le Directoire assure la Direction de la Banque sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, ils portent alors le titre de Directeurs Généraux.

Article 24 : Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Le Conseil nomme les membres du Directoire. Il désigne le Président du Directoire ou les Directeurs Généraux.

Le Conseil peut décider la limitation des pouvoirs du Directoire.

Le Conseil présente à l'assemblée Générale Ordinaire ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les états financiers.

Le Conseil de Surveillance est seul habilité à décider du transfert du siège social, sous réserve toutefois de la ratification de cette décision par l'assemblée Générale Ordinaire qui suit.

Article 24 bis: Pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements ou administrations publics ou privés et de tous Etats.

Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts.

Le Directoire a notamment les pouvoirs suivants:

- Il délibère sur toutes les affaires et fait tous les règlements du service intérieur de la banque;
- Il représente la banque vis-à-vis des tiers et de toutes administrations;
- Il reçoit et paye toutes sommes en capital, intérêts et accessoires; il effectue le retrait de tous titres, pièces ou sommes déposées dans toutes caisses publiques ou particulières;
- Il détermine le taux et les conditions des escomptes, des avances, des dépôts et des comptes courants:
- Il autorise toutes les opérations de la banque et en détermine les conditions;
- Il fixe l'emploi des réserves, il fait choix des effets et engagements qui peuvent être admis à l'escompte, sans avoir besoin de motiver ses refus;
- Il autorise tous traites, transactions, emplois de fonds, transferts de rentes sur l'Etat et autres valeurs, achats de créances et autres droits incorporels, cession de mêmes droits avec ou sans garantie, désistements d'hypothèques ou privilèges, abandons de droits personnels ou réels, mainlevées d'inscriptions, de saisie et d'oppositions, le tout avec ou sans paiement; Il exerce toutes les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant et participe à tous concordats amiables et judiciaires;
- Il consent et accepte tous baux avec ou sans promesse de vente; il achète, vend et échange tous biens et droits mobiliers et tous immeubles et droit immobiliers;
- Il se fait ouvrir tous comptes courants et autres, notamment à tout Institut d'Emission ainsi que tous comptes chèques postaux;
- Il cautionne et avalise;
- Il retire de toutes administrations et de tous services publics ou privés, tous colis, lettres chargées ou non, télégrammes et mandats à l'adresse de la Société.
- Il consent toutes subventions ou allocations quelconques.
- Il contracte et résilie toutes polices ou contrats d'assurances concernant les risques de toute nature;
- II demande et accepte toutes concessions, fait toutes soumissions, prend part à toutes adjudications, fournit tous cautionnements;
- Il loue tous coffres-forts et désigne les personnes habilitées à user de ces coffres;
- Il contracte tous emprunts sous quelque forme que ce soit suivant autorisation du Conseil de Surveillance; en outre les émissions d'obligations doivent être également approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire;
- Il peut hypothéquer les immeubles de la Société, donner tous gages, nantissements et autres garanties;
- Il renouvelle et encaisse toutes les créances, effets de commerce et valeurs de toute nature appartenant à la société;
- Il remplit toutes formalités nécessaires pour soumettre la Société aux lois, arrêtés et règlements de tous pays où elle pourrait faire les opérations sociales,
- Il veille à ce que la Banque ne fasse d'autres opérations que celles qui sont déterminées par ses statuts et dans les formes prescrites par les règlements intérieurs de la banque;
- Il convoque les Assemblées Générales, arrête leur ordre du jour et détermine les questions qui seront mises en délibération;
- Il fixe l'organisation des bureaux; il nomme et révoque tous les membres du personnel; il détermine leurs pouvoirs et fixe leurs traitements, salaires et gratifications ainsi que les conditions de leur admission et de leur retraite; Il fixe les dépenses générales d'administration.
- Etant ici expressément convenu que les pouvoirs qui viennent d'être indiqués sont purement énonciatifs et non limitatifs et n'apportent aucune restriction au principe qui confère tous pouvoirs au Directoire. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers, il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et attributions avec faculté de subdélégation.

Article 29 ter: Modification du mode d'administration

Conformément aux dispositions légales, la société pourra au cours de son existence choisir de modifier le mode d'administration et opter soit pour le modèle de Directoire et Conseil de Surveillance soit pour celui de Conseil d'Administration. Cette décision sera prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2.1.6- Registre de commerce :

B 176041996

2.1.7- Exercice social:

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.8- Nationalité:

Tunisienne.

2.1.9- Régime fiscal:

Droit commun.

2.1.10- Matricule fiscal:

000 M P 00221-M.

2.1.11- Capital social:

100.000.000 dinars divisés en 20.000.000 actions de 5^{*} dinars chacune entièrement libérées.

2.1.12- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la banque :

Siège social de AMEN BANK : Av. Mohamed V- 1002 Tunis.

2.1.13- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :

Mr.Mehrez RIAHI

Membre du Directoire

Tél. : 71 148 000 Poste : 812-814-804

Fax : 71 830 517

E-MAIL : direction.generale@amenbank.com.tn

2.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL :

Capital Social : 100.000.000 DT.

Nombre d'actions : 20.000.000.

Nominal : 5 DT*.

Forme des actions : Nominative.

Catégorie : Ordinaire.

Libération : Intégrale.

Jouissance : 1er janvier 2012.

^{*} l'AGE du 31/05/2012 a décidé de modifier la valeur nominale de l'action en la réduisant de 10 à 5 dinars et ce à partir du 14/06/2012.

2.3- TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Date de la décision		Evolution	du capital	Capital en	circulation
et l'organe qui l'a décidée	Nature de l'opération	Montant (en Drs)	Nombre de Titres	Montant (en Drs)	Nombre de Titres
A.G.C du 18-07-1967	Capital initial			325 000	32 500
A.G.E du 28-11-1973	Aug.par émission en numéraire	375 000	37 500	700 000	70 000
A.G.E du 21-03-1975	Aug.par émission en numéraire	300 000	30 000	1 000 000	100 000
A.G.E du 19-08-1975	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	1 400 000	140 000
A.G.E du 05-03-1976	Aug.par incorporation de réserves	350 000	35 000	1 750 000	175 000
	Aug.par émission en numéraire	400 000	40 000	2 150 000	215 000
A.G.E du 09-07-1979	Aug.par incorporation de réserves	1 075 000	107 500	3 225 000	322 500
	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	4 225 000	422 500
A.G.E du 11-02-1981	Aug.par incorporation de réserves	845 000	84 500	5 070 000	507 000
A.G.E du 26-07-1984	Aug.par émission en numéraire	3 930 000	393 000	9 000 000	900 000
A.G.E du 02-12-1985	Aug.par émission en numéraire	1 000 000	100 000	10 000 000	1 000 000
A.G.E du 22-06-1989	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	12 000 000	1 200 000
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	17 000 000	1 700 000
	Aug.par incorporation des réserves *	3 000 000	300 000	20 000 000	2 000 000
A.G.E du 23-09-1993	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	22 500 000	2 250 000
	Aug.par émission en numéraire	7 500 000	750 000	30 000 000	3 000 000
A.G.E du 27-07-1995	Aug.par émission en numéraire	7 000 000	700 000	37 000 000	3 700 000
	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	40 000 000	4 000 000
A.G.E du 19-09-1997	Aug.par incorporation de réserves	3 000 000	300 000	43 000 000	4 300 000
C.A 23-10-1997**	Aug.par émission en numéraire	10 000 000	1 000 000	53 000 000	5 300 000
C.A 28-10-1999**	Aug.par émission en numéraire	6 000 000	600 000	59 000 000	5 900 000
	Aug.par incorporation de réserves	2 000 000	200 000	61 000 000	6 100 000
C.A 15-02-2001**	Aug.par émission en numéraire	6 500 000	650 000	67 500 000	6 750 000
	Aug.par incorporation de réserves	2 500 000	250 000	70 000 000	7 000 000
A.G.E du 19-06-2007	Aug.par incorporation de réserves	5 000 000	500 000	75 000 000	7 500 000
	Aug.par émission en numéraire	5 000 000	500 000	80 000 000	8 000 000
	Aug.par offre publique de Souscription (OPS)	5 000 000	500 000	85 000 000	8 500 000
A.G.E du 11-06-2009	Aug. par émission en numéraire	7 500 000	750 000	92 500 000	9 250 000
	Aug. par incorporation de réserves	7 500 000	750 000	100 000 000	10 000 000
AGE du 31-05-2012	Réduction de la valeur nominale de 10DT à 5DT	-	-	100 000 000	20 000 000

2.4- REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 14 JUIN 2012 :

Le capital de AMEN BANK au 14 juin 2012, est détenu à près de 60% par le groupe AMEN, principalement à travers les sociétés COMAR, PGI Holding, PARENIN et la famille BEN YEDDER.

^{*} Opération réalisée en 1992 ** En vertu des pouvoirs accordés par l'AGE du 19-09-1997 pour augmenter le capital de la banque de 40 à 70 MD.

2.4.1 Structure du capital au 14 juin 2012 :

Actionnaires	Nombre d'actionn aires	Montant en DT	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et de droits de vote
1/ Participations Privées tunisiennes	1 456	97 712 970	19 542 594	97,71%
Personnes Morales	96	75 610 180	15 122 036	75,61%
Ayant 3 % et plus	4	65 237 230	13 047 446	63,33%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	6	8 209 640	1 641 928	9,46%
Public ayant au maximum 0,5 %	86	2 163 310	432 662	2,82%
Personnes Physiques	1 360	22 102 790	4 420 558	22,10%
Ayant 3 % et plus	1	3 076 890	615 378	3,08%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	8	8 782 740	1 756 548	8,78%
Public ayant au maximum 0,5 %	1 351	10 243 160	2 048 632	10,24%
2/ Participations Etrangères	33	2 287 030	457 406	2,29%
Personnes Morales	16	2 271 580	454 316	2,27%
Ayant 3 % et plus	0	-	0	0
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	1	1 240 000	248 000	1,24%
Public ayant au maximum 0,5 %	15	1 031 580	206 316	1,03%
Personnes Physiques	17	15 450	3 090	0,02%
Ayant 3 % et plus	0	-	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3 %	0	-	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5 %	17	15 450	3 090	0,02%
TOTAL	1 489	100 000 000	20 000 000	100,00%

2.4.2 Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 14 juin 2012 :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et de droits de vote
STE "ASSURANCE COMAR"	5 823 706	29 118 530	29,12%
STE PGI HOLDING	4 373 078	21 865 390	21,87%
STE MENINX HOLDING	1 430 972	7 154 860	7,15%
STE "PARENIN"	1 419 690	7 098 450	7,10%
HORCHANI RACHED	615 378	3 076 890	3,08%
TOTAL	13 662 824	68 314 120	68,31%

2.4.3 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil de Surveillance au 14 juin 2012:

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
COMAR	5 823 706	29 118 530	29,12%
P.G.I	4 373 078	21 865 390	21,87%
PARENIN	1 419 690	7 098 450	7,10%
Rachid BEN YEDDER (président)	469 860	2 349 300	2,35%
Béchir BEN YEDDER	215 240	1 076 200	1,08%
Sté LE PNEU	115 492	577 460	0,58%
Nébil BEN YEDDER	40 790	203 950	0,20%
Mourad M'HIRI	20	100	0,00%
Ridha BEN GAIED (représentant petits porteurs)	278 110	1 390 550	1,39%
Rached Fourati (membre indépendant du Conseil de Surveillance)*	-	-	-
Zeineb Guellouz (membre indépendant du Conseil de Surveillance)*	-	-	-
TOTAL	12 735 986	63 679 930	63,68%

^{*} A la date de sa nomination, ce membre n'est pas propriétaire du nombre d'actions Amen Bank fixé par les statuts ce qui est contraire aux dispositions de l'article 18 des dits statuts et de l'article 237 du code des sociétés commerciales. Ce membre est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de 3 mois à partir de sa nomination.

2.4.4 Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les membres du Directoire au 14 juin 2012:

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
Ahmed EL KARM (Président du Directoire)	4 696	23 480	0,02%
Karim BEN YEDDER (membre du Directoire)	39 438	197 190	0,20%
Mehrez RIAHI (membre du Directoire)	536	2 680	0,00%
TOTAL	44 670	223 350	0,22%

2.5- DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE AMEN AU 31 décembre 2011 :

Le groupe AMEN est constitué actuellement de 52 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 21 sociétés (dont 3 OPCVM) ;

Secteur agricole : 10 sociétés ;
 Secteur immobilier : 4 sociétés ;
 Secteur touristique : 2 sociétés ;
 Secteur de santé : 7 sociétés ;
 Secteur équipements mécaniques : 5 sociétés ;
 Secteur informatique : 2 sociétés ;
 Secteur des services : 1 société.

A la tête de ce groupe se trouve la société mère « PGI Holding » dont le capital de 15 millions de dinars est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

Il est à signaler que PGI Holding établit des états financiers consolidés en tant que société mère du groupe Amen.

En 2011, ce groupe emploie près de 3.000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 826 MDT.

Ci-après une description sommaire des principales sociétés du groupe AMEN par secteur d'activité :

SECTEUR FINANCIER:

> P.G.I Holding.

La société de participation, de gestion et d'investissement, PGI initialement dénommée la Banque Générale d'Investissement, a été créée en juin 1971.

Elle a pour objet la création d'entreprises, la participation au capital d'entreprises existantes ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles. La PGI est une société holding à la tête du groupe AMEN.

Son capital social actuel est de 15 MDT détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2011, son chiffre d'affaires a été de 9,1 MDT et son résultat net de 7,8 MDT.

> AMEN BANK.

Créée en 1967, AMEN BANK est une société anonyme au capital social de 100.000.000DT, détenu à hauteur de 60,82% par le groupe AMEN. L'objet social de la société est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de AMEN BANK en bourse a eu lieu en 1994.

En 2011, son chiffre d'affaires a été de 347,678 MDT dégageant un bénéfice net de 64,510 MDT.

> AMEN INVEST.

AMEN INVEST, créée en 1993 est la filiale financière du groupe spécialisée dans l'intermédiation boursière et les métiers du titre. Sa gamme de services tourne autour de trois axes, à savoir :

- La gestion de l'épargne investie aussi bien pour les particuliers que pour les institutionnels,
- Les émissions de titres et les services connexes destinés aux sociétés émettrices.
- Le conseil et l'ingénierie financière.

Son capital social est de 2 MDT détenu à hauteur de 38,9% par COMAR et 36,9% par AMEN BANK.

En 2011, son chiffre d'affaires a été de 1,9 MDT dégageant un bénéfice net de 0,389 MDT.

> AMEN PREMIERE SICAV.

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée le 31 mars 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

A fin décembre 2011, AMEN PREMIERE SICAV a un total d'actif net de 276,166 MDT et un résultat net de 9,8 MDT.

> AMEN TRESOR SICAV.

AMEN TRESOR SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Elle a été créée le 21 décembre 2005 avec un capital libéré de 1 million de dinars détenu principalement par AMEN INVEST à hauteur de 66,9% et AMEN PROJECT SICAF à hauteur de 30%. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Au 31 décembre 2011, AMEN TRESOR SICAV gère un total d'actifs de 48,424 MDT qui a généré un bénéfice de 1,900 MDT.

> COMAR.

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances a été créée en 1969, par la transformation de l'ex-Compagnie Maghrébine d'Assurance Réunie en société de droit Tunisien. Elle a rejoint le Groupe Amen en 1973. Elle a pour objet les opérations d'assurances et de réassurances.

Son capital social actuel est de 50 MDT, détenu à hauteur de 49,49% par la SICOF, 27,69% par la PGI et 15,4% par AXA et 2,88% par PARENIN.

En 2011, son bénéfice net a été de 14,5 MDT.

> COMAR INVEST.

La COMAR INVEST est une société d'investissement à capital fixe créée en 1995.

Son capital social actuel est de 3 MDT, détenu par la société COMAR à hauteur de 76,8% et PARENIN 10%.

En 2011, son chiffre d'affaires s'est élevé à 275 mDT et elle a dégagé un bénéfice de 340 mDT.

> HAYETT.

Créée en 1986, la compagnie d'assurance vie et de capitalisation "HAYETT" s'est imposée comme leader sur le marché de l'assurance vie en Tunisie.

En tant que filiale de la COMAR, HAYETT complète la gamme de produits offerts par sa société mère en proposant des garanties d'épargne et de protection.

Son capital social actuel est de 6 MDT, détenu à hauteur de 66,67% par la COMAR, 25% par AMEN BANK et 5% par PGI Holding. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 23,249 MDT en 2011 et elle a dégagé un bénéfice net de1.719 MDT.

> TUNISIE LEASING:

La société « Tunisie Leasing » a été créée en 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage », a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social actuel de Tunisie leasing s'élève à la somme de 35 millions de dinars, par Amen Bank à hauteur de 32,36%. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

En 2011, son chiffre d'affaires a été de 40,5 MDT dégageant un bénéfice de 7,4 MDT.

> MAGHREB LEASING ALGERIE.

La société Maghreb Leasing Algérie a été créée en janvier 2006. AMEN BANK détient 52,02% de son capital en association avec TUNISIE LEASING (18,72%), Société Financière Internationale (10,10%), FMO institution financière néerlandaise de développement (7,47%), PROPARCO (8,33%) MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND, un fonds de développement géré par Tuninvest Finance Groupe (1,87%) et CFAO, une société du groupe PPR (PINAULT, PRINTEMPS, REDOUTE) cotée à la bourse de Paris (1,49%).

La société MLA a été créée par des fonds propres de 1 Milliard de Dinars Algériens (18,6 Millions de dinars Tunisiens libérés de 3-4) et des quasi-fonds propres de 10 Millions d'Euros (16 Millions de dinars Tunisiens) mis à sa disposition par la B.E.I.

La société est opérationnelle depuis mai 2006.

En 2011, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 15.8 MDT et un résultat net de 7,9 MDT.

Selon cours moyen BCT du mois de Décembre 2011 10 DZD/TND publié par la banque centrale soit 0,19195.

> AMEN PROJECT SICAF.

AMEN PROJECT, est une société d'investissement à capital fixe créée en octobre 1993. Son capital social actuel est de 9 MDT détenu à hauteur de 53,01% par AMEN BANK, 37,66% par COMAR, 7,5% par PARENIN et 1,45% par PGI Holding.

Son chiffre d'affaires a été de 4,614 MDT et son résultat net de 3,949 MDT en 2011.

> TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR.

Tuninvest International SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en Mars 1998 à l'initiative du groupe Tuninvest Finance Groupe « TFG ».

Tuninvest International Sicar investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise

Son capital social actuel s'élève à 0,500 MDT détenu à raison de 30% par AMEN BANK, 25% par TUNISIE LEASING et 2,5% par Tunisie Valeurs.

Au terme de l'exercice 2011, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 0,627 MDT et un bénéfice de 0.582MDT.

> TUNINVEST INNOVATIONS SICAR.

TUNINVEST INNOVATIONS SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 par le groupe Tuninvest Finance Groupe (TFG). Tuninvest Innovation Sicar investi en fonds propres dans la souscription d'actions ou l'acquisition d'obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l'information et des communications à savoir l'infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de vie.

Son capital social actuel est de 5,5 MDT détenu à concurrence de 27,27% par TUNISIE LEASING et à hauteur de 27,27% par AMEN BANK.

En 2011, son chiffre d'affaires a été de 0,977 MDT et son bénéfice de 0,802 MDT.

> TUNINVEST-SICAR.

Cette société a été constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital social actuel s'élève à 1,932 MDT, détenu à concurrence de 36,51% par TUNISIE LEASING. Les titres de TUNINVEST SICAR sont cotés en Bourse depuis 1999.

Son bénéfice a été de 1,478 MDT en 2011 et son chiffre d'affaires a été de 1,830 MDT.

> TUNISIE - SICAR.

Cette Société d'Investissement à Capital Risque a été constituée en 1997. Son capital social actuel s'élève à 0,5 MDT, détenu à hauteur de 44% par TUNISIE LEASING.

En 2011, elle a réalisé un bénéfice net de 373 mDT et un chiffre d'affaires de 500 mDT.

> SICAR AMEN.

SICAR AMEN est une Société d'Investissement à Capital Risque créée en 1999. Son capital social au 31-12-2005 était de 30 millions de dinars, détenu à hauteur de 88,20% par AMEN BANK. Il a été réduit en 2006 à 7,5 MDT puis à 5 MDT en 2008 puis à 2,5 MDT en 2010. Cette société a pour objet, la prise de participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers en vue de sa rétrocession.

Ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, laissent apparaître un résultat net de 0,816 MDT pour un chiffre d'affaires de 0,888 MDT.

> SICAV AMEN.

SICAV AMEN est une société d'investissement à capital variable de type mixte. Créée en juin 1992, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé à 97,783 MDT en 2011 et son résultat net s'est établi à 3,748 MDT.

> TUNISIE FACTORING

La société « Tunisie Factoring » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Son capital social actuel s'élève à 10 MDT, détenu à hauteur de 56,98% par TUNISIE LEASING et 36,36% par EURO FACTOR.

Au 31 décembre 2011, son chiffre d'affaires a été de 8,762 MDT dégageant un bénéfice de 1,348 MDT.

> SOCIETE LE RECOUVREMENT

Constituée en Avril 2001 avec un capital de 300 mDT totalement libéré et quasiment détenu (99,88%) par AMEN BANK, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers.

Son chiffre d'affaires a été de 31,601 mDT et son bénéfice de 25,269 MDT en 2011.

> SOGEREC

Créée en 2009, la SOGEREC est une société anonyme au capital actuel de 6,6 MDT, détenue à hauteur de 39,63% par Amen Bank, 24 ,23% par Amen project, 17,11% par COMAR et 14,44% par PARENIN. Elle a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-04 du 02-02-1998.

Le résultat de la SOGEREC enregistré en 2011 présente un bénéfice de 475 mDT.

> AMEN CAPITAL

Créée en 2010, AMEN CAPITAL est une société anonyme au capital de 500 mDT dont seul le premier quart a été libéré. AMEN CAPITAL est détenue à hauteur de 60,00% par Amen Bank et 30% par la PGI. Elle a pour objet la gestion des fonds communs de placement à risque et des fonds d'amorçage et de gestion sous-mandats du portefeuille d'investissement de type SICAR et SICAF.

En 2011, la société a réalisé un bénéfice net de 48 mDT et un chiffre d'affaires de 147 mDT.

SECTEUR AGRICOLE:

> EL KHIR.

Cette société, créée en 1988, est une société de mise en valeur et de développement agricole, elle exploite 2.090 ha à El Mhammdia. Ses activités principales sont les grandes cultures irriguées, l'arboriculture fruitière intensive et l'élevage ovin.

Son capital social actuel est de 5,2 MDT détenu à hauteur de 30,00% par AMEN BANK, 28,48% par PARENIN, 24,02% par COMAR, 7,7% par Amen Project et 5,8% par PGI.

La société a dégagé un gain de 171 mDT pour un chiffre d'affaires de 2,5 MDT en 2011.

> KAWARIS.

Créée en 1993, KAWARIS est une société de mise en valeur et de développement agricole qui exploite 120 hectares à Béni-Khalled dans le Cap Bon. Elle gère le plus grand verger intensif d'agrumes en Tunisie avec l'introduction de nouvelles variétés. Son capital social actuel est de 3,3 MDT détenu à hauteur de 29,36% par AMEN BANK, 32,61% par PARENIN et 18,49% par COMAR.

En 2011, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,857 MDT et un bénéfice net de 253 mDT.

SECTEUR IMMOBILIER:

> EL IMRANE.

EL IMRANE est une société de promotion immobilière créée en 1984. Son capital social actuel s'élève à 7 MDT détenu par AMEN BANK à hauteur de 30%, par COMAR à hauteur de 46,23% et par PARENIN à hauteur de 17,7%.

A fin décembre 2011, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,856 MDT dégageant un bénéfice de 1,340 MDT.

> SIMT.

La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe Tunisie Leasing.

Son capital social actuel s'élève à 4,1 MDT, détenu par Tunisie Leasing à hauteur de 81,23%.

En 2011, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 327 mDT et elle a enregistré une perte de 197 mDT.

> SICOF.

La société Immobilière, Commerciale et Financière (SICOF) a été créée en 1948 et a pour objet essentiellement l'achat, la location, la mise en valeur et l'exploitation de toutes propriétés agricoles ou urbaines, ainsi que la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles.

Son capital social actuel est de 4,4 MDT et est détenu à hauteur de 90,9% par la PGI Holding. Le reste du capital est détenu par les membres de la famille BEN YEDDER.

En 2011, son chiffre d'affaires a été de 4,8 MDT et son bénéfice a été de 4,8 MDT.

SECTEUR TOURISTIQUE:

> DAR ZARROUK.

La société DAR ZARROUK, gère un restaurant niché sur la colline de SIDI BOU SAID. Son capital social actuel est de 1,250 MDT détenu à hauteur de 75% par la société MAJESTIC HÔTEL.

Son chiffre d'affaires a été de 2,1 MDT et son résultat est une perte de 0,436 MDT en 2011.

> MAJESTIC HOTEL.

La société MAJESTIC HOTEL, gère l'hôtel MAJESTIC situé en plein centre ville de Tunis ainsi que l'hôtel de charme "DAR SAID" situé à SIDI BOU SAID. Son capital est détenu par la PGI à hauteur de 32,52%, SICOF à hauteur de 30,59% et COMAR à hauteur de 21,21%.

L'hôtel MAJESTIC a été construit en 1910 et a été acquis par le groupe Amen en 1972. Il est classé en catégorie 3 étoiles et dispose de 100 chambres de dimension variable.

L'hôtel DAR SAID dispose de 24 chambres toutes différentes et typiquement décorées.

Au terme de l'exercice 2011, son chiffre d'affaires a été de 1 988 mDT dégageant une perte de 362 mDT.

SECTEUR DE SANTE :

> CLINIQUE EL AMEN.

La société CLINIQUE EL AMEN créée en 1991 gère une unité de soins de santé qui emploie 183 personnes. Son capital social actuel est de 6,5 MDT.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 16,827 MDT et un bénéfice de 1 400 mDT en 2011.

> CLINIQUE EL AMEN BEJA.

La société CLINIQUE EL AMEN BEJA a été créée en 2010 et n'est pas encore entré en exploitation. Son capital social actuel est de 5 651,6 mDT détenu par COMAR à hauteur de 61,40% et AMEN BANK à hauteur de 31,85%.

> CLINIQUE EL AMEN GAFSA

La société CLINIQUE EL AMEN GAFSA créée en 2009 gère une unité de soins de santé qui emploie 93 personnes. Son capital social actuel est de 4,675 MDT détenu par COMAR à hauteur de 30% et AMEN BANK à hauteur de 24%.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,518 MDT et une perte de 0,097 MDT en 2011.

> HOPITAL PRIVE EL AMEN.

La société HOPITAL PRIVE EL AMEN a été créée en 2010 et n'est pas encore entré en exploitation. Son capital social actuel est de 24 MDT détenu par COMAR à hauteur de 69,9 % et AMEN BANK à hauteur de 30 %.

> AMEN SANTE

La société AMEN SANTE créée en 2009, emploie 26 personnes. Son capital social actuel est de 15,625 MDT détenu par COMAR à hauteur de 56,22% et AMEN BANK à hauteur de 14,08%.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,176 MDT et un bénéfice de 0,025 MDT en 2011.

> POLYCLINIQUE EL AMEN LA MARSA.

Cette société a été créée en 1993, et a rejoint le groupe Amen en 2005. Elle gère une polyclinique Medico Chirurgicale. Son capital social actuel est de 4,1 MDT dinars détenu par AMEN SANTE à hauteur de 41,75%.

Son chiffre d'affaires en 2011 a été de 4,4 MDT pour un résultat déficitaire de 0,043 MDT.

EQUIPEMENTS MECANIQUES:

> PARENIN.

Créée en 1902, la société commercialise des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics. Son capital est détenu par la famille Ben Yedder à hauteur de 50,82% et par SICOF à hauteur de 18,81%.

Elle représente des marques de grande renommée, leaders mondiaux dans leurs secteurs dont CATERPILLAR dans le créneau « engins de travaux publics ». Son capital social est de 12 MDT.

Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2011 a été de 77,5 MDT et son bénéfice de 6,4 MDT.

> MEDITRAC INTERNATIONAL.

Cette société a été créée en 1995 par une Joint Venture entre CATERPILLAR et PARENIN. Elle est spécialisée dans la Commercialisation des engins industriels et agricoles de chantiers et de travaux publics.

Son capital social actuel est de 6MDT.

En 2011, son chiffre d'affaires a été de 11,8 MDT et son résultat est de - 0,4 MDT.

INFORMATIQUE:

> TUNISYS.

Cette société a été créée en 1989 et a repris l'activité d'UNISYS, dont la présence en Tunisie remonte à 1927

Tunisys est le représentant d'un grand nombre de marques mondiales telles que : UNISYS, WINCOR, NIXDORF, BEA, DIAGRAM, EDI, S2M NETBAY, CRD, CUCENT TECHNOLOGIE....

Son capital social actuel est de 1,5 MDT détenu à hauteur de 29,85% par AMEN BANK, 34,97% par COMAR, 15,09% par PGI, 14,99% par SICOF et 5% par PARENIN.

Son chiffre d'affaires a été de 4,484 MDT en 2011 et son résultat est de 650,843 mDT.

SERVICES:

> LLD.

La société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social actuel s'élève à 250 mDT, détenu à hauteur de 99,44% par TUNISIE LEASING.

La société a enregistré un chiffre d'affaires de 6,028 MDT en 2011 et son résultat est de 0,884 MDT.

2.6- DESCRIPTION DU GROUPE AMEN BANK AU 31 décembre 2011 :

2.6.1- Présentation des sociétés du groupe « Amen Bank » :

Au 31 décembre 2011, Amen Bank est à la tête d'un groupe exerçant principalement dans le secteur financier et constitué des 22 sociétés suivantes :

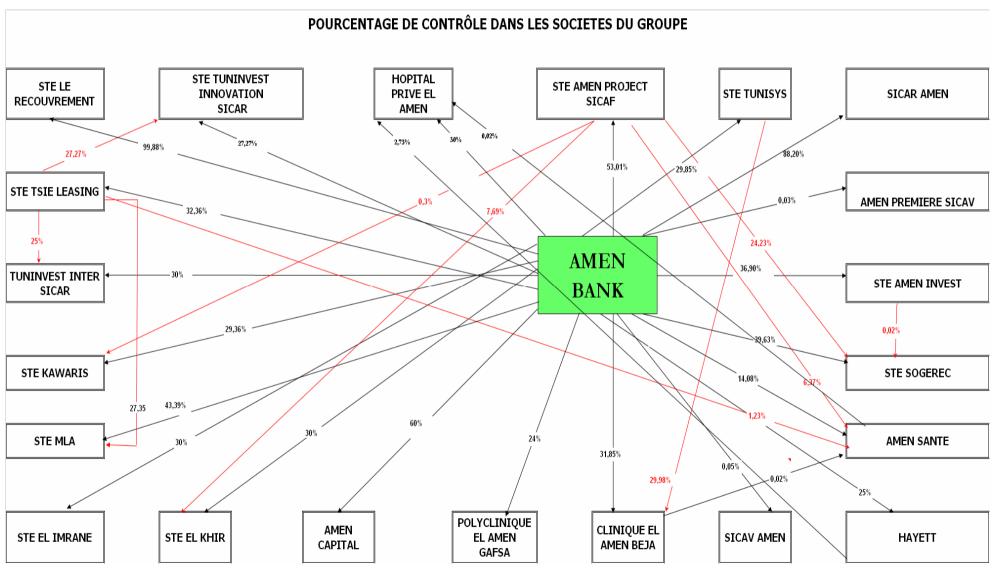
Sociétés	Capital au 31/12/11 En (mDT)	NOMBRE D'ACTIONS	Part. directe AB en Nbre d'actions	% de participation directe	Provisions constituées en mDT
AMEN BANK	100 000	10 000 000	1	-	
SICAR AMEN	2 500	25 000	22 051	88,20%	
Société LE RECOUVREMENT	300	30 000	29 965	99,88%	
AMEN PROJECT SICAF	9 000	200 000	106 011	53,01%	
SOGEREC	6 600	660 000	261 575	39,63%	1 907
AMEN CAPITAL	500	50 000	30 000	60,00%	
AMEN INVEST	2 000	20 000	7 380	36,90%	
TUNISIE LEASING	35 000	7 000 000	2 264 901	32,36%	
MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA)	3 500 000**	3 500 000	1 734 156	43,39%	
EL IMRANE	7 000	70 000	21 000	30,00%	
KAWARIS	3 300	33 000	9 688	29,36%	
EL KHIR	5 200	52 000	15 600	30,00%	1 208
HAYETT	6 000	60 000	15 000	25,00%	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	5 500	550 000	150 000	27,27%	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	500	50 000	14 999	30,00%	
TUNISYS	1 500	150 000	44 769	29,85%	
AMEN SANTE	15 625	1 562 500	219 991	14,08%	
Clinique EL Amen BEJA	5 652	56 516	18 000	31,85%	
Clinique EL Amen GAFSA	4 675	46 750	11 220	24,00%	
HOPITAL PRIVE EL AMEN	24 000	2 400 000	720 000	30,00%	
SICAV AMEN	97 783*	2 887 685	1 460	0,05%	100
AMEN PREMIERE SICAV	276 166*	2 645 946	740	0,03%	

Amen Bank établit des états financiers consolidés pour son groupe. L'intégration des SICAV dans le périmètre de consolidation du groupe Amen Bank se justifie par l'existence d'une influence notable.

2.6.2- Schéma financier du groupe AMEN BANK au 31-12-2011 :

^{*} Actif net

** le capital de MLA est présenté en KDZ. La CV au cours moyen du mois de Décembre 2011 (10 DZ-> 0,191915 TND) est de 67 183 mDT.



2.6.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe Amen Bank au 31/12/2011 :

(EN %)

																			(EN %)			
SOCIETES	AMEN BANK	AMEN	SOGEREC	AMEN PREMIERE	AMEN PROJECT	CLINIQUE EL AMEN BEJA	EL	EL KAWARIS	크 AHA	НАУЕТТ	LE RECOUVRE MENT	SICAV	TUNINVEST INNOVATION SICAR	SICAR	TUNINVEST INTERNATIO NAL SICAR	TUNISIE LEASING	TUNISYS	AMEN SANTE	MAGHREB LEASING ALGERIE	CLINIQUE EL AMEN GAFSA	AMEN CAPITAL	HOPITAL PRIVE EL AMEN
AMEN BANK	100	36,9	39,63	0,03	53,01	31,85	30,00	29,36	30,00	25,0	99,88	0,05	27,27	88,2	30,00	32,36	29,85	14,08	43,39	24,00	60,00	30,00
AMEN INVEST			0,02																		5,00	
SOGEREC																						
AMEN PREMIERE																						
AMEN PROJECT			24,23					0,30	7,69									6,37				
CLINIQUE EL AMEN BEJA			-					·														
EL IMRANE																						<u> </u>
EL KAWARIS																						
EL KHIR																						
HAYETT																						2,73
LE RECOUVREMENT																						
SICAV AMEN																						
TUNINVEST INNOVATION SICAR																						
SICAR AMEN																						
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR																						
TUNISIE LEASING						4,42							27,27		25,00			1,23	27,35			
TUNISYS																						
AMEN SANTE						0,02														33,63		0,02
MAGHREB LEASING ALGERIE																				·		
CLINIQUE EL AMEN GAFSA																						
AMEN CAPITAL																						
HOPITAL PRIVE EL AMEN																						

^{*} Aux termes de l'article 21 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit, la banque ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30%du capital d'une même entreprise. Toutefois, elle peut dépasser ce pourcentage lorsque la participation est faite en vue de permettre le recouvrement de ses créances ou que la participation est faite dans le capital des sociétés exerçant dans le domaine des

services financiers y compris les services d'intermédiation en bourse. Contrairement à ces dispositions, Amen Bank détient dans la société « El KHIR » une participation directe de 30,00% ; elle y exerce un contrôle direct et indirect de 37,69%. De même, la banque détient une participation directe de 31,85% dans le clinique El Amen Béja. Amen Bank s'engage à régulariser cette situation.

2.6.4-Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe Amen Bank entre le 31/12/2011 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant.

2.6.5-Chiffres clés des sociétés du groupe Amen BANK au 31-12-2011 :

(En mDT)

Capitaux propres avant affectationProduit d'exploitationRésultat d'exploitationRésultat netTotal des passifsfAMEN BANK442 260347 67873 48964 5105 073 929AMEN INVEST4 0371 90034138912 135	Charges financières - - 150
AMEN DAVIN	150
AMEN INVEST 4 037 1 900 341 389 12 135	150
	150
SOGEREC 1 794 809 131 475 2 715	
AMEN PREMIERE SICAV 276 166** 12 242 9 849 9 890 378	
AMEN PROJECT SICAF 11 427 4 615 3 955 3 949 620	1,848
EL IMRANE 10 700 11 856 3 044 1 340 17 155	1 149
EL KHIR 1 332 2 570 281 172 2 104	100
HAYETT 11 870 29 857 21 366 1 719 128 195	-
KAWARIS* 3 657 1 857 298 253 420	-
TUNISYS 2 717 4 484 675 651 2 068	10
SICAR AMEN 4 395 953 821 816 119 586	-
SICAV AMEN 97 783** 4 626 3 681 3 748 141	
LE RECOUVREMENT 642 32 21 25 21	
TUNISIE LEASING 92 487 41 321 8 034 7 364 442 273	21 670
TUNINVEST INNOVATION SICAR 6 307 978 803 802 8	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR 5 628 627 582 581 33	-
POLYCLINIQUE EL AMEN GAFSA 3 622 2 519 -32 - 97 6 536	74
AMEN SANTE 17 621 1 176 -656 25 582	9
AMEN CAPITAL 173 147 16 48 50	
MAGHREB LEASING ALGERIE 85 737 20 303 13 954 10 657 64 624	3 234
CLINIQUE EL AMEN BEJA 5 652 - - - 1 347	-
HOPITAL PRIVE EL AMEN 24 000 - - - 95	-

^{*} Les états financiers sont arrêtés au 31 août

2.6.6- Les engagements financiers du groupe AMEN BANK au 31 Décembre 2011

(En mDT)

	AMEN BANK	TUNISIE LEASING	SICAR AMEN	EL IMRANE	CLINIQUE EL AMEN GAFSA	AMEN SANTE	TUNISYS	SOGEREC	EL KHIR	MLA	Amen Invest	Total
Crédits bancaires	139 372	95 164		8 566	1 560			2 475	475			247 612
Crédits extérieurs		48 687								2 124 182		2 172 869
Emprunts obligataires	236 660	200 630										437 290
Fonds gérés			119 069									119 069
Ressources spéciales	339 944				205							340 149
Découverts		10 755			150		108		191	150 669	652	162 525
Billets de trésorerie		37 000							500			37 500
Leasing					204	140	2					346
Total	715 976	392 236	119 069	8 566	2 119	140	110	2 475	1 166	2 274 851	652	3 517 360

^{**} Actif net

Il est à signaler que :

- Les engagements figurent hors dettes rattachées ;
- Les engagements de la MLA sont de 2 274 851 KDZ et sont convertis au cours moyen du mois de décembre 2011 de la BCT, (10 DZ -> 0,19195 TND);
- Sur les emprunts obligataires de Tunisie leasing, Amen Bank détient un encours de 7,6 MDT.
- Parmi les fonds gérés par Sicar Amen, 83 000 mDT sont des fonds de Amen Bank ;
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, Amen première détient 401 500 obligations d'un encours de 23 302 mDT
- Sur les emprunts obligataires d'Amen Bank, SICAV AMEN détient 113 500 obligations d'un encours de 5 817 mDT
- Les autres sociétés du groupe Amen Bank n'ont aucun engagement financier au 31/12/2011.

2.6.7- Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :

Afin de satisfaire leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Amen Bank et souscrits par les sociétés du groupe.

Au 31-12-2011, les concours bancaires de Amen Bank aux sociétés du groupe sont respectivement de :

- Crédits bancaires et découvert : 48 891 mDT ;
- Engagement par signature : 13 808 mDT ;
- Fonds gérés (encours au 31/12/2011) : 83 000 mDT.

2.7- Relations d'Amen Bank avec les sociétés du groupe Amen Bank au 31-12-2011 :

2.7.1- Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Crédits reçus :

Le total des dépôts des sociétés du groupe auprès de Amen Bank au 31-12-2011 s'élève à 81,9 MDT réparti en dépôts à vue à hauteur de 16,9 MDT et en dépôts à terme à hauteur de 65,0 MDT.

Prêts octroyés :

(En mDT)

Sociétés	Concours accordés	EPS		Découvert		СТ		MLT	
		Encours	Marge	Encours	Marge	Encours	Marge	Encours	Marge
SOGEREC	1 650							1 650	1
TUNISIE LEASING	34 165	50	0,5 % / mois	9 568	1,20	21 489	1,1	1 875	1,25
		1 117	0,75 ‰ / mois						
		66	1,5						
EL IMRANE	13 566	1	1,5			5 962	2,00	7 603	2,00
EL KHIR	1 136	500	2,00	161	2,00			170	1.50
								305	2,00
MLA	11 586	11 586	0,5 ‰ / mois						
TUNISYS	593	486	0,5 ‰ / mois	108	1,25				
HAYETT	2	2	0,5 ‰ / mois	0	2,00				
TOTAL	62 698	13 808		9 837		27 451		11 603	

N.B : Les divergences qui existent entre ce tableau et celui des engagements financiers découlent du fait que les engagements financiers du groupe Amen ne sont pas tous contractés auprès de Amen Bank

2.7.2- Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe :

Néant.

2.7.3- Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe :

Reçus:

Néant.

Donnés:

Les apports donnés pour les sociétés du groupe s'élèvent au 31-12-2011 à :

Néant.

2.7.4- Les dividendes et autres rémunérations encaissés par AMEN BANK en 2011 et distribués par les sociétés du groupe au titre de l'exercice 2010 :

(En mDT)

	(En mDT)
Sociétés	Dividendes encaissés au titre de l'exercice 2010
Tunisie Leasing	1 777
Amen Invest	147
Sicar Amen	77
Le Recouvrement	849
El Kawaris	58
Ste EL IMRANE	126
TUNINVEST INNOVATION SICAR	21
MLA	2 237
TUNISYS	27
Hayett	105
Amen Première SICAV	3
TUNIVEST INTER SICAR	300
Total	5 727

2.7.5 Les dividendes distribués par AMEN BANK, en 2011 aux sociétés du groupe au titre de <u>l'exercice 2010:</u>

Néant.

2.7.6- Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe : Les garanties et sûretés réelles :

Reçues:

(en mDT)

SOCIETE	MONTANT	NATURE
AMEN PROJECT	1 600	Garantie à 1 ^{ere} demande
EL IMRANE	18 470	Hypothèques sur immeubles
Total	20 070	

Néant.

Les cautions :

Reçues:

Néant.

Données:

En (mDT)

SOCIETE	CREDOC	CAUTIONS	AVALS	TOTAL
TUNISIE LEASING	1 117	50*		1 167
MLA		11 586		11 586
TUNISYS		486*		486
TOTAL	1 117	12 122	-	13 239

^(*) engagements pris mais non encore utilisés.

2.7.7- Le chiffre d'affaires réalisé par Amen Bank avec les autres sociétés du groupe :

Encaissé:

- Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) s'élève à 3 329 mDT au titre de l'année 2011.
- L'encours des emprunts obligataires émis par **Tunisie Leasing** et souscrit par cette dernière s'élève au 31 décembre 2011 à 7 600 mDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 547 mDT.
- La banque a conclu, en 1994, deux conventions relatives au dépôt des titres émis par **Sicav Amen** et des titres émis par **Amen Première SICAV**. En contre partie des prestations effectuées, Amen Bank a reçue des commissions au titre de l'exercice 2011dont le montant s'est élevé à 528mDT pour Sicav Amen et 1 413 mDT pour Amen Première SICAV.
- La Banque a conclu au cours des exercices précédents, huit conventions de gestion de fonds avec **SICAR Amen** et a perçu des intérêts totalisant 3 843 mDT.
- En vertu d'une convention de gestion en date du 01/04/1999, Amen Bank est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société **SICAR Amen**. La rémunération au titre de l'exercice 2011s'est s'élevée à 104 mDT (HT).
- La banque a conclu, en mars 2010, avec la société **Amen Project** une convention de gestion en vertu de laquelle Amen Bank est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société **Amen Project**. A ce titre, le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention a totalisé un montant de 20 mDT (HT) en 2011.

Décaissé :

- Les intérêts payés par Amen Bank sur les placements du groupe sont de 6 394 mDT en 2010.
- La banque a acquis auprès de la société **Tunisys** du matériel et des équipements informatiques.
 Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2011 s'élève à 439 mDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2011 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 604 mDT (HT).
- La Banque a conclu au cours des exercices précédents, huit conventions de gestion de fonds avec **SICAR Amen** et lui a servi des commissions totalisant 794 mDT.

Il est à signaler qu'une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en décembre 2010 avec la société **SICAR Amen**, ainsi que trois autres conventions en Décembre 2011, contre une commission de 1% sur les fonds gérés.

2.7.8- Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les sociétés du groupe :

Achats:

- Acquisition de matériel et équipement informatique auprès de **TUNISYS** pour 439 mDT.

Vente:

Néant

2.7.9- Les prestations de services reçues ou données :

Reçues:

- Les charges d'entretien et de maintenance du matériel informatique de **TUNISYS** s'élèvent à 604 mDT.

Données:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2011 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5 (HT)% de l'actif net	1 388 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net	503 KDT

2.7.10- Les contrats de gestion :

- La banque a conclu, en mars 2010, avec la société **Amen Project** une convention de gestion en vertu de laquelle Amen Bank est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société **Amen Project**. En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société **Amen Project** à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société **Amen Project**.

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention a totalisé un montant de 20 KDT (HT) en 2011.

Cette convention a pris fin en juin 2011.

- En vertu d'une convention de gestion en date du 01/04/1999, Amen Bank est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société **SICAR Amen**. En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes:
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présent au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille. La rémunération au titre de l'exercice 2011 s'élève à 104 mDT (HT).
- Le 01.01.2007, la banque a conclu avec la société Le recouvrement une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars, encaissée dès la tenue de l'AGO de la société "Le recouvrement".

2.7.11- Les contrats de location :

Néant

2.7.12- Les fonds gérés :

- La Banque a conclu au cours des exercices précédents, huit conventions de gestion de fonds avec **Sicar Amen** :

(En mDT)

Date	Montant confié	Intérêt perçu sur fonds géré en 2011	Commission SICAR Amen en 2011 (HT)
	20 000	294	200
07 janvier 2010	5 000	119	50
13 octobre 2009	3 000	16	30
13 octobre 2008	15 000	301	150
28 novembre 2007	10 000	167	100
30 novembre 2006	10 000	772	100
27 décembre 2005	10 000	1 546	100
31 décembre 2002	10 000	628	64
TOTAL	83 000	3 843	794

Les intérêts perçus sur les fonds gérés au titre de l'exercice 2010 ont totalisé 3 843 mDT.

La commission de gestion perçue par **Sicar Amen** à hauteur de 1% l'an sur le fonds géré s'est élevée au 31 décembre 2011 à 794 mDT (HTVA).

Il est à signaler que trois nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues en décembre 2011 avec la société **SICAR Amen**. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **29 MDT**. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 03/02/2011 et le 27/10/2011.

2.8- RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES au 31-12-2011 :

L'article 23 de la circulaire aux banques 2006-19 prévoit que l'établissement de crédit doit disposer d'une procédure de sélection des risques et d'un système de mesure de ces risques leur permettant d'identifier les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit ou la banque non résidente au sens des articles 23 de la loi 2001-65 relative aux établissement de crédit et 200 du Code des Sociétés Commerciales et de s'assurer du respect des conditions prévues à l'article 29 de la dite loi relatives à toutes conventions passées avec les personnes susvisées.

Dans leur rapport sur le contrôle interne, les commissaires aux comptes ont soulevé une défaillance relative aux processus d'identification et de gestion des parties liées, du fait que : « Il n'existe pas de processus clair et formalisé de gestion des relations avec les parties liées au sein de la banque, incluant le recensement de toutes les parties liées potentielles telles que définies par le code des sociétés commerciales, la loi 2001-65 et la norme comptable N°39, l'identification des personnes rentrant dans le cercle des parties liées et le recensement de toutes les opérations conclues avec elles. Actuellement, l'identification des opérations avec les parties liées est uniquement basée sur les connaissances des opérateurs. »

2.8.1- Informations sur les engagements :

Les concours accordés par AMEN BANK aux membres du conseil d'administration et de direction, ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31 décembre 2011, dans le tableau suivant :

(En mDT)

PARTIES LIEES	Crédits à court terme	Crédits à moyen et long terme	Découvert	Billet de trésorerie	Escompte	Crédoc	Autres Engagements par signature	Total concours
- Groupe AMEN	27 748	26 534	13 461	1 200	7 384	1 162	20 726	98 2150
Dont COMAR							621	621
PARENIN	11 655	13 694	3 625		7 033	45	8 026	33 374
PGI HOLDING								0
RACHID BEN YEDDER								0
KARIM BEN YEDDER		154						154
- Groupe BECHIR B.YEDDER		228	373		6	1 746	1 029	3 382
dont Béchir BEN YEDDER								0
Nébil BEN YEDDER								0
- Groupe TAMARZISTE	160	3 000	295		524		280	4 259
dont Société LE PNEU							34	34
- Groupe Néji M'HIRI	5 248	44 035	9 208	3 500	4 120		8 661	74 772
dont Mourad MHIRI								0
- Ridha BEN GAIED		835						835
- Ahmed EL KARM								0
- Housseïn MOUELHI		367						367
- Mahmoud BABBOU								0
- Mehrez Riahi		111	1					112

2.8.2- Transfert de ressources :

- Données :

AMEN BANK ne détient aucune participation directe dans le capital des sociétés promues par les membres de son conseil d'administration et de direction, hormis les sociétés du groupe Amen suivantes à travers la société PGI Holding.

(En mDT)

SOCIETES	Capital social au 31-12-2011	Participation Amen Bank en nombre d'actions	Valeur comptable de la participation	Taux de participation	Provisions nettes
Société Dar Zarrouk	1 250	900	4	0,36%	0
Société Tunisie SICAV	384 000*	18	1	0,001%	0

^{*} Actif Net

- Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs et membres de direction, au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 9 146 mDT (200 mDT sous forme de jetons de présence (montant net de retenue à la source) et 8 946 mDT sous forme de dividendes).

- Reçus:

Néant.

2.8.3- Relations commerciales :

2.8.3.1- Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31 décembre 2011 :

La banque a souscrit auprès de la société **COMAR** diverses polices d'assurances détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à 382 mDT.
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2011 s'élève à 1 644 mDT.

2.8.3.2 Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Achats: Néant. Vente:

Néant.

2.8.3.3 Prestations de services reçues ou données :

Reçues:

La banque a conclu avec la société PGI Holding une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la banque dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxe. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à **150 KDT** (HT)

Données:

Néant.

2.8.3.4 Contrats de location :

- 1. La banque a loué auprès de la société **PGI SA** une partie du rez de chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté Tunis pour un montant de 101 mDT (HTVA) au titre de 2011.
- 2. **COMAR** loue trois locaux appartenant à Amen Bank, les revenus de ces immeubles au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 17 mDT (HT)

2.9 DIVIDENDES:

	2011	2010	2009
Capital (en DT)	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Dividendes (en DT)	14 000 000	14 000 000	11 900 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Dividendes par action (en DT)	1,4	1,4	1,4
Taux de dividende en % du nominal	14%	14%	14%
Date de détachement	07/06/2012	24/06/2011	09/06/2010

2.10 MARCHE DES TITRES:

Il existe 5 emprunts obligataires émis par l'Amen BANK et côtés sur le marché obligataire de la cote de la bourse. Il s'agit de :

- AMEN BANK 2006: 40 MDT, TMM+1%; 10 ans.
- AMEN BANK Subordonné 2008: 40 MDT émis en 2 catégories:

• Catégorie A: 15 ans: 6,5%;

• Catégorie B: 20 ans: 7%;

- AMEN BANK Subordonné 2009: 60 MDT émis en 2 catégories:

Catégorie A: 15 ans: 5,45%;

- Catégorie B: 15 ans : TMM+0,85%.
- AMEN BANK Subordonné 2010: 80 MDT, TMM+0,85%; 15 ans.
- AMEN BANK Subordonné 2011: 50 MDT émis sur 10 ans à deux taux : 6,10% et/ou TMM+1%

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1- PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE :

AMEN BANK fait partie du groupe AMEN constitué, actuellement, de 52 sociétés opérant dans plusieurs secteurs de l'économie tunisienne (banque, assurance, leasing, Sicar, gestion de titres, santé, tourisme...). A la tête de ce groupe se trouve la société holding PGI (société de Participation de Gestion et d'Investissement) dont les principaux actionnaires sont les membres de la famille BEN YEDDER.

AMEN BANK est elle-même à la tête d'un groupe constitué de 22 sociétés du groupe AMEN opérant essentiellement dans le domaine des finances et ayant réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 343 MDT en 2011.

En 2011, AMEN BANK a collecté 5 115 MDT de ressources en augmentation de 8,1% par rapport à 2010. Les emprunts et ressources spéciales ont atteint un encours de 582 MDT enregistrant une augmentation de 18,9 % par rapport à 2010.

Les crédits à la clientèle ont totalisé 4 285 MDT à fin décembre 2011 en affichant une progression de 15,4% tandis que le portefeuille titres d'investissement a progressé de 2,4 % pour se situer à 444 MDT au 31 décembre 2011.

Ces évolutions ont permis à la banque de réaliser un chiffre d'affaires de 348 MDT contre 331 MDT en 2010. Le produit net bancaire s'est situé à 171 MDT au 31 décembre 2011 en progression de 0,4% et le bénéfice de l'exercice 2011 a été de 64,5 MDT contre 61,4 MDT en 2010.

Le ratio de solvabilité a atteint au 31/12/2011, compte non tenu des engagements de financements donnés, 12,96% en 2011 contre un ratio réglementaire de 8 %.

Le ratio de liquidité s'est établi au 31/12/2011 à 68,9% contre 83,6% à fin 2010. Cette détérioration est due essentiellement à l'assèchement de la liquidité qui a commencé à être ressentie dès les premiers mois de l'année 2011, avec tout d'abord une tendance assez expliquée de thésaurisation. Ensuite l'avènement des revendications sociales des grèves et des sit-in a porté un coup dur à la trésorerie des entreprises et plus particulièrement publiques. Parallèlement, des mouvements d'arrêts de travail a touché les dépôts collectés auprès des institutionnels. De même la baisse de l'activité et l'arrêt des opérations de collecte de fonds à réduit substantiellement la liquidité au niveau des caisses sociales. Ces effets conjugués ont entraîné la détérioration du ratio de liquidité à un niveau inférieur au minimum réglementaire.

Par ailleurs, Amen BANK a entrepris des actions d'assainissement de son portefeuille qui ont abouti à un taux de créances classées de 8,97% et un taux de couverture de ces mêmes créances de 73,27% au 31/12/2011.

3.2- ORGANISATION DE LA BANQUE

3.2.1- Gouvernance:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012 a décidé dans sa deuxième résolution de modifier le mode de gouvernance d'Amen Bank selon le modèle de Conseil de Surveillance et de Directoire. Ainsi, la société est désormais dirigée par un Directoire qui assume la responsabilité de la direction est exerce ses fonctions sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, Amen Bank a mis en place toutes les actions nécessaires pour une bonne application des nouvelles dispositions de la Banque Centrale de Tunisie régissant le système de la bonne gouvernance. C'est dans ce cadre que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012 a désigné deux membres indépendants dans le Conseil de Surveillance et un membre représentant les petits porteurs.

Le taux de couverture calculé par les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2011 est de 72,93%. Cette différence découle du fait que la banque a pris en compte les agios réservés sur des créances classées 0 et 1.

De même, un code de gouvernance a été adopté par le Conseil d'Administration du 03 mai 2012. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du conseil de surveillance, aux différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique du contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information d'Amen Bank. Sont également annexés à ce code une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire.

1- Conseil de surveillance

Mission et composition

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de dix actions de la Banque conformément à l'article 18 des statuts.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire.

Le Conseil nomme les membres du Directoire II désigne le Président du directoire ou les directeurs généraux.

Le conseil peut décider la limitation des pouvoirs du Directoire.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les états financiers de l'exercice.

Le conseil de surveillance est seul habilité à décider du transfert du siège social, sous réserve toutefois de la ratification de cette décision par l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit.

Enfin, aucun membre du conseil de surveillance de la Banque ne peut en même temps faire partie de son directoire.

2- Directoire

Mission et composition

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats. Le Directoire exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance ou aux assemblées générales.

Il se compose de trois membres :

- M. Ahmed El Karm, Président du directoire
- M. Karim Ben Yedder, membre du directoire
- M. Mehrez Riahi, membre du directoire

Fonctionnement

Le Directoire est assisté par cinq comités:

- Comité de Direction
- Comité de Financement
- Comité d'Organisation et d'Informatique
- Comité de Gestion du Patrimoine
- Comité exécutif

1- Comité de Direction :

Le comité de direction est composé de tous les directeurs de la banque et se réunit en cas de nécessité sous la présidence du Président du Directoire pour débattre des questions stratégiques.

2- Comité de Financement :

Le comité de financement, composé des directeurs prenant partie dans le processus de financement, se réuni chaque semaine pour statuer sur les dossiers de financement (crédits LMT, prise de participation, souscription à des emprunts...). Ce comité examine également les dossiers des relations en difficulté pour statuer sur les suites à donner aux propositions des organes de recouvrement.

3- Comité d'Organisation et d'Informatique :

Le comité d'organisation et d'informatique examine tous les problèmes se rattachant à l'organisation et à la logistique informatique. Peuvent y prendre part tous les responsables ayant des projets dans ce domaine.

4- Comité de Gestion du Patrimoine :

Ce comité gère toutes les questions ayant trait avec le patrimoine immobilier de la banque, notamment les acquisitions ou cessions d'immobilisations, la location pour autrui des locaux de la banque, la location et l'aménagement des locaux pour les besoins de la banque, et généralement tous les travaux concernant les immobilisations de la banque.

5- Comité Exécutif

Ce Comité est chargé de suivre l'évolution de la banque à travers l'examen régulier des indicateurs d'activité, de suggérer des actions et des mesures visant à améliorer l'efficacité de l'intervention de la banque et d'examiner, préalablement à leur présentation, les questions inscrites à l'ordre du jour des réunions du Conseil de Surveillance, du Comité Permanent d'Audit et du Comité Exécutif de financement

3- Comité Permanent d'Audit

Composition

Ce comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance désignés pour une durée de 3 ans renouvelables. Le comité est composé des membres suivants :

- M. Rached Fourati, membre indépendant du conseil de surveillance : Président
- Mme Salma Babbou (Représentant permanent de la société PGI) : Membre
- M. Mehdi Tamarziste (Représentant permanent de la société Le Pneu) : Membre

Ce comité est rattaché au Conseil de surveillance et exerce son activité en toute indépendance et ce dans le cadre de l'objectif qui lui est dévolu.

Mission

- procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la banque et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices,
- contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de la banque chargées des missions de contrôle,
- donner son avis au conseil sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération.
- proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leur contrôle,
- et veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Fonctionnement

Le Comité Permanent d'Audit se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il est jugé utile. Ces réunions interviennent avant celles du Conseil de surveillance. Les réunions donnent lieu à l'établissement de procès verbaux soumis au Conseil de surveillance pour approbation.

4- Comité de rémunération

Le comité de rémunération se charge de proposer au Conseil de Surveillance les émoluments des membres du Directoire et des cadres supérieurs d'Amen Bank. Il est composé par :

- Monsieur Rachid Ben Yedder, Président ;
- Monsieur Béchir Ben Yedder, membre ;
- Monsieur Nébil Ben Yedder, membre ;
- Monsieur Ridha Ben Gaied, membre ;
- et monsieur Mehdi Tamarziste, membre.

5- Organe permanent de contrôle de la conformité

Il a pour mission de:

- Vérifier l'exécution des obligations légale d'Amen Bank et son obéissance aux bonnes pratiques, ainsi qu'aux chartes professionnelles et morales.
- Identifier et déterminer les risques de non conformité aux lois, règlements en vigueur, et règles de bon fonctionnement de la profession et évaluer leurs conséquences sur l'activité d'Amen Bank.
- Adresser des rapports au Conseil de Surveillance et préparer des actions à même de permettre une maîtrise ainsi qu'une correction des risques de non conformité.
- Assister les services et les autres structures d'Amen Bank de sorte à assurer la conformité aux lois et procédures applicables aux bonnes pratiques et aux chartes professionnelles et morales et mener des actions de formation pour le personnel chargé du contrôle de la conformité.

6- Comité Exécutif de Crédit

Composition

Ce comité est présidé par Monsieur Ahmed El Karm, Président du Directoire. Il comprend trois membres du Conseil de Surveillance à savoir :

- Mr Nabil Ben Yedder;
- Mr Ridha Ben Gaïed;
- Mr Mohamed Fadhel Khélil.

Mission

Le Comité exécutif de crédit se prononce sur l'activité de financement d'Amen Bank tout en veillant au respect des conditions et plafonds établis par le Conseil de Surveillance dans le cadre de la politique de financement et notamment les montants de crédits accordés, leur répartition sectorielle ainsi que les taux d'intérêts et les commissions bancaires y relatifs. Le Comité se réunit au moins six fois par an.

Fonctionnement

Le comité émet obligatoirement son avis sur :

- Les nouveaux crédits dépassant 10 millions de dinars.
- Les crédits aux clients dont les engagements auprès d'Amen Bank dépassent 15 millions de dinars.
- Les crédits de restructuration dont les montants sont supérieurs à 5 millions de dinars.
- Les crédits accordés aux personnes liées à Amen Bank.
- Les crédits accordés aux clients ayant des créances classées

Le Comité Exécutif de Crédit présente régulièrement au Conseil de surveillance, un rapport détaillé sur son activité.

7- Comité de Risques

Mission

Il a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la règlementation et des politiques arrêtées en la matière.

Composition

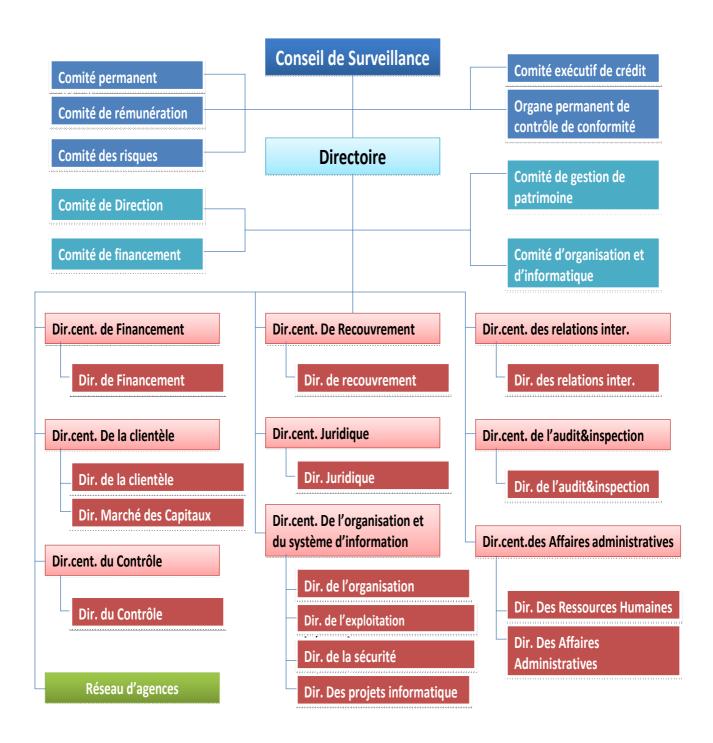
Le comité des risques est présidé par Madame Zeineb Guellouz, membre du Conseil de Surveillance indépendant. Il est composé par les membres du Conseil de Surveillance suivants :

- Monsieur Rechid Ben Jemiaa, représentant de la COMAR
- Le représentant de la SFI
- Monsieur Mourad M'hiri

Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- l'approbation des systèmes de mesures et de surveillance des risques,
- le contrôle du respect par le Directoire de la stratégie de gestion des risques arrêtée,
- l'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, et le risque opérationnel ainsi que la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière,
- l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque,
- l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil,
- l'approbation des Plans de Continuité d'Activité,
- la désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération,
- et le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 relative à la division, couverture des risque et suivi des engagements.

L'organisation de la banque est schématisée comme suit :



3.2.2 - Le Contrôle interne :

Le système de contrôle interne d'Amen Bank s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques et des coûts et garantir la régularité et l'efficacité des opérations et des procédures, à travers :

- 1. Une organisation adaptée aux objectifs d'Amen Bank basée notamment sur le principe de la séparation des tâches.
- 2. Des procédures écrites largement diffusées pour assurer la compréhension des instructions et des règles et normes à suivre dans le déroulement des opérations. Cette documentation est constamment mise à jour et couvre la totalité de l'activité d'Amen Bank.
- 3. Des contrôles à tous les niveaux :
 - a) Le premier niveau représente un contrôle de base effectué par chaque entité d'Amen Bank et portant sur ses propres tâches. Cet auto-contrôle se base largement sur des procédures automatiques effectuées par des programmes informatiques de l'entité concernée. Ces contrôles sont menés d'une façon quotidienne et relèvent de la responsabilité du chef hiérarchique de chaque entité.
 - b) Le deuxième niveau est un contrôle de supervision exercé sur les opérations, la gestion et les décisions des unités de base. Ce contrôle relève de structures de supervision de niveau hiérarchique supérieur sur la base de confirmation, de comptes rendus et des rapports ou dossiers qu'ils reçoivent d'une façon instantanée quotidienne ou périodique.
 - c) Le troisième niveau de contrôle est assuré par le Département des Contrôles Comptables, notamment la Division du Contrôle de la Qualité et des Risques.
 - d) Le quatrième niveau est accompli par la Direction de l'Audit et de l'Inspection. Cette entité opère selon des programmes annuels arrêtés et validés par la Comité Permanent d'Audit. Ces contrôles donnent lieu obligatoirement à des rapports de mission communiqués aux audités, à toutes les directions qui peuvent être concernées et au Directoire. Les rapports d'audit et d'inspection font l'objet de réunions pour redresser les anomalies et s'assurer de l'application des actions de correction.
- 4. Un système de mesure de surveillance et de contrôle des risques est en cours de mise en place. Il permettra la gestion des risques opérationnels en respect des normes de la Banque Centrale de Tunisie.

Toutefois les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante : « Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2011 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2011 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies. »

3.2.3 - Le Système d'Information :

En 2011, la banque a poursuivi dans sa démarche d'amélioration et de modernisation de son système d'information par le développement de nouveaux chantiers métiers, technologiques et règlementaires.

Il y a lieu de signaler à ce titre le renforcement de l'automatisation de l'activité financement et engagement, par la poursuite des projets de la décentralisation de la chaîne « décision et mise en place de crédits aux particuliers » au profit des agences et zones, la mise en place d'une nouvelle application « Crédit acquéreur », produit servant à industrialiser l'octroi et la mise en place des crédits finançant aussi bien les promoteurs immobilier que les clients acquéreurs. D'autres applications ont été lancées telles que la gestion du refinancement et du contrôle à posteriori. Ces actions permettant l'amélioration de l'administration du risque, en se basant sur un assainissement des données clients et l'enrichissement des données garanties, ont été entreprises.

Il faut noter également l'enrichissement du serveur monétique par des améliorations fonctionnelles et techniques au niveau du système de délivrance de cartes et du module de gestion des fraudes. En plus, le serveur monétique a été certifié EMV Mastercard en acquisition pour tous les types de DAB.

Par ailleurs, un plan d'action a été dressé pour une amélioration globale des modules de l'application SMI de gestion des services bancaires étrangers pour assurer le respect de l'engagement qualité (SLA) pris par la banque au profit de sa clientèle sur les opérations avec l'étranger.

Signalons de même l'aboutissement du programme de modernisation des marchés des capitaux avec la mise en place de l'application « Gestion des bons de caisses » sur le portail applicatif, la mise en place d'un nouveau produit compte d'épargne en devise et l'implémentation d'un système de suivi du desk de change manuel.

De même, Amen Bank a réussi le lancement du projet National de la télécompensation chèque 24H avec la décentralisation de la scannerisation au niveau des agences et la mise en place des remises et réception des lots de la Sibtel au fil de l'eau. De plus, une nouvelle version de l'application liquidation chèque en manuel a été mise en place pour sécuriser davantage ces cas particuliers. D'autre part, plusieurs actions techniques et d'organisation ont été lancées afin de réduire au maximum ces présentations manuelles.

En outre, l'année 2011 a vu la mise en place du progiciel de gestion de services logistiques et des achats qui couvre la gestion du budget, la gestion des achats, la gestion du stock, le règlement fournisseurs, la gestion des loyers, la gestion des projets en cours, la gestion du patrimoine, la gestion de la maintenance, la gestion du parc auto et la gestion des consultations et appels d'offres. Ce progiciel est totalement intégré avec le reste du système d'information.

Au niveau de la gestion de la relation avec la clientèle, une nouvelle version du workflow de suivi de réclamation a été mise en place intégrant tous les canaux de communication avec la clientèle et les services centraux de la banque. Durant l'année 2011, une action d'optimisation de la gestion des caisses dinars et devises a été lancée avec la mise en place d'une nouvelle application « Transport de fonds et cash collecte pour le compte de la clientèle ».

Signalons en outre, le renforcement de l'activité banque à distance notamment par les améliorations apportées au virement de masse par Internet et l'intégration de nouveaux lots d'avis d'opérations sur @mennet. De plus, plusieurs offres personnalisées @mennet au profit des clients ont été développées.

Notons par ailleurs, la progression du projet de refonte du noyau comptable et du reporting réglementaire dont les phases de mise en place de la base comptable et d'automatisation du reporting financier sont en cours de recette et de test. Dans ce cadre, une mission a été confiée à un cabinet de consulting pour assister Amen Bank dans la réalisation de la refonte des schémas comptables. Par ailleurs, un chantier a été lancé pour améliorer les qualités de la réconciliation comptable pour tous les métiers, ce qui a permis la reconfiguration du progiciel afin d'optimiser la réconciliation comptable et de justifier et d'apurer les anciens suspens des comptes de liaison.

Amen Bank a réalisé un avancement dépassant les 60% du projet de redéveloppement du système d'information agence qui consiste à doter les agences d'un système informatique Front Office, totalement intégré avec le reste du système d'information, orienté vers l'efficacité et l'efficience opérationnelles et hautement sécurisé. Ce système sera basé sur une architecture orientée services (SOA) et sur les technologies Flex, JAVA et Oracle.

Sur le plan technologique, l'année 2011 a été caractérisée par le démarrage du projet de refonte du site central avec la migration de l'infrastructure applicative, logicielle et matérielle vers une nouvelle infrastructure technologique à jour, supportant la virtualisation et ayant des capacités de traitement et de stockage adaptées aux besoins actuels et futurs d'Amen Bank. Aussi, dans ce cadre, un nouveau site de secours sera mis en place. Le basculement sur la nouvelle infrastructure est prévu pour juillet 2012 pour le nouveau site central et pour novembre 2012 pour le site de backup.

Au niveau réseau et télécom, la majorité des agences ont été migrées vers le réseau haut débit MPLS. La solution téléphonique siège a été migrée vers une nouvelle solution de communication unifiée (voix sur IP : VoIP). La solution de contrôle de la consommation téléphonique a été améliorée et une solution de vidéoconférence a été mise en place.

Enfin et pour renforcer la sécurité du système d'information, plusieurs actions ont été entamées particulièrement le renforcement du contrôle des encaisses des agences, le renforcement de la traçabilité applicative, la mise en place de la nouvelle version de l'application « Gestion des habilitations » et du système de filtrage réseau, etc

3.2.4 - La politique sociale de la banque

Evolution de l'effectif

Au terme de 2011, l'effectif d'Amen Bank s'est établi à 1.020 employés statutaires, dont 92 employés contractuels, contre un effectif global de 979 employés à fin 2010, enregistrant une progression de 4,2%. Cette évolution s'explique par le fait que le nombre des recrutements, par CDI et CDD, réalisés en 2011, qui a atteint 60 personnes, dont 46 diplômés du supérieur, a très largement dépassé celui des départs, qui ont concerné 19 employés.

De plus, Amen Bank a procédé à l'insertion de 49 jeunes diplômés par un contrat de stage d'insertion à la vie professionnelle (SIVP), ce qui porte l'effectif global à 1.069 personnes.

Evolution de l'effectif par catégorie socioprofessionnelle (2009-2011)

	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Personnel de direction	228	241	260	7,9 %
Personnel d'encadrement	322	332	363	9,3 %
Personnel d'exécution	361	325	305	-6,2 %
Contractuels	56	81	92	13,6 %
Total	967	979	1020	4,2 %

Promotions professionnelles:

Les promotions professionnelles ont concerné 340 employés sur 411 inscrits au tableau d'aptitude. Globalement, le taux des reclassements professionnels s'est établi à 82,7% en 2011, contre 80,6% en 2010, enregistrant une évolution de 2,1% par rapport à 2010.

Formation continue

A fin 2011, les dépenses globales relatives à la formation continue et la formation initiale ont atteint 329 mille dinars.

Les dépenses engagées dans la formation du personnel proprement dite ont quant à elles légèrement dépassé 230 mille dinars. Aussi, le budget global de formation du personnel en 2011 a-t-il représenté 0,62% des frais du personnel en 2011.

Intéressement du Personnel

La banque a institué au fil des années une batterie de mesures destinées à entretenir la motivation des employés et les inciter à plus de performances professionnelles. Parmi ces mesures nous pouvons citer les suivantes :

Le Motiv:

C'est une prime qui vient rétribuer les efforts du personnel des agences réalisant les meilleures performances aux différents concours, notamment en matière de collecte de ressources, de vente de cartes bancaires, d'ouverture de comptes d'épargne, etc. Le montant total de ces primes s'est consolidé d'année en année et profite, chaque année, a pratiquement plus de 55 % de l'effectif du réseau à chaque exercice.

Le montant de l'enveloppe réservée aux concours du Motiv a été de 160.000 DT et 320.000 DT, respectivement en 2010 et en 2011.

Primes de recouvrement :

Des primes de recouvrement sont attribuées au corps des recouvreurs internes réalisant avec succès des opérations de recouvrement, le but étant de susciter leur implication dans ce processus et de les amener à améliorer sans cesse leurs performances. Le montant de la prime de recouvrement est

déterminé en fonction du montant de la créance recouvrée et de la complexité de l'opération de recouvrement. L'évolution de l'enveloppe des primes de recouvrement servies depuis 2009 est illustrée dans le tableau ci-après :

	2009	2010	2011
Montant des primes de recouvrement en DT	69.609	83.000	45.000

Les crédits au personnel

A fin 2011, le total des prêts au personnel a atteint 1.327 prêts pour une enveloppe 15,1 millions de dinars, contre 584 prêts et une enveloppe de 5,9 millions de dinars en 2010.

Les dossiers de prêts se répartissent comme suit :

- 114 prêts à l'habitat (acquisition, construction et complément à l'habitat, consolidation), en augmentation de 10,6% par rapport à 2010,
- 184 prêts pour des dépenses exceptionnelles, achat ordinateurs, achat de voiture, en augmentation de 253% par rapport à 2010.
- 33 prêts pour l'achat d'un véhicule au profit des chefs d'agence.
- 996 prêts divers (présalaire, mariage, loisirs, avance sur prime d'intéressement...), en augmentation de 153% par rapport à 2010.

3.2.5 Réseau:

RESEAU	2009	2010	2011
Nombre d'agences	108	123	132
Nombre de DAB	109	107	126
Dont hors site	16	16	15

3.3- ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA BANQUE AU 31 DECEMBRE 2011 :

A fin décembre 2011, le total du bilan s'est établi à 5 516,2 millions de dinars contre 4 807,0 millions de dinars à fin décembre 2010, soit une progression de 709,2 millions de dinars ou 14,75%.

Au cours de l'exercice 2011, l'activité d'Amen Bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une progression des ressources de 382,6 millions de dinars ou 8,1%;
- Une augmentation des emplois de 653,7 millions de dinars ou 14,9%;
- Un besoin de refinancement net auprès du système financier de 312,9 millions de dinars.

3.3.1 Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank au cours de l'exercice 2011 a atteint 5.115,4 millions de dinars, soit une progression de 382,6 millions de dinars ou 8,1% détaillée comme suit :

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	Variation 2011/2010		
	2009	2010	2011	Montant	(%)	
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 969,1	3 497,7	3 712,5	214,8	6,1 %	
Emprunts et ressources spéciales	374,6	489,3	581,6	92,3	18,9 %	
Billets de Trésorerie*	203,8	354,0	379,0	25,0	7,1 %	
Capitaux Propres	342,3	391,8	442,3	50,5	12,9 %	
Total	3 889,8	4 732,8	5 115,4	382,6	8,1 %	

^(*) Ressources hors bilan

3.3.1.1/ Capitaux propres:

A fin décembre 2011, les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 442,3 MD enregistrant ainsi une augmentation de 50,5 MD ou 12,9%. Cette progression est inhérente essentiellement :

- à la distribution des dividendes de 2010 pour 14,0 MD;
- au résultat de 2011 de 64,5 MD;

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	variation 2011/2010		
(Lii illillions de dillars)	2009	2010	2011	Montant	(%)	
Capital Social	100,0	100,0	100,0	-	-	
Réserves Légales	10,2	10,2	10,2	-	-	
Autres Réserves	121,5	152,4	197,5	45,1	30,3	
Prime d'émission	57,9	57,9	57,9	-	-	
Modifications comptables	-8,1	-8,6	-8,6	-	-	
Fonds Social	15,9	18,1	20,4	2,3	11,1	
Ecart de réévaluation	0,4	0,4	0,4			
Résultat de l'Exercice	44,7*	61,4	64,5	3,1	6,5	
TOTAL	342,4	391,8	442,3	50,5	13,3	

^(*) Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

3.3.1.2 / Dépôts et avoirs de la clientèle

La progression des dépôts et avoirs de la clientèle, de 214,8 millions de dinars, est expliquée par une forte augmentation des dépôts à vue et des dépôts d'épargne respectivement pour 182,4 et 92,7 millions de dinars et une régression des dépôts à terme pour 73,7 millions de dinars :

	2009	2010	2011	Variation	2011/2010
(En millions de dinars)	2009	2010	2011	Montant	(%)
Dépôts à vue	815,9	921,9	1 104,4	182,5	19,8
Dépôts d'épargne	451,8	527,7	620,3	92,7	17,6
Dépôts à terme (*)	1 642,9	1 986,8	1 913,1	-73,7	-3,7
Autres dépôts de la clientèle	58,5	61,3	74,7	13,4	21,8
Total	2 969,1	3 497,7	3 712,5	214,9	6,1

^(*) comptes à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, et placements à terme de la clientèle en devises

Les placements à terme ont régressé de 73,7 millions de dinars au cours de l'exercice 2011, suite à la baisse des placements à terme en dinars pour 132,3 millions de dinars partiellement compensée par l'augmentation des placements à terme en devises pour 58,6 millions de dinars.

Quant à l'augmentation des dépôts à vue de 182,4 millions de dinars, elle est imputable principalement à l'accroissement des dépôts à vue en dinars pour 215,8 millions de dinars atténuée par la régression des dépôts à vue en devises pour 33,4 millions de dinars.

L'augmentation des dépôts d'épargne de l'ordre de 17,6% ou 92,7 millions de dinars, se justifie par :

- Une augmentation des comptes spéciaux d'épargne pour 63,8 millions de dinars ;
- La constitution d'un montant dans des comptes « Epargne en devises » pour 22,5 millions de dinars;
- Et une progression des comptes épargne logement des résidents et non résidents pour 6,2 millions de dinars et des autres produits d'épargne (assurance et étude) pour 0,1 million de dinars.

Part de marché* d'Amen Bank en terme de dépôts :

	2009	2010	2011
Dépôts à vue	7,02%	7,00%	7,55%
Dépôts d'épargne	5,35%	5,69%	6,09%
Dépôts à terme	14,53%	15,51%	15,62%
Total	9,28%	9,75%	9,82%

^{*} source Amen Bank

3.3.1.3 / Emprunts obligataires et ressources spéciales

(en millions de dinars)	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	
	2009	2010	2011	Montant	(%)
Ressources extérieures	231,6	278,7	339,9	61,2	22,0
Lignes extérieures	227,8	274,3	335,1	60,8	22,2
Fonds budgétaire et dettes rattachées	3,9	4,4	4,8	0,4	9,1
Emprunts obligataires	143,0	210,6	241,7	31,1	14,8
Emprunts Amen Bank	138,7	205,3	236,7	31,4	15,3
Dettes rattachées	4,3	5,3	5,0	-0,3	-5,7
Total	374,6	489,3	581,6	92,3	18,9

Les emprunts et les ressources spéciales ont progressé de 92,3 millions de dinars ou 18,9%. Ils passent ainsi de 489,3 millions de dinars, à fin 2010, à 581,6 millions de dinars à fin 2011. Cette variation s'explique principalement par:

- L'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour 50,0 millions de dinars ;
- Le remboursement des annuités sur emprunts obligataires pour 18,7 millions de dinars ;
- La variation des encours des lignes extérieures pour 60,8 millions de dinars suite notamment aux tirages sur la ligne BEI investissement pour 58,4 millions de dinars, la ligne AFD mise à niveau pour 3,6 millions de dinars, la ligne AFD hôtellerie pour 3,4 millions de dinars et la ligne AFD de restructuration financière pour 2,6 millions de dinars et les règlements des échéances des autres lignes extérieures en dinars et en devises.

3.3.1.4 / Billets de trésorerie

Les souscriptions en Billets de Trésorerie avalisés et non avalisés se sont élevées à 379,0 millions de dinars à fin 2011 contre 354,0 millions de dinars à fin 2010, soit une augmentation de 25,0 millions de dinars ou 7,0%.

3.3.2 Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une augmentation de 653,7 millions de dinars ou 14,9%, passant de 4.393,3 millions de dinars à fin 2010 à 5.047,0 millions de dinars à fin 2011.

Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- Une progression de 571,0 millions de dinars des crédits à la clientèle ;
- Une progression de 76.1 millions de dinars du portefeuille titres ;
- Et une augmentation de 6,6 millions de dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement.

	2009 2010		2011	Variation 20	11/2010
(en millions de dinars)	2009	2010	2011	Montant	(%)
Crédits à la Clientèle	2 948,1	3 714,1	4 285,1	571,0	15,4
Portefeuille Titres*	563,9	577,8	653,9	76,1	13,2
Valeurs Immobilisées	101,5	101,4	108,0	6,6	6,5
Total	3 613,5	4 393,2	5 047,0	653,7	14,9

^(*) Portefeuille titres commercial et d'investissement

3.3.2.1/ Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont passés de 3.714,1 millions de dinars à fin 2010 à 4.285,1 millions de dinars à fin décembre 2011, enregistrant ainsi une augmentation de 571,0 millions de dinars ou 15,4%.

Le tableau ci-après retrace les principales composantes de cette variation:

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	Variation 2011/2010		
(Ell lillillolis de dillars)	2009	2010	2011	Montant	(%)	
Comptes débiteurs de la clientèle	494,0	553,3	649,9	96,6	17,5	
Autres concours à la clie. sur ress. ordinaires	2 233,5	2 902,8	3 337,3	434,5	15,0	
Crédits sur Ress. Spéc. en devises et en dinars	220,7	258,0	297,9	39,9	15,5	
Total	2 948,1	3 714,1	4 285,1	571,0	15,4	

Part de marché* d'Amen Bank en terme de nature de créditS :

	2009	2010	2011
Crédits sur ressources ordinaires	7,31%	7,84%	7,89%
Crédits sur ressources spéciales	13,53%	16,22%	18,07%
Total	7,62%	8,19%	8,27%

^{*} source Amen Bank

Classification des créances :

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	Variation 2011/2010	
(En millions de dinars)		2010	2011	Absolue	(%)
Total engagement	3 806,2	4 819,6	5 602,8	783,2	16,2
Créances classées	452,1	498,6	502,3	3,8	0,7
Créances ordinaires	3 354,1	4 321,0	5 100,4	779,4	18,0
Taux des créances classées (%)	11,9	10,34	8,97	-1,3	-12,9
Provisions affectées aux créances	215,1	245,7	246,5	0,8	0,3
Agios réservés	105,2	108,6	121,5	12,9	11,9
Total provisions et agios réservés	320,4	354,3	368,0	13,7	3,9
Taux de couverture des créances classées (%)	70,9	71,1	73,27*	2,2	3,1
Taux de couverture de l'ensemble des créances (%)	8,4	7,35	6,57	-0,8	-10,8

^{*} Le taux de couverture calculé par les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2011 est de 72,93%. Cette différence découle du fait que la banque a pris en compte les agios réservés sur des créances classées 0 et 1. Les divergences entre les calculs de la banque et ceux des commissaires aux comptes se présentent comme suit :

		(En mDT)
Provisions au 31/12/2011	CAC	Amen Bank
Total créances classées	502 343	502 343
Provisions sur créances classées	238 201	238 201
Provisions forfaitaires sur créances classées	8 312	8 312
Total provision sur créances classées	246 513	246 513
Agios réservés sur créances classées	119 853	119 853
Agios réservés sur créances classées 0 et 1	-	1 508
Agios réservés sur titres portages	-	195
Total agios réservés	119 853	121 557
Taux de couverture	72,93%	73,27%

Répartition sectorielle des engagements :

(en milliers de dinars)	2009		201	0	2011		
I- AGRICULTURE	86 726	2,28%	107 864	2,24%	136 590	2,44%	
II- INDUSTRIE	1 170 006	30,74%	1 362 403	28,27%	1 532 835	27,36%	
Industries mécaniques et électriques	212 848	5,59%	246 687	5,12%	293 090	5,23%	
Industries agroalimentaires	222 358	5,84%	241 413	5,01%	278 424	4,97%	
Chimie et caoutchouc	135 430	3,56%	171 678	3,56%	207 225	3,70%	
Matériaux de construction	169 073	4,44%	241 909	5,02%	262 670	4,69%	
Bâtiment et travaux publics	127 178	3,34%	147 233	3,05%	153 698	2,74%	
Papier, imprimerie et industries diverses	109 468	2,88%	124 981	2,59%	130 061	2,32%	
Habillement et cuir	78 486	2,06%	79 716	1,65%	80 089	1,43%	
Energie	49 220	1,29%	48 907	1,01%	45 045	0,80%	
Bois, liège et ameublement	33 859	0,89%	30 901	0,64%	34 755	0,62%	
Textile	20 860	0,55%	21 587	0,45%	22 265	0,40%	
Mines	11 226	0,29%	7 391	0,15%	25 514	0,46%	
III- SERVICES	2 549 440	66,98%	3 349 297	69,49%	3 933 361	70,20%	
Particuliers	631 512	16,59%	792 566	16,44%	905 453	16,16%	
Tourisme	358 845	9,43%	437 227	9,07%	369 384	6,59%	
Commerces divers	294 149	7,73%	457 674	9,50%	492 808	8,80%	
Promotion immobilière	405 948	10,67%	593 446	12,31%	716 634	12,79%	
Commerce quincaillerie et assimilés	98 227	2,58%	118 558	2,46%	128 251	2,29%	
Transport et télécommunication	190 408	5,00%	315 747	6,55%	514 236	9,18%	
Commerce matériaux de construction	141 723	3,72%	138 795	2,88%	144 390	2,58%	
Finance	194 078	5,10%	213 149	4,42%	280 531	5,01%	
Commerce agroalimentaire	61 107	1,61%	71 830	1,49%	68 229	1,22%	
Commerce textile et cuir	42 616	1,12%	54 043	1,12%	58 775	1,05%	
Loisirs et culture	28 810	0,76%	28 735	0,60%	30 632	0,55%	
Santé	51 001	1,34%	58 890	1,22%	79 757	1,42%	
Divers	51 016	1,34%	68 637	1,42%	144 283	2,58%	
TOTAL	3 806 172	100,00%	4 819 564	100,00%	5 602 786	100,00%	

3.3.2.2/ Portefeuilles titres

3.3.2.2.1/ Portefeuille titre commercial

Le portefeuille titres commercial s'est établi à 210,0 millions dinars à fin 2011, soit une augmentation de 65,7 millions de dinars enregistrée notamment au niveau des encours des BTA de placement pour 48,7 millions de dinars et des encours d'emprunts obligataires à des fins de placement pour 14,7 millions de dinars.

(en millions de dinars)	2009	2010	2011	Variation 2011/2010		
	2009	2010	2011	Montant	(%)	
BTA de Placement*	102,4	118,4	167,1	48,7	41,1	
Emprunts obligataires	7,3	19,0	33,7	14,7	77,5	
Créances rattachées/Titres à revenus fixe	4,1	5,4	7,2	1,8	33,1	
Titres placement en actions	0,4	1,4	2,1	0,7	47,5	
TOTAL	114,3	144,3	210,0	65,7	45,6	

^{*} y compris des Bons de Trésor de transaction.

3.3.2.2.2/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 443,8 millions dinars à fin 2011 enregistrant une hausse de 10,4 millions de dinars ou 2,4% par rapport à 2010. Cette variation résulte essentiellement :

- de la régression des encours des emprunts obligataires pour 40,7 millions de dinars ;
- de la hausse des encours des fonds gérés par Amen Bank pour 32,5 millions de dinars;
- de l'augmentation de l'encours des participations toutes catégories confondues pour 18,6 millions de dinars.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement est la suivante :

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	Variation 2011 /2010		
(En minions de dinars)	2009	2010	2011	Montant	(%)	
Titres d'investissement	323,9	296,8	288,5	-8,3	-2,8	
Titres de participation	14, 7	15,1	21,0	5,9	39,3	
Parts dans les entreprises associées et co- entreprises	55,5	62,7	74,5	11,7	18,7	
Parts dans les entreprises liées	9,5	7,8	8,1	0,3	4,0	
Participations avec convention en rétrocession	46,0	51,1	51,8	0,7	1,4	
Total	449,6	433,5	443,8	10,4	2,4	

3.3.2.3/ Immobilisations nettes

(En millions de dinars)	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	VARIATION 2011/2010		
			Montant	%		
Immobilisations nettes	101,5	101,4	108,0	6,6	6,5	

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 101,4 millions de dinars à fin 2010 à 108,0 millions de dinars à fin 2011 et ce, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 5,5 millions de dinars.

3.3.3 Les Résultats d'exploitation

3.3.3.1 / Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire a atteint 171,0 millions de dinars contre 170,4 millions de dinars à fin décembre 2010, soit une augmentation de 0,7 million de dinars ou 0,4%.

(En millions de dinars)	2009	2010	2011		ATION /2010
				Montant	%
Marge en intérêts	71, 7	89, 7	87,2	-2,5	-2,7
Commissions nettes	34, 0	40, 1	39, 2	-0,9	-2,4
Autres revenus	36, 3	40, 6	44, 6	4,0	9,8
PNB	142,0	170, 4	171, 0	0,6	0,4

3.3.3.2 / La Marge en intérêts :

En 2010, la marge d'intérêts a connu une progression de 25,1% avant de se replier légèrement en 2011 à un niveau de 87,2 millions de DT suite à une hausse des charges d'intérêts de 10,4%

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	VARIATION 2011/2010		
				Montant	%	
Produits en intérêts	199, 4	245, 4	259,3	13,9	5,7	
Charges en intérêts	127, 7	155,8	172,1	16,3	10,4	
Marge en intérêts	71,7	89, 6	87,2	-2,4	-2,7	

3.3.3.3 / Les commissions nettes :

Les commissions nettes ont régressé de 2,5% soit 947 mDT pour passer de 40,2 millions de DT à fin 2010 à 39,2 millions de DT à fin 2011.

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	VARIATION 2011/2010			
				Montant	%		
Commissions perçues	37,8	44,8	43,8	-1,0	- 2,3		
Commissions encourues	3,8	4,6	4,6	-	-1,8		
Commissions nettes	34, 0	40,2	39,2	-1,0	-2,5		

3.3.3.4 / Les autres revenus :

Les autres revenus ont enregistré une évolution positive de 9,8% soit 4,0 millions de DT pour atteindre le niveau de 44,6 millions de DT à fin 2011 contre 40,6 millions de DT à fin 2010.

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	VARIA 2011	
				Montant	%
Gains sur portefeuille titre commercial	13,4	17,8	19,3	1,5	8,3
Revenus du portefeuille investissement	22,9	22,8	25,3	2,5	10,9
Autres revenus	36,3	40,6	44,6	4,0	9,8

3.3.3.5 / Les frais généraux (charges opératoires) :

Les charges opératoires ont totalisé 71,01 millions de dinars contre 57,35 millions de dinars en 2010, soit une augmentation de 13,6 millions de dinars ou 23,8%, comme le montre le tableau ci-après :

(En millions de dinars)	2009 2010		2011	variation 2010/2011	
,				Mont.	(%)
Frais du personnel	38,0	40,6	52,6	12,0	29,5
Charges générales d'exploitation	11,4	11,7	12,9	1,2	10,2
Dot. aux amort. et aux prov. sur immo.	4.6	5,0	5,5	0,5	9,4
Total charges opératoires	54.0	57,4	71,0	13,6	23,8
Coefficient d'exploitation	37,9%	33,7%	41,5%		

Les frais du personnel ont enregistré une hausse de 12,0 millions de dinars ou 29,5% sous les effets suivants :

- La charge inhérente aux primes d'intéressement de 2010 et 2011 pour un total de 5,46 millions de dinars.
- La charge supplémentaire inhérente aux augmentations sectorielles ayant donné lieu à un rappel pour un montant de 2,318 millions de dinars.
- L'effet des principales augmentations instituées en 2011 en faveur du personnel (primes de fonction, indemnité forfaitaire, prime de transport) pour 1,92 millions de dinars.

Le coefficient d'exploitation est passé de 33,7% à fin décembre 2010 à 41,5% à fin décembre 2011. Ce niveau du coefficient d'exploitation est expliqué par les effets cumulés suivants :

- Les augmentations des frais du personnel ;
- et la conjoncture de 2011 et ses effets sur le niveau de croissance du PNB.

3.3.3.6 / Les soldes en perte de créances (Dotations aux provisions sur créances et passifs):

Les dotations nettes aux provisions sur créances et passifs ont totalisé 28,55 MDT à fin 2011 contre 42,31 MDT à fin 2010.

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	variation 2010/2011		
(2.1 millione de diffaie)	2000	2010	2011	Mont.	(%)	
Dotations aux provisions / créances et passifs	36,5	42,6	23,7	- 18,9	- 44,5	
Pertes sur créances	0,7	1,1	4,9	3,8	349,1	
Reprises de provisions	- 3,5	-1,4	- 0,1	1,3	95,14	
Soldes	33,6	42,3	28,5	- 13,8	- 32,5	

3.3.3.7 / Résultat net de l'exercice

Le résultat net réalisé par Amen Bank a enregistré une progression de 5,1%, en passant d'une année à l'autre, de 61,4 millions de dinars à 64,5 millions de dinars.

(En millions de dinars)	2009	2010	2011	variation 2011/2010		
				Montant	(%)	
Résultat d'exploitation	52,7	71,1	73,5	2,4	3,4	
Solde en gain et perte prov. des éléments ordinaires	0,0	3,1	0,3	-2,8	-91,7	
Impôts sur les bénéfices (-)	8,0	12,8	9,3	-3,5	-27,7	
Résultat net de l'exercice	44,7	61,4	64,5	3,1	5,1	
Rendement des fonds propres en (%)	15,0	18,6	17,08	-1,5	-8,1	
Rendement des actifs en (%)	1,1	1,3	1,17	-0,1	-7,1	

3.4 - LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/06/2012

(En 1000 DT)

	1		1		(En 1000 DT)
Période	2ème trimestre 2012	2ème trimestre 2011	Au 30 Juin 2012	Au 30 Juin 2011	Au 31 Décembre 2011**
1- Produits d'exploitation bancaires	103 207	90 883	195 247	175 280	347 678
Intérêts	75 346	68 425	141 665	134 058	259 330
Commissions en produits	13 706	10 342	26 039	19 286	43 778
Revenus du portefeuille commercial &opérations financières	6 721	4 373	13 282	8 224	19 290
Revenus du portefeuille d'investissement	7 434	7 743	14 261	13 712	25 280
2- Charges d'exploitation bancaires	47 721	44 386	92 556	87 952	176 662
Intérêts encourus	46 283	43 167	90 094	86 084	172 092
Commissions encourues	1 438	1 219	2 462	1 868	4 570
Autres charges	0	0	0	0	0
		10.100	400.004		474.040
3-Produit net bancaire	55 486	46 498	102 691	87 328	171 016
4- Autres produits d'exploitation	532	363	994	798	1 793
5- Charges opératoires	16 260	18 788	32 334	30 826	65 542
Frais de personnel	13 020	15 871	26 115	25 674	52 631
Charges générales d'exploitation	3 240	2 917	6 219	5 152	12 910
6- Structure du Portefeuille	-	-	623 766	586 123	653 886
Portefeuille- titres commercial	-	-	220 158	147 788	210 047
Portefeuille- titres	_	_	403 607	438 335	443 839
d'investissement	_		400 007	+00 000	440 000
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	4 693 114	3 992 547	4 285 124
8- Encours des dépôts	-	-	4 272 365	3 632 837	3 712 487
Dépôts à vue			1 268 299	1 144 411	1 104 383
Dépôts d'épargne	-	-	650 307	545 904	620 339
Dépôts à terme	-	-	2 252 962	1 872 556	1 913 092
Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	100 798	69 966	74 672
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	564 346	493 182	581 642
10- Capitaux propres	_	_	428 273 (*)	377 679 (*)	442 260
10- Oahirany highies	-	_	420 213 ()	311 019 ()	444 200

^(*) les capitaux propres au 30/06/2011 et au 30/06/2012 sont publiés hors résultat de la période (**)Chiffres certifiés

3.5 - MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET RISQUES) :

Points forts	Points Faibles
Points forts Actionnariat stable. Appartenance à un groupe fortement présent dans les services financiers en Tunisie. Entrée en capital prochaine de la Société Financière Internationale (Groupe Banque Mondiale). Banque universelle disposant d'une offre de services riches ciblant l'ensemble des métiers de la banque et tous les segments de clients. Capacité à maîtriser les charges.	Points Faibles Marché caractérisé par un fort niveau d'impayé. Coût du risque élevé. Faible taille relativement aux investissements technologiques nécessaires. Coût des ressources supérieur à la moyenne du secteur, quoi que en baisse.
Opportunités	Risques
 Capacité à croître sur le marché des particuliers. Libéralisation des marchés des capitaux et consolidation de la position de la banque sur ce segment. Synergies avec les entreprises financières du groupe. Expansion sur le Maghreb et internationalisation de la banque. Intégration du marché de la finance islamique à travers la création d'une entité dédiée. 	 Dégradation de la situation économique du pays suite aux événements post révolution qu'a connu la Tunisie au début de l'année. Dégradation de la situation financière des entreprises Tunisiennes par suite de la récession en Europe et recrudescence des impayés et du coût du risque. Forte concurrence, qui sera encore plus exacerbée suite à la libéralisation externe. Importante hausse des charges nécessaires à la croissance et aux technologies à acquérir. Baisse des marges par suite d'une exacerbation de la concurrence et de la baisse des taux. Augmentation des besoins en fonds propres suite à une forte croissance et/ou de plus fortes exigences réglementaires.

3.6 - FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

A l'instar des autres banques de la place, AMEN BANK est exposée aux risques inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. En effet, son portefeuille de crédits représente 77,68 % du total de ses actifs au 31-12-2011.

La banque respecte les seuils fixés par la BCT pour les risques de change. Son ratio de liquidité est de 68,90% pour un ratio règlementaire de 100%.

Par ailleurs, depuis l'émission de la circulaire BCT 2006 – 19 portant sur l'instauration d'un système de contrôle interne au sein des établissements de crédit et des banques, de nombreux projets ont été entamés afin de mettre en place différents dispositifs de contrôle et de mesure des risques.

Ces projets sont organisés autour de deux axes :

- * La gestion des risques :
 - Un projet de Risque de Crédit selon Bâle II.
 - Un projet de gestion du Risque Opérationnel.
 - Un projet de mise en place d'une nouvelle solution marché de capitaux.

Concernant la gestion des risques, des dispositifs sont mis en place et des projets sont en cours permettant la mesure et la surveillance des risques auxquels la banque est exposée conformément aux principes de la circulaire BCT N° 2006-19.

1) Risque de crédit :

La mise en place des normes de Bâle II pour le risque de crédit a rencontré deux obstacles :

- une carence de données
- une inadaptation du système d'autorisations et de garanties

a. Administration des risques :

Un cahier des charges a été réalisé pour organiser l'administration des risques. A terme, l'objectif est la collecte de données fiables et structurées qui permettent une exploitation analytique d'une part, et qui répondent mieux à l'élaboration des différents déclarations à la Banque Centrale de Tunisie d'autre part.

I. Mise à jour du référentiel :

Il s'agit d'apporter des améliorations qui ont pour but l'harmonisation et l'unification du système de codification afin de l'adapter aux normes de la Banque Centrale de Tunisie.

II. Questions métiers :

Il s'agit d'un formulaire auquel l'utilisateur est amené à répondre en choisissant, à partir d'une liste préétablie, des réponses à des questions relatives à des informations économiques et financières qui concernent l'entreprise. Ces questions sont à intégrer comme champ obligatoire dans une liste déroulante, au niveau de la chaîne de financement.

III. Participations et obligations:

Il s'agit de codifier ces opérations et de les intégrer dans le système d'information de la banque afin de permettre une meilleure analyse et un meilleur suivi du risque de contrepartie. Ces opérations seront affectées sur le compte de la société dans laquelle la banque, ou la SICAR, détient une participation, ou de la société qui a émis l'emprunt obligataire.

b. Assainissement des données :

Une application « radioscopie des données » relatives aux clients permet, constamment, aux agences d'identifier les données manquantes ou comportant des anomalies afin de procéder à leur mise à jour.

c. Adaptation du système d'autorisation de crédit et des garanties :

I. Module autorisations:

Des améliorations seront apportées à ce module afin de permettre :

- une saisie multidevises
- de gérer les divers événements liés au dossier (création, annulation, modification, prorogation,...) et garder une traçabilité.
- de regrouper les autorisations par familles
- de mieux rattacher les encours aux autorisations.

II. Module garanties:

Les améliorations relatives à ce module consistent à :

- une saisie multidevises
- gérer les événements (création, annulation, modification, prorogation,...) et garder une traçabilité.

^{*} Le renforcement du système de contrôle interne

- Etablir un lien entre les garanties, les autorisations et les engagements qu'elles couvrent afin de faciliter le calcul des taux de couverture des créances par les garanties, et de la perte qui pourrait en découler en cas de défaut de paiement.
- Intégrer les garants dans le référentiel tiers de la banque dans le but de les identifier comme clients et de collecter les informations nécessaires pour l'évaluation de leur risque.

d. Adaptation du système d'autorisation de crédit et des garanties :

L'assainissement des données et la mise à jour de la chaîne de financement, comme précédemment décrits, contribuent à préparer à la mise en place d'un système fiable de notation interne des entreprises.

Ce projet consiste à mettre en place un système de notation interne des clients « entreprises » à l'instar de celui mis en place pour les crédits à la consommation, opérationnel depuis janvier 2010. Cette notation représente un outil d'aide à la décision basé sur un ensemble de données qualitatives et quantitatives. A cet effet, la chaîne de financement mise à jour afin d'assurer la saisie de ces données au moment de l'octroi des crédits.

Les états financiers constituent la principale source d'informations pour l'analyse du risque, une rigueur en matière de présentation de ceux-ci est exigée des entreprises.

Néanmoins, le projet de notation interne est pour le moment en attente des résultats de l'enrichissement des bases de données et de l'issue des négociations avec l'éditeur informatique.

e. Analyse des risques de crédit :

Un rapport portant sur le respect des normes réglementaires et la qualité des risques, est établi. Ce rapport présente une analyse quantitative et descriptive du système de classification, de provisionnement et réservation des agios. Cette analyse porte essentiellement sur :

- L'évolution des engagements et des classes des créances
- L'impact de l'évolution de la classe sur les provisions constituées
- La variation du stock des agios réservés
- L'impact de l'évolution de la valeur des garanties sur les provisions
- Les créances nouvellement classées et déclassées
- Les créances faisant l'objet d'arrangements

Ce travail permet surtout, la vérification du respect des règles établies par la banque pour la mesure du risque, notamment les critères conduisant à la variation de la classe (antériorité de l'impayé, gel du compte,etc...) et à la réservation ou la reprise des agios.

Aussi, des améliorations ont été apportées à l'application gel des comptes. Elles introduisent notamment des critères plus prudents dans l'identification des créances gelées. Ces dernières sont communiquées au réseau et font l'objet d'un suivi quotidien.

Par ailleurs, les actions restant à finaliser sur le risque de crédit se présentent comme suit :

- la formalisation, la revue et l'approbation annuelle de la politique générale de crédit incluant éventuellement la révision des limites de risque globales prises par la banque ;
- la reprise du projet « Gestion du risque de crédité et la finalisation de la conception des modèles de notation et de scoring ;
- la mise en place de modèles de simulation de crises, à appliquer au moins une fois par an pour les principales concentrations de risque de crédit ;
- l'instauration d'un processus de revue et d'analyse de la qualité des risques sur une base trimestrielle.

2) Risque de marché

Dans le cadre du suivi du risque de marché, un certain nombre de contrôle sont réalisés, parmi lesquels on peut citer :

- Les mesures quotidiennes de l'ensemble des positions avec la détermination des résultats et l'adéquation des positions par rapport aux fonds propres.
- Les limites sont définies par contrepartie, par opération et par cambiste, le suivi du respect de ces limites est assuré aussi par le back-office.
- Les limites de change sont fixées annuellement par le Comité Supérieur de Financement et les dépassements sont notifiés au Directoire.
- Le suivi trimestriel du gap des ressources / emplois en dinars et en devises.

Par ailleurs, les actions suivantes restent à finaliser :

- La formalisation, la revue et l'approbation annuelle de la politique générale de l'activité de marché incluant les limites de risque globales prises par la banque ;
- La mise en place de modèles de simulation de crise en vue d'apprécier les risques encourues en cas de variation importante des paramètres de marché ;

3) Risque de taux d'intérêts et de liquidité

La mesure des risques de taux d'intérêts et de liquidité est permise par l'application TRADIX. Cette solution intègre un module risque qui permet :

- La mesure des risques de taux d'intérêt et de liquidité selon les exigences réglementaires.
- La mesure du risque selon la notion de perte potentielle maximale, permettant les simulations de crises.
- Le suivi instantané des limites.
- Le calcul des résultats par position.
- L'adéquation des fonds propres.

Il est à signaler qu'une mission d'assistance technique menée par la Société Financière Internationale est prévue au cours de l'année 2012 et visant à mettre en place des structures et des procédures de risk management y compris une structure d'ALM.

Par ailleurs, les actions suivantes restent à finaliser :

- La mise en place d'un dispositif de surveillance du risque de liquidité permettant de s'assurer que la banque est en mesure de faire face, à tout moment, à ses exigibilités et d'honorer ses engagements de financement envers la clientèle :
- La mise en place de modèles de simulation de crise en vue d'apprécier les risques encourus en cas de variation importante des paramètres de marché.

4) Risque opérationnel

Une procédure de collecte des incidents de risque opérationnel a été mise en place, dont l'objectif est de :

- définir le risque opérationnel conformément à la réglementation en vigueur ;
- identifier et collecter les risques opérationnels ;
- enregistrer les données relatives au risque opérationnel, notamment les pertes significatives par catégorie d'activité ;
- utiliser les données collectées pour le contrôle du risque opérationnel :
- mettre en place des plans d'action au vu des risques encourus.

Les déclarations des diverses entités de la banque tardent à se concrétiser. Une sensibilisation et un encadrement rigoureux de ces entités seront mis en place en vue de donner l'efficacité nécessaire à ces déclarations.

Cette procédure sera consolidée par le développement d'une application intégrant un work-flow de validation faisant intervenir les responsables métier et le contrôle du risque. Cette application aura pour objectifs l'industrialisation du processus de gestion du risque opérationnel, la mise en place des reportings et la mesure périodique du risque opérationnel moyennant la collecte des incidents.

Par ailleurs, au courant de l'exercice 2009, la banque a entamé la cartographie des risques en commençant par les activités jugées critiques, notamment les moyens de paiements.

Les rapports établis ont permis le recensement des risques résiduels tenant compte des contrôles manuels et automatiques appliqués. Ce travail a été élaboré sur la base des circulaires internes, des procédures existantes et des entretiens avec les différents intervenants.

Aussi, le recensement des contrôles mis en place et la détection des risques potentiels de chaque processus ont permis de formuler un ensemble de recommandations dans le but de diminuer l'impact de ces risques.

Par ailleurs, les actions suivantes restent à finaliser :

- la poursuite du processus d'élaboration de la cartographie des risques devant intégrer toutes les activités opérationnelles et support de la banque et de définition de plans d'actions en couverture des risques identifiés;
- la mise en place d'un processus de collecte des pertes opérationnelles ;
- la mise en place d'un processus de reporting sur le risque opérationnel permettant de tenir informé le directoire et l'organe de gouvernance sur les risques encourus par la banque.

5) Risque de règlement

En 2011, la banque a continué son effort d'amélioration de son système d'information. Ceci aidera les risk managers à mieux évaluer le risque de règlement.

3.7 - DEPENDANCE DE L'EMETTEUR :

La dépendance de la banque s'apprécie notamment par rapport à la circulaire BCT N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N°99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1:

ARTICLE 1 :

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun à 5% des fonds propres nets de la banque s'établit, au 31 décembre 2010 à 392 140 mDT représentant 0,71 fois les fonds propres nets de la banque.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun à 5% des fonds propres nets de la banque s'établit, au 31 décembre 2011 à 320 734 mDT représentant 0,50 fois les fonds propres nets de la banque.

- 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Au 31 décembre 2010 l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 15% des fonds propres nets de la banque.

Au 31 décembre 2011 l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 15% des fonds propres nets de la banque.

L'article 1 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2:

ARTICLE 2 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2010, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (137 283 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2011, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (159 350 mDT) des fonds propres nets de la banque.

L'article 2 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3:

ARTICLE 3:

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants les administrateurs ainsi que les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.

- Au 31-12-2010, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal à 33 255 mDT et est inférieur à 1 647 393 mDT (3 fois les fonds propres nets).
- Au 31-12-2011, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal à 32 251 mDT et est inférieur à 1 912 197 mDT (3 fois les fonds propres nets).

L'article 3 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4:

ARTICLE 4:

Les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

- Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2010 à 549 131 KDT et représentent 13,13% des risques encourus pondérés qui s'élèvent à 4 182 301 KDT.

La prise en compte des engagements de financement donnés comptabilisés par la banque porte ledit montant à 4 382 256 KDT et le taux de couverture à 12,53%.

- Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2011 à 637 399 KDT et représentent 12,96% des risques encourus pondérés qui s'élèvent à 4 919 211 KDT.

La prise en compte des engagements de financement donnés comptabilisés par la banque porte ledit montant à 5 262 616 KDT et le taux de couverture à 12,11%.

L'article 4 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

3.8- LITIGE OU ARBITRAGE:

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par Amen Bank en dehors des contentieux inhérents à l'activité de la Banque.

Par ailleurs, il est à signaler que la banque a fait l'objet en 2010 et 2011 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. Le résultat de la vérification, notifié à la banque, est de 28,4 millions de Dinars. Ces redressements ont été effectués sur la base d'une interprétation administrative non opposable selon la banque. Ils concernent notamment le poste réinvestissement exonéré. Dans ses réponses, la banque a démontré qu'elle s'est conformée strictement à la législation en vigueur en ce qui concerne le chef de redressement précité. Malgré que les résultats de la vérification fiscale ne sont pas fondées juridiquement selon la banque, cette dernière a constitué une provision de 2,2 millions de Dinars. Par ailleurs, la dette fiscale, s'élevant à 0,2 millions de Dinars, inhérente aux chefs de redressement acceptés a été liquidée en totalité en 2012 et impactés sur les états financiers de 2011.

En Mai 2012, Amen BANK a conclu un arrangement partiel au titre des chefs de redressements acceptés pour bénéficier de l'amnistie fiscale conformément à l'arrêté N° 28 du 18/04/2011. L'arrangement a donné lieu à un paiement de 210 mDT pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2011. Par ailleurs, une dotation aux provisions pour risque fiscal de 2 200 mDT a été constatée au titre de la même année. Au cours du mois de juin 2012, le chargé du dossier du contrôle fiscal a confirmé à l'Amen BANK que la Direction Générale de la législation fiscale a décidé d'accepter la déductibilité des réinvestissements

exonérés au titre de 2008 et 2009 car les réserves de l'année concernée par la déduction et/ou le stock

66

cumulé des réserves accumulées durant les années antérieures, suffisent pour financer l'acquisition des titres suite au réinvestissement.

Compte tenu de ce qui précède, à savoir l'arrangement partiel conclu en mai 2012 et l'acceptation de la déductibilité des réinvestissements exonérés, seuls deux chefs de redressement restent en suspens. Il s'agit du rejet de la déductibilité de la provision constituée sur la SOGEREC (société générale de recouvrement) pour 3 963 mDT (impôt estimé à 1 297 mDT) et de la minoration des plus values de cession des titres pour 239 mDT (impôt estimé à 73 mDT).

L'Amen BANK est actuellement en négociation avec les vérificateurs afin de clôturer définitivement le dossier et ce d'une part pour bénéficier des conditions de l'amnistie fiscale et d'autres part pour profiter de la correction symétrique au titre de la provision pour dépréciation des titres SOGEREC puisque des reprises pour un montant total de 2 056, ont été réalisées en 2010 et 2011.

L'Amen Bank estime que la clôture de ce dossier donnera lieu à un résultat net positif car la provision constituée dépasse la charge qui sera supportée (estimée à 740 mDT).

3.9- POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE:

Le budget prévisionnel d'investissement pour 2012 est établi à 12 357 mDT. Les investissements prévus concernent essentiellement :

- L'harmonisation des agences existantes, l'aménagement et l'ouverture de nouvelles agences : le coût estimatif de ces opérations est de 7 637 mDT ;
- Le développement du système d'information (équipement et logiciels informatiques) : le coût estimatif est de 3 770 mDT ;
- L'acquisition d'immobilisations d'exploitation (Caisses temporisées, Mobilier et matériel de bureau, matériel de transport, etc.) : le budget prévisionnel est établi à 950 mDT.

Par ailleurs, une croissance annuelle de 5% est prévue pour les valeurs immobilisées nettes sur la période 2012-2016. Ce taux tient compte de l'acquisition des équipements informatiques, des licences d'exploitation, de l'ouverture des nouvelles agences et surtout de la cession des immobilisations non nécessaires à l'exploitation.

Chapitre 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTAT

4.1- LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA BANQUE AU 31-12-2011 :

4.1.1- Situation des Immobilisations au 31-12-2011:

(En MDT)

	1	1	1	1		T	1	, ,	En MUI
Rubriques	31/12/2010	Acquisit ion	Cessio n/sortie	Valeur Brut au 31/12/ 2011	DOT 2011	Amort cum.31/ 12/10	amort immob sorties	Amort cum 31/12/ 2011	VN au 31/12/ 2011
1) Immobilisations incorporelles	4 320	845	-	5 165	617	3 466	-	4 082	1 083
* Fonds de commerce	-	-	-	-		-	-		-
* Logiciels	3 355	845	-	4 200	576	3 064	-	3 640	560
Droit au bail	965	-	-	965	40	402	-	442	523
2) Immobilisations corporelles	140 169	25 602	14 450	151 321	4 659	48 962	5 603	48 018	103 303
Immobilisations d'exploitation	75 767	5 604	9 015	72 356	1 818	20 816	2 778	19 856	52 500
* Terrains d'exploitation	3 689	-	-	3 689	-	-	-	-	3 689
* Bâtiments	56 021	4 370	8 390	52 001	1 095	9 040	2 146	7 989	44 012
* Aménagements de bâtiments	16 057	1 234	625	16 666	723	11 776	632	11 867	4 799
Immobilisations hors exploitation	30 301	15 024	2 483	42 842	325	2 629	43	2 911	39 931
* Terrains hors exploitation	737	-	-	737	-	-	-	-	737
* Bâtiments	29 468	15 024	2 387	42 105	325	2 586	-	2 911	39 194
* Aménagements de bâtiments	96	1	96	-	1	43	43	-	_
Mobiliers et matériel de bureau	5 504	749	712	5 541	390	3 488	632	3 246	2 295
Matériels de transport	3 678	488	1 536	2 630	499	2 730	1 430	1 799	831
Matériels informatique	14 468	2 576	248	16 796	1 047	12 318	268	13 097	3 699
Machines DAB	4 661	854	-	5 515	377	2 937	-	3 314	2 201
Coffres forts	2 025	52	-	2 077	118	835	17	936	1 141
Autres Immobilisations	3 765	255	456	3 564	85	3 209	435	2 859	705
3/IMMOBILISATION EN COURS	7 451	4 618	8 487	3 582		-	-	-	3 582
Immobilisations en cours corp.	4 554	4 270	5 4 08	3 416	-	-	-	-	3 416
immobilisations en cours incorp.	3 767	348	3 079	1 036	-	-	-	-	1 036
prov pour dep immob inc en cours	870	-		870			_	-	870
TOTAUX	151 940	31 065	22 937	160 068	5 275	52 428	5 603	52 100	107 968

- Les Immeubles d'Exploitation :

- Les Immeubles d'Exploitation :			(En MDT)
RUBRIQUES	VAL. ACQUIS.	TOT. AMORT.	V. C. N
IMMEUBLE 13 AV DE FRANCE	_	_	282 168,377
Terrain	4 244,156		4 244,156
Construction	331 667,169	53 742,948	277 924,221
IMMEUBLE PLACE BARCELONE	_	<u>-</u>	41 713,815
Terrain	10 000,000		10 000,000
Construction Agence	60 988,085	29 274,270	31 713,815
IMMEUBLE SFAX CHAKER	_	_	301 418,252
Terrain	15 223,117		15 223,117
Construction	177 971,637	10 533,689	167 437,948
Construction zône	126 130,254	7 373,067	118 757,187
IMMEUBLE SOUSSE PORT	_	_	354 991,153
Construction	409 605,168	54 614,015	354 991,153
IMMEUBLE JERBA H. SOUK	_	_	192 285,812
Construction Agence	200 118,366	7 832,554	192 285,812
NABEUL	_	_	360 884,536
Terrain Zone & Agence Nabeul	106 771,903	-	106 771,903
Immeuble Zone Nabeul	161 904,276	42 095,100	119 809,176
Construction Agence Nabeul	181 491,151	47 187,694	134 303,457
IMMEUBLE GABES JARA		·	263 708,346
Construction	134 972,194	4 040,062	130 932,132
Construction Zone Sud	136 882,692	4 106,478	132 776,214
IMMEUBLE MARETH			130 626,479
Terrain	15 000,000		15 000,000
Construction	126 367,734	10 741,255	115 626,479
IMMEUBLE LES JARDINS DE LA SOUKRA			704 428,539
Construction	765 512,500	61 083,961	704 428,539
IMMEUBLE KELIBIA	,	3. 333,133	260 127,878
Terrain	22 600,000	-	22 600,000
Construction	277 776,787	40 248,909	237 527,878
IMMEUBLE AG. EL MENZAH VI	=::::,:::	=,	22 783,060
Construction	80 224,320	57 441,260	22 783,060
IMMEUBLE AG. BAB EL ALOUJ	33 == 1,0=3	3,=33	37 432,193
Construction	118 708,481	81 276,288	37 432,193
LOCAL AG. ARIANA		0. =,=00	43 422,024
Construction	146 367,760	102 945,736	43 422,024
IMMEUBLE AG. BEN AROUS			66 116,631
Terrain	18 600,000	-	18 600,000
Construction	150 000,000	102 483,369	47 516,631
IMMEUBLE AG. SFAX MEDINA			508 132,976
Terrain	99 544,900	-	99 544,900
Construction	513 494,552	104 906,476	408 588,076
IMMEUBLE AG. BENI KHIAR	0.10 17 1/002	101700/170	107 285,610
Terrain	2 829,754	-	2 829,754
Construction	152 240,729	47 784,873	104 455,856
IMMEUBLE LA MARSA	102 2 10/127	101,010	56 300,141
Terrain	24 000,000	-	24 000,000
Construction	106 016,200	73 716,059	32 300,141
IMMEUBLE RAOUED	100 010,200	70 710,007	278 779,844
Construction	303 018,363	24 238,519	278 779,844
IMMEUBLE HAMMAM LIF	300 010,303	27 230,317	110 299,121
Terrain	15 075,000	=	15 075,000
Construction	125 781,224	30 557,103	95 224,121
IMMEUBLE AG. EL MENZAH I	120 101,224	30 337,103	519 402,523

369 965,165 160 431,303 311 975,491 4 106,117 52 678,783 251 782,816 139 650,000 126 600,000	10 993,945 43 019,572 39 901,138 35 249,592	369 965,165 149 437,358 268 955,919 268 955,919 16 883,762 4 106,117 12 777,645 216 533,224 216 533,224
4 106,117 52 678,783 251 782,816 139 650,000	43 019,572 - 39 901,138	268 955,919 268 955,919 16 883,762 4 106,117 12 777,645 216 533,224 216 533,224
4 106,117 52 678,783 251 782,816 139 650,000 126 600,000	39 901,138	268 955,919 16 883,762 4 106,117 12 777,645 216 533,224 216 533,224
4 106,117 52 678,783 251 782,816 139 650,000 126 600,000	39 901,138	16 883,762 4 106,117 12 777,645 216 533,224 216 533,224
52 678,783 	_	4 106,117 12 777,645 216 533,224 216 533,224
52 678,783 	_	12 777,645 216 533,224 216 533,224
251 782,816 139 650,000 126 600,000	_	216 533,224 216 533,224
139 650,000 126 600,000	35 249,592	216 533,224
139 650,000 126 600,000	35 249,592	
126 600,000		
126 600,000	-	249 370,000
-	_	139 650,000
617 181 587	16 880,000	109 720,000
617 181 587	_	573 978,882
	43 202,705	573 978,882
_	_	141 295,040
20 720,000		20 720,000
175 726,609	55 151,569	120 575,040
_	=	312 097,061
339 300,206	27 203,145	312 097,061
	_	174 435,793
32 500,000		32 500,000
156 669,710	14 733,917	141 935,793
_	_	59 215,208
27 000,000		27 000,000
100 923,080	68 707,872	32 215,208
_		73 274,510
4 456,500		4 456,500
132 342,314	63 524,304	68 818,010
_	_	106 660,010
48 420,000		48 420,000
112 000,000	53 759,990	58 240,010
_	_	114 034,084
65 000,000		65 000,000
87 560,836	38 526,752	49 034,084
_	_	176 927,212
178 042,800	1 115,588	176 927,212
_	_	154 590,599
11 600,000	_	11 600,000
183 315,895	40 325,296	142 990,599
_	_	618 844,593
282 583,719	20 478,793	262 104,926
378 169,255	21 429,588	356 739,667
_	_	274 020,188
297 554.966	23 534.778	274 020,188
,	,	746 186,228
793 664,425	47 478,197	746 186,228
		95 736,219
10 600.000	-	10 600,000
	2 135 816	85 136,219
07 272,000	2 100,010	359 007,714
426 478.320	67 470.606	359 007,714
	2	431 285,878
22 000 000	=	22 000,000
	68 145 253	409 285,878
1,1 TUI,IUI	00 143,233	147 066,013
17 600 000	-	17 600,000
	QA1 A22	129 466,013
130 321,043	001,032	363 502,177
	20 720,000 175 726,609 339 300,206 32 500,000 156 669,710 27 000,000 100 923,080 4 456,500 132 342,314 48 420,000 112 000,000 65 000,000 87 560,836	20 720,000 175 726,609 339 300,206 27 203,145 32 500,000 156 669,710 14 733,917 27 000,000 100 923,080 68 707,872 4 456,500 132 342,314 63 524,304 48 420,000 112 000,000 87 560,836 38 526,752 178 042,800 1 115,588 11 600,000 183 315,895 40 325,296 282 583,719 20 478,793 378 169,255 21 429,588 297 554,966 23 534,778 793 664,425 47 478,197 10 600,000 87 272,035 2 135,816 426 478,320 67 470,606 22 000,000 477 431,131 68 145,253

Construction	386 020,010	22 517,833	363 502,177
KHERREDINE PACHA	_	_	337 854,801
TERRAIN	45 500,000		45 500,000
IMMEUBLE	369 756,001	77 401,200	292 354,801
IMMEUBLE BERGERS DU LAC II	_	-	382 895,815
IMMEUBLE	415 438,490	32 542,675	382 895,815
IMMEUBLE ZARZIS			333 763,556
IMMEUBLE	344 045,853	10 282,297	333 763,556
IMMEUBLE SFAX ARIANA	_	_	429 950,058
Construction	483 591,332	53 641,274	429 950,058
IMMEUBLE M'SAKEN	_	-	373 459,572
Construction	420 401,311	46 941,739	373 459,572
IMMEUBLE JERBA AJIM	_	_	306 824,738
Construction	326 793,636	19 968,898	306 824,738
IMMEUBLE RADES	_	_	198 376,466
Construction	218 797,566	20 421,100	198 376,466
IMMEUBLE KORBA		-	255 421,880
TERRAIN	50 000,000		50 000,000
IMMEUBLE	248 490,060	43 068,180	205 421,880
KSAR HELLAL			366 381,656
IMMEUBLE	385 627,274	19 245,618	366 381,656
IMMEUBLE SIDI BOU SAID	_	_	540 041,295
IMMEUBLE	584 726,986	44 685,691	540 041,295
IMMEUBLE TATAOUINE	_	_	132 051,181
Terrain	9 450,000		9 450,000
Construction	125 108,591	2 507,410	122 601,181
IMMEUBLE MEGRINE	_	=	431 201,607
Construction	466 620,283	35 418,676	431 201,607
IMMEUBLE DAR CHAABENE	_	=	217 098,650
Construction	240 330,608	23 231,958	217 098,650
LES BERGES DU LAC	_	_	189 635,274
Terrain	28 440,000		28 440,000
Construction	251 867,610	90 672,336	161 195,274
IMMEUBLE MENZEL TEMIME	_	_	174 577,572
Construction	188 732,509	14 154,937	174 577,572
SFAX MENZEL CHAKER	_	_	65 884,225
Terrain	18 904,500		18 904,500
Construction	73 405,795	26 426,070	46 979,725
CHARGUIA	_	_	758 712,635
Terrain Agence	256 836,900		256 836,900
Construction Agence	278 521,854	77 847,403	200 674,451
Construction Direction	192 894,860	65 584,244	127 310,616
Construction Archives & Economat Charguia	251 288,155	77 397,487	173 890,668
IMMEUBLE TOUZEUR			193 091,194
Construction	207 988,815	14 897,621	193 091,194
IMMEUBLE ALAIN SAVARY	_		241 116,457
Terrain	41 425,000		41 425,000
Construction	292 588,999	92 897,542	199 691,457
IMMEUBLE ARIANA CENTRE			752 360,631
Construction	846 918,613	94 557,982	752 360,631
IMMEUBLE MAHDIA			354 132,195
Construction	383 702,163	29 569,968	354 132,195
IMMEUBLE EL MGHIRA	_	_	310 173,139
Terrain	31 843,148	-	31 843,148
Construction	308 683,907	30 353,916	278 329,991
IMMEUBLE HAMMAMET MARINA	_	_	523 463,880
Construction	588 161,660	64 697,780	523 463,880
IMMEUBLE ENFIDHA		,	321 972,515

Construction	346 206,998	24 234,483	321 972,515
IMMEUBLE SOUSSE KHEZAMA	_	_	583 408,381
Terrain Zone & Agence Khezama	151 000,594		151 000,594
IMMEUBLE	287 241,323	61 966,566	225 274,757
Immeuble Zone Sahel	266 183,725	59 050,695	207 133,030
IMMEUBLE LES JARDINS D'EL MENZAH			346 648,863
TERRAIN	47 600,000	-	47 600,000
IMMEUBLE	378 527,664	79 478,801	299 048,863
IMMEUBLE SOUSSE ERRIADH		·	179 533,140
TERRAIN	19 000,000	_	19 000,000
IMMEUBLE	202 843,375	42 310,235	160 533,140
IMMEUBLE EL MOUROUJ		·	204 400,768
TERRAIN	34 200,000	=	34 200,000
IMMEUBLE	215 578,343	45 377,575	170 200,768
IMMEUBLE ETTAHRIR	·	·	182 168,883
TERRAIN	18 000,000	=	18 000,000
Construction	198 591,379	34 422,496	164 168,883
IMMEUBLE SOLIMAN		,	261 870,552
TERRAIN	24 000,000	-	24 000,000
CONSTRUCTION	286 940,661	49 070,109	237 870,552
IMMEUBLE SOUKRA			275 627,386
TERRAIN	19 800,000	-	19 800,000
CONSTUCTION	309 195,412	53 368,026	255 827,386
IMMEUBLE MOKNINE	007.170/112	00 000/020	288 322,437
CONSTUCTION	309 469,519	21 147,082	288 322,437
IMMEUBLE ENNASR II	007 107,017	21 117,002	634 638,817
TERRAIN	64 659,000	-	64 659,000
CONSTRUCTION	678 340,364	108 360,547	569 979,817
IMMEUBLE HAMMAMET MEDINA	070 010,001	100 000,017	446 825,463
CONSTRUCTION	459 067,255	12 241,792	446 825,463
IMMEUBLE SOUSSE MEDINA	107 007/200	12 2 1 1 1 7 2	894 664,633
Construction	1 016 664,350	121 999,717	894 664,633
IMMEUBLE SFAX THINA RTE GABES	1 010 00 1,000	121 /////	379 132,427
Terrain	147 750,000	=	147 750,000
Construction	263 934,325	32 551,898	231 382,427
IMMEUBLE MARSA CORNNICHE	200 70 1,020	02 001,070	599 762,678
Construction	667 630,756	67 868,078	599 762,678
IMMEUBLE NOUVEAU SIEGE MED V	007 000,700	07 000,070	12 001 001,211
Terrain Nouveau siège	1 572 623,445	-	1 572 623,445
Immeuble Nouveau siège	14 281 086,567	3 852 708,801	10 428 377,766
IMMEUBLE CENTRE URBAIN NORD	11 201 000,007	0 002 700,001	414 280,991
Construction	470 773,848	56 492,857	414 280,991
IMMEUBLE MANDELA		55 172,007	62 335,612
CONSTRUCTION	66 432,264	4 096,652	62 335,612
IMMEUBLE SIDI HSINE SIJOUMI	00 102,201	7 070,002	219 332,049
CONSTRUCTION	233 689.512	14 357,463	219 332,049
IMMEUBLE EL AOUINA	200 007,012	14 337,103	453 504,417
CONSTRUCTION	481 868,834	28 364,417	453 504,417 453 504,417
IMMEUBLE ZAGHOUANE	701 000,034	20 304,417	225 235,122
CONSTRUCTION	238 722,737	13 487,615	225 235,122
IMMEUBLE JAMMEL	230 122,131	13 407,013	420 510,550
	444 170 010	22 640 440	
CONSTRUCTION IMMEDIAL SIDLARDELHAMID	444 179,018	23 668,468	420 510,550
IMMEUBLE SIDI ABDELHAMID	204 474 704	12 025 400	281 649,185
CONSTRUCTION	294 674,794	13 025,609	281 649,185
IMMELIDI E MEDILI			2/7 404 47/
IMMEUBLE KEBILI	200 400 257	12 202 202	267 101,176
IMMEUBLE KEBILI CONSTRUCTION IMMEUBLE RIADH EL ANDALOUS	280 490,256	13 389,080	267 101,176 267 101,176 380 078,498

IMMEUBLE MONTPLAISIR			581 466,960
CONSTRUCTION	604 670,427	23 203,467	581 466,960
IMMEUBLE GAMMARTH	0010707127	20 200/107	304 367,249
CONSTRUCTION	317 049,217	12 681,968	304 367,249
IMMEUBLE LES JARDINS DU LAC	011 011/211	12 00 17700	497 570,578
CONSTRUCTION	518 302,683	20 732,105	497 570,578
IMMEUBLE SFAX ROUTE MENZEL CHAKER	010 002/000	20 702,100	392 688,818
CONSTRUCTION	408 394,325	15 705,507	392 688,818
IMMEUBLE EL JEM	100 07 1/020	10 700,007	378 274,589
CONSTRUCTION	393 214,113	14 939,524	378 274,589
IMMEUBLE MENZEL BOURGUIBA	070 211/110	11.707/021	393 157,769
CONSTRUCTION	407 406,395	14 248,626	393 157,769
IMMEUBLE EZZAHRA	107 100/070	11210,020	351 784,147
CONSTRUCTION	364 543,155	12 759,008	351 784,147
IMMEUBLE ENNASR	00.0.07.00	12 707,000	421 385,084
CONSTRUCTION	434 041,861	12 656,777	421 385,084
IMMEUBLE BORJ CEDRIA	104 041,001	12 000,111	176 856,240
CONSTRUCTION	180 465,550	3 609,310	176 856,240
IMMEUBLE KASSERINE	100 400,000	3 007,310	319 326,010
CONSTRUCTION	325 842,866	6 516,856	319 326,010
IMMEUBLE GAFSA	323 042,000	0 310,030	273 827,530
CONSTRUCTION	279 064,297	5 236,767	273 827,530
IMMEUBLE JENDOUBA	277 001/277	0 200,101	315 910,825
CONSTRUCTION	322 357,983	6 447,158	315 910,825
IMMEUBLE LA GOULETTE	022 007/700	0 117,100	392 628,562
CONSTRUCTION	400 641,388	8 012,826	392 628,562
IMMEUBLE SFAX AEROPORT	100 011/000	0 012,020	387 303,520
CONSTRUCTION	395 207,672	7 904,152	387 303,520
IMMEUBLE DEN DEN	070 2077072		393 699,572
CONSTRUCTION	401 734,256	8 034,684	393 699,572
IMMEUBLE CARNOY	101.701/200	0 00 1/00 1	600 276,550
CONSTRUCTION	612 527,090	12 250,540	600 276,550
IMMEUBLE HAMMAMET M'REZGUA	0.12 027/070	12 200/0 10	276 529,310
CONSTRUCTION	280 266,191	3 736,881	276 529,310
IMMEUBLE CHIHIA		,	255 578,362
CONSTRUCTION	256 862,675	1 284,313	255 578,362
IMMEUBLE EL AIN		,	312 123,758
CONSTRUCTION	313 692,219	1 568,461	312 123,758
IMMEUBLE DAR FADHAL			418 594,600
CONSTRUCTION	422 112,201	3 517,601	418 594,600
IMMEUBLE JARDINS EL MENZEH II	,	, , , ,	599 502,238
CONSTRUCTION	604 413,207	4 910,969	599 502,238
IMMEUBLE NASRIA			483 657,956
CONSTRUCTION	485 275,541	1 617,585	483 657,956
IMMEUBLE MENZEL BOUZELFA		2,230	207 294,908
CONSTRUCTION	208 336,590	1 041,682	207 294,908
IMMEUBLE SAKIET EDDAIER		,	458 206,224
CONSTRUCTION	459 738,686	1 532,462	458 206,224
	55 690 170,531	7 989 477,317	47 700 693,214
	1		

Les Immeubles Hors Exploitation :

PROPRIETE HORS EXPLOITATION			
HOTEL Avenue de France	6 814 143,157	611 373,841	6 202 769,316
Terrain Appartement Houmet Souk	38 656,499		38 656,499
Construction magasins Houmet Souk	130 304,582	34 023,980	96 280,602
Appartement Gabes Jara	44 439,402		44 439,402
Appartement Mareth	38 091,446	16 760,229	21 331,217

1er Etage Ben Arous	74 099,641	50 811,046	23 288,595
Appartement El Menzeh	132 000,000	17 600,000	114 400,000
Boutique - Restaurant Lafayette	207 627,070	28 829,832	178 797,238
Terrain Hors Exploitation Beja	264 579,500		264 579,500
Appartements Hammamet	113 820,545	54 633,850	59 186,695
1er Etage Kairouan	142 691,073		142 691,073
1er Etage Bardo	74 945,422	7,969	74 937,453
Etages Medenine	96 468,980	42 446,336	54 022,644
Appartements Sousse Senghor	122 167,229	144,433	122 022,796
Boutique Tataouine	15 000,000	300,000	14 700,000
Appartements & RDC La Charguia	475 230,906	69 763,271	405 467,635
Terrains Hors Exploitation M'Ghira	404 917,467		404 917,467
Boutique Hammamet Marina	87 117,843	9 582,960	77 534,883
Appartement Sousse Khezama	70 000,000	15 101,100	54 898,900
Etages Sfax Thyna Route de gabès	263 934,325	21 114,746	242 819,579
Appart. Thameur & Terrain M.Bourguiba	65 279,500	20 889,440	44 390,060
Valeur Tour C & Economat BAD	7 631 613,399	1 890 510,600	5 741 102,799
Terrain Appart.Nabeul	14 966,207		14 966,207
Immeuble Appts Nabeul	48 133,704	12 514,662	35 619,042
Terrain Hors Exploitation Sousse Khezama	14 053,437		14 053,437
Appartements Sousse Khezama	66 495,858	14 345,129	52 150,729
Appartement Sfax Chaker	109 553,771		109 553,771
Boutique Ennasr	76 862,745		76 862,745
PROP. HORS EXPLOIT. EN RECOUV.CAISSE CENTRALE	4 099 092,834		4 099 092,834
PROPRIETE HORS EXPLOITATION EN RECOUVREMENT	21 303 437,737		21 303 437,737
TOTAL	42 842 059,279	<u>2 910 753,424</u>	39 931 305,855

4.1.2- Situation du portefeuille titres au 31-12-2011 :

• Portefeuille Titres d'investissement:

(En mDT)

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Bons de trésor assimilables	134 857	134 953	(96)	-0,07%
Fonds gérés	138 169	105 704	32 465	31%
Encours brut des fonds gérés	139 732	107 242	32 490	30%
Provisions/Fonds gérés	(1 563)	(1 538)	(25)	2%
Emprunts obligataires	15 456	56 161	(40 705)	(72%)
Emprunts obligataires	15 726	56 431	(40 705)	(72%)
Provisions/Emprunts obligataires	(270)	(270)	-	-%
Total	288 482	296 818	(8 336)	(3%)

• Portefeuille des Parts dans les Entreprises liées :

(En mDT)

Titre	Montant Brut	Provision	Montant Net	% capital	Montant libéré
SICAR AMEN	2 205	-	2 205	88,20%	2 205
SOCIETE LE RECOUVREMENT	300	-	300	99,88%	300
SOCIETE AMEN PROJECT	4 790	-	4 786	53,01%	4 790
STE LA GENERALE DE RECOUVR ET DE REALIS DE CREANC -SOGEREC	2 616	1 907	2 616	39,63%	2 616
AMEN CAPITAL	75	-	64	60,00%	75
	9 986	1 907	9 970		9 986

74

• Portefeuille des Parts dans les Entreprises Associées :

(En mDT)

Description	Montant Brut	Provision	Montant Net	% Capital	Montant Libéré
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	28 212	-	28 212	43,39%	28 212
TUNISIE LEASING	24 101	-	24 101	32,36%	24 101
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	7 200	-	7 200	30,00%	7 200
AMEN SANTE	2 200	-	2 200	14,08%	2 200
SOCIETE EL IMRANE	2 100	-	2 100	30,00%	2 100
AMEN BEJA	1 800	-	1 800	30,00%	1 800
SOCIETE EL KHIR	1 560	1 208	352	30,00%	1 560
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 500	-	1 500	27,27%	1 500
AMEN GAFSA	1 122	-	1 122	24,00%	1 122
HAYETT	1 012	-	1 012	25,00%	1 012
SOCIETE KAWARES	969	-	969	29,36%	969
SOCIETE AMEN INVEST	494	-	494	36,90%	494
SOCIETE TUNISYS	448	-	448	29,85%	448
TUNINVEST INTER SICAR	150	-	150	30,00%	150
SICAV AMEN	146	100	46	0,05%	146
AUTRES	74	-	74		74
Créances rattachées	2 682		2 682	-	-
Total	75 770	1 308	74 462		73 088
Nbre de projets	16				

• Portefeuille des Parts dans les Entreprises avec Convention de Rétrocession :

(En mDT)

Société	Mont Brut	Provision s	Montant Net	% du capital	Mont Libéré
SOCIETE D'ANIMATION TOURISTIQUE SARL "BISAT"	600	600	0	30,00%	600
SOCIETE MANSOUR TABARKA"H CLUB ROBINSON TABARKA"	67	0	67	0,43%	67
SOCIETE AGRICOLE SAOUEF SA	2 500	0	2 500	11,11%	2 500
SOCIETE BALNIERE DE HAMMAMET SUD"HOTEL EL MANZAH"	1 267	0	1 267	8,62%	1 267
PARTICIPATION ECRIN PLAST	725	0	725	19,46%	725
CLINIQUE EL FERDAOUS	2 079	0	2 079	-	2 079
RESIDENCE CLUB JERBA	600	0	600	11,01%	600
HOTEL NAHRAWAS	2 000	0	2 000	14,29%	2 000
SOCIETE YASMINE	5 500	0	5 500	28,85%	5 500
STE HOTELIERE DES OASIS	1 500	0	1 500	8,20%	1 500
STE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	857	0	857	21,06%	857
STE SIDI OTHMAN	1 300	0	1 300	28,82%	1 300
RECOPNEU	420	0	420	30,00%	420
STE CARTHAGO BRIQUES	2 000	0	2 000	7,69%	2 000
SODON	165	0	165	30,00%	165

Nombre de projets	28				
TOTAL	48 774	600	47 317		47 917
STE TOURISTIQUE ILE DE JERBA	3 000	0	3 000	12,15%	3 000
AIN FAOUAR	210	0	210	29,17%	210
PARTICIPATION EN RETROCESSION M L A*	6 039	0	6 039	6,17%	6 039
STE TOURISTIQUE IMMOBILIERE LELLA	500	0	500	9,26%	500
STE IBN EL BAYTAR	5 524	0	4 667	19,05%	4 667
STE MEGDICH PHARMA	4 421	0	4 421	-	4 421
PROMOTEL	1 000	0	1 000	7,60%	1 000
SLD	3 000	0	3 000	30,00%	3 000
CARDINAT	660	0	660	30,00%	660
STTV	197	0	197	25,77%	197
FRIGO DU SUD	143	0	143	10,23%	143
CLINIQUE ECHIFA	2 000	0	2 000	-	2 000
AFRIQUE EMBALLAGE	500	0	500	14,29%	500

^{*} Convention de rétrocession des titres MLA au profit de Tunisie LEASING.

• Portefeuille des Titres de Participation :

(en mDT)

Sociétés	Montant Brut	Provisions	Montant Net	% du Capital	Montant Libéré
BATAM	5 490	5 490	0	13,71%	5 490
FCPR AMEN CAPITAL	5 000	-	5 000	100%	5 000
PGH	5 000	-	5 000	0,39%	5 000
ENNAKEL	1 692	384	1 308	0,46%	1 692
UNION DE FACTORING	1 387	-	1 387	13,87%	1 387
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	1 003	-	1 003	6,67%	1 003
SOCIETE TUNIS CENTER	938	-	938	9,38%	938
ALTERMED APEF	883	-	883	3,33%	883
PHENICIA SEED FUND	750	83	667	9,95%	750
LA MARINE HAMMAMET SUD	700	516	184	3,59%	700
LA MAISON DES BANQUES	588	287	301	7,16%	588
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	500	-	500	0,95%	500
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	500	-	500	16,67%	500
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	400	-	400	10,00%	400
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	400	-	400	8,00%	400
CLINIQUE LA MARSA	380	-	380	10,35%	380
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	300	3	297	5,02%	300
FCP SMART EQUITY	299	-	299	4,72%	299
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	280	-	280	10,37%	280
SIBTEL	236	-	236	6,75%	236
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR	200	-	200	1,50%	200
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	200	-	200	0,09%	200
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	200	-	200	2,40%	200
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	150	-	150	5,00%	150
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST	100	26	74	0,42%	100
AUTRES	292	87	205	-	292
TOTAL	27 869	6 876	20 993		27 869
Nombre de projets	32				

^{*} Le pourcentage du capital est calculé sur la base de l'actif net comptable,

4.1.3- Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2011 :

(En mDT)

Rubriques	Acquisition	Cession/sortie
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	845	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 684	14 252
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 618	8 487
Immobilisations en cours corp.	4 270	5 408
Immobilisations en cours incorp.	348	3 079
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	94 178	2 074
Titres de placement à revenus variables	894	219
Fonds gérés	33 083	1 550
BTA titres de placement	44 660	-
Titres de participation	6 312	94
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises libérés	9213	211
Parts dans les entreprises liées	16	-

4.2- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2011 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers de la banque arrêtés au 31/12/2011 ne s'accommodent pas aux dispositions du système comptable des entreprises notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas les informations et renseignements suivants :

- 1. Une note sur les titres de transaction et les titres de placement, comportant toutes les informations exigées par les dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, indiquant :
 - la ventilation des titres entre titres émis par les organismes publics, titres émis par les entreprises liées, titres émis par les entreprises associées et co-entreprises et autres titres.
 - Le montant des plus-values latentes sur les titres de placement.
- 2. Une note sur les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles portant sur la ventilation des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles par principales catégories et les mouvements des valeurs brutes et des amortissements au cours de l'exercice en distinguant les immobilisations en cours et les immobilisations en crédit-bail retournées, des autres immobilisations, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- 3. Une note portant sur la ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, et autre clientèle et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- 4. Une note sur la ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, et autre emprunteurs, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- 5. Une note sur la ventilation des engagements hors bilan selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises, autre, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 33 de la NC21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.
- 6. Une note portant sur les rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC01 relatives à la présentation des états financiers.

Amen Bank s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012.

4.2.1- Etats financiers comparés au 31-12-2011 :

Les commissaires aux comptes ont formulé la réserve suivante pour l'exercice 2011:

« Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 4.2), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 578 KDT. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de pertes liées à ces comptes. »

De plus, les commissaires aux comptes ont attiré l'attention sur les points suivants :

- « En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
 - certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 9 483 KDT, ont fait l'objet de réservation; et
 - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 066 KDT.
- La banque a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de 8 312 KDT en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque. »

A ce niveau, il est à préciser que l'article 3 de la circulaire de la BCT n°2012-02 stipule que « les commissaires aux comptes des établissements de crédit doivent donner leur opinion sur l'adéquation des provisions à caractère général dites « provisions collectives » à la nature des risques latents liés aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. ».

Ainsi, le paragraphe d'observation tel que formulé par les commissaires aux comptes ne répond pas aux exigences des dispositions de l'article mentionné ci-dessus.

Par ailleurs, dans leur rapport sur le contrôle interne, les commissaires aux comptes ont soulevé une défaillance relative aux processus d'identification et de gestion des parties liées, du fait que : « Il n'existe pas de processus clair et formalisé de gestion des relations avec les parties liées au sein de la banque, incluant le recensement de toutes les parties liées potentielles telles que définies par le code des sociétés commerciales, la loi 2001-65 et la norme comptable N°39, l'identification des personnes rentrant dans le cercle des parties liées et le recensement de toutes les opérations conclues avec elles.

Actuellement, l'identification des opérations avec les parties liées est uniquement basée sur les connaissances des opérateurs. »

Bilan Arrêté au 31.12.2011 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	DC 1 - P	Neter	31-décembre		
	Désignation	Notes	2011	2010	2009
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	150 593	185 514	208 198
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	263 939	173 291	154 443
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	4 285 124	3 714 109	2 948 141
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	210 047	144 292	114 251
AC5	Portefeuille d 'Investissement	(1-5)	443 839	433 464	449 616
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	107 968	101 382	101 505
AC7	Autres actifs	(1-7)	54 679	54 914	67 117
	TOTAL ACTIFS		5 516 189	4 806 966	4 043 271
PA1	Banque Centrale	(2-1)	576 461	85 121	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	151 009	223 481	250 352
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	3 712 487	3 497 715	2 969 066
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	581 642	489 311	374 580
PA5	Autres passifs	(2-5)	52 330	119 538	106 919
	TOTAL PASSIFS		5 073 929	4 415 166	3 700 917
CP1	Capital		100 000	100 000	100 000
CP2	Réserves		277 326	229 973	197 267
CP4	Autres capitaux propres		423	423	423
CP5	Résultats reportés		1	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		64 510	61 403	44 663
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	442 260	391 800	342 354
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		5 516 189	4 806 966	4 043 271

Etat des engagements Hors Bilan Arrêté au 31.12.2011

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Désignation	Notes	2011	31-décembre 2010	2009
	PASSIFS EVENTUELS				
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	875 341	640 633	394 496
HB 02- HB 03-	Crédits documentaires Actifs donnés en garantie	(4-2)	197 802 567 000	139 549 -	117 959 -
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 640 143	780 182	512 455
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES				
HB 04- HB 05-	Engagements de financement donnés Engagements sur titres		348 880 1 049	249 763 191	484 323 -
	TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	(4-3)	349 929	249 954	484 323
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS				
HB 06-	Engagements de financement reçus		31 117	-	-
HB 07-	Garanties reçues	(4-4)	776 256	768 581*	1 429 013

^{*} Le chiffre de 2010 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Etat de résultat Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	- /		Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre			
	Désignation	Notes	2011	2010	2009	
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>347 678</u>	<u>330 840</u>	<u>273 504</u>	
PR1 PR2	Intérêts et revenus assimilés Commissions perçues	(5-1) (5-2)	259 330 43 778	245 421 44 807	199 414 37 827	
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	19 290	17 805	13 375	
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	25 280	22 807	22 888	
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(176 662)	(160 506)	<u>(131 543)</u>	
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(172 092)	(155 854)	(127 719)	
CH2	Commissions encourues		(4 570)	(4 652)	(3 824)	
	PRODUIT NET BANCAIRE		171 016	170 334	141 961	
PR5/C H4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6)	(28 544)	(42 312)	(33 639)	
PR6/C H5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7)	238	(1 327)	(3 432)	
PR7	Autres produits d'exploitation		1 793	1 751	1 663	
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(52 631)	(40 640)	(37 921)	
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(12 910)	(11 713)	(11 361)	
CH8	Dotations aux amortissements	(5-8)	(5 473)	(5 001)	(4 579)	
	RESULTAT D'EXPLOITATION		73 489	71 092	52 692	
PR8/C H9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	256	3 095	27	
CH11	Impôt sur les sociétés		(9 235)	(12 784)	(8 056)	
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		64 510	61 403	44 663	
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-	
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		64 510	61 403	44 663 (*)	
	Effet des modifications comptables			(8 560)	(8 121)	
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		64 510	52 843	36 542	
	RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(5-10)	6,450	6,140	5,254	
	RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)	(5-10)	6,451	6,140	5,254	

^(*) Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Etat de flux de trésorerie Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	2011	1-décembre 2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	6-1			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus		308 587	303 487	247 799
portefeuille d'investissement) Charges d'exploitation bancaire décaissées		(158 544)	(149 235)	(86 103)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(8 157)	(22 374)	(51 196)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(591 391)	(802 317)	(652 443)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		197 135	523 343	478 617
Titres de placements		(56 136)	(28 222)	(112 392)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(56 874)	(39 209)	(37 514)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(76 296)	(6 216)	(48 478)
Impôt sur le bénéfice		(5 728)	(10 424)	(5 495)
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES		(447 404)	(231 167)	(267 205)
<u>D'EXPLOITATION</u>		(,	(201 101)	(20. 200)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	6-2			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		27 872	18 723	11 780
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(13 386)	28 616	(22 588)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(12 059)	(4 879)	(7 841)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS		2 427	42 460	(18 649)
<u>D'INVESTISSEMENT</u>			42 400	(10 040)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6-3			
Émission d'actions		-	-	25 500
Émission d'emprunts		50 000	80 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(19 253)	(11 198)	(9 333)
Augmentation / diminution ressources spéciales		61 202	47 027	14 019
Dividendes versés et autres distributions		(14 050)	(11 956)	(9 559)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE		77 899	103 873	80 627
<u>FINANCEMENT</u>		77 033	103 073	00 021
Incidence des variations des taux de change / liquidités et équivalents de liquidités		-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(367 078)	(84 834)	(205 227)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	6-4	(69 529)	15 305	220 532
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE</u> PÉRIODE		(436 607)	(69 529)	15 305

Notes aux états financiers au 31-12-2011

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 100.000.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 10.000.000 actions de 10 dinars chacune, réparties comme suit:

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	98 882	99%
Actionnaires Etrangers	1 118	1%
Total	100 000	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III.METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2011 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitants un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2: Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5 Mesures conjoncturelles pour 2011:

1.5.1 Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques N° 2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a comptabilisé en résultat de l'exercice 2011 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit N° 2012-08 du 2 mars 2012.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de **21 066 KDT.**

1.5.2 Réservation des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de **9 483 KDT**.

1.5.3 Classification des engagements:

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

2- Portefeuille titres

2.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial:

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

2.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus- values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Electronique	20%
Coffres forts	4%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de cette méthode d'évaluation est de (197) KDT en 2011.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2011. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2011.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2011 un montant de 150 593 KDT contre 185 514 KDT au 31.12.2010 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 338	39 324	(9 986)	(25%)
BCT, CCP et TGT	121 255	146 190	(24 935)	(17%)
Total	150 593	185 514	(34 921)	(19%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 638	39 624	(9 986)	(25%)
Provisions caisse	(300)	(300)	-	-%
Sous total 1	29 338	39 324	(9 986)	(25%)
BCT	120 968	146 403	(25 435)	(17%)
Provisions BCT	(569)	(575)	6	(1%)
Sous total 2	120 399	145 828	(25 429)	(17%)
CCP	1 063	446	617	138%
Provisions CCP	(207)	(84)	(123)	146%
Sous total 3	856	362	494	136%
Total	150 593	185 514	(34 921)	(19%)

Il est à noter que certains comptes BCT comportent au 31 décembre 2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est à signaler toutefois qu'un effort extrêmement louable a été fourni par le comité de suivi de l'apurement des suspens signalés sur les comptes BCT devises et qui s'est traduit par l'élimination de 97,7% des suspens antérieurs au 31.12.2010.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2011 un montant de 263 939 KDT contre 173 291 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	59 900	32 147	27 753	86%
Prêts aux établissements bancaires	39 330	13 039	26 291	202%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	10	2	20%
Provisions sur les correspondants	(225)	(521)	296	(57%)
Total créances sur les établissements bancaires	99 017	44 675	54 342	122%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 641	7 730	8 911	115%
Prêts aux établissements financiers	147 253	119 692	27 561	23%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 028	1 194	(166)	(14%)
Total créances sur les établissements financiers	164 922	128 616	36 306	28%
Total	263 939	173 291	90 648	52%

Il est à noter que certains comptes de correspondants comportent au 31.12.2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est toutefois à noter que les suspens antérieurs au 31.12.2010 ont été apurés à hauteur de 93,6%.

(1) La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation hors créances rattachées et provisions se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	99 230			-	99 230
Avoirs en comptes	59 900	-	-	-	59 900
Prêts	39 330	-	-	-	39 330
Etablissements financiers	26 498	33 724	100 549	3 123	163 894
Avoirs en comptes	16 641	-	-	-	16 641
Entreprises associées	10 041	-	-	-	10 041
Autres	6 600	-	-	-	6 600
Prêts	9 857	33 724	100 549	3 123	147 253
Entreprises associées	1 901	4 415	15 228	-	21 554
Autres	7 956	29 309	85 321	3 123	125 709
Total	125 728	33 724	100 549	3 123	263 124

⁽²⁾ Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

(3) Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2011 et 2010 se présente comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	649 930	553 273	96 657	17%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 337 329	2 902 791	434 538	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	297 865	258 045	39 820	15%
Total (*)	4 285 124	3 714 109	571 015	15%

Il est à noter qu'une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

La ventilation des créances sur la clientèle selon le critère d'éligibilité ou non au refinancement de la Banque Centrale de Tunisie se présente comme suit:

Description	Eligible au refinancement de la BCT	Non éligible au refinancement de la BCT	Total
Créances sur la clientèle	410 000	3 875 124	4 285 124

(1)Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2011 comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	637 272	543 723	93 549	17%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	12 658	9 550	3 108	33%
Total	649 930	553 273	96 657	17%

La ventilation des comptes débiteurs de la clientèle hors créances rattachées selon la nature de la relation se présente comme suit:

Description	Entreprises liées	•		Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	269	637 003	637 272
Total	-	269	637 003	637 272

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 067 727	2 650 499	417 228	16%
Autres concours à la clientèle en devises	269 602	252 292	17 310	7%
Total	3 337 329	2 902 791	434 538	15%

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (Hors provisions, agios réservée et créances rattachées) selon la maturité restante se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Autres concours à la clientèle	943 312	600 243	1 549 353	648 204	3 741 112
Total	943 312	600 243	1 549 353	648 204	3 741 112

La ventilation des autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (Hors provisions, agios réservée et créances rattachées) selon la nature de la relation se présente comme suit:

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Autres concours à la clientèle	2 475	2 006	3 736 631	3 741 112
Total	2 475	2 006	3 736 631	3 741 112

(3)Les crédits sur ressources spéciales sont composés de:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	6 402	6 640	(238)	(4%)
Créances sur ressources extérieures	291 463	251 405	40 058	16%
Total	297 865	258 045	39 820	15%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Par ailleurs, la ventilation des crédits sur ressources spéciales hors créances rattachées selon la maturité se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Crédits sur ressources spéciales	41 603	22 597	120 867	109 990	295 057
Total	41 603	22 597	120 867	109 990	295 057

(4)Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Montant brut de la créance	502 343	498 559	3 784	1%
Provisions au 31/12/N-1	245 703	215 130	30 573	14%
Dotation de l'exercice	23 609	57 505	(33 896)	(59%)
Reprise de l'exercice	(22 799)	(26 933)	4 134	(15%)
Provision au 31/12/N	246 513	245 702	811	-%
Total net de la créance	255 830	252 857	2 973	1%

La prise en compte de la provision collective au titre des créances saines (C0 et C1), estimée à 21 066 KDT, relève le stock de provisions à 267 579 KDT, détaillé comme suit:

Description	Montant
Provision sur créances classées	246 513
Provisions collectives	21 066
Total	267 579

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Montant brut de la créance	502 343	498 559	3 784	1%
Agios réservés au 31/12/N-1	108 620	105 224	3 396	3%
Dotation aux agios réservés (créances douteuses et non douteuses)	28 303	19 339	8 964	46%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(5 760)	(15 682)	9 922	(63%)
Autres reprises	(123)	(261)	138	(53%)
Total des agios réservés au 31/12/N	131 040	108 620	22 420	21%

(6)La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	5 100 443	4 321 005	779 438	18%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	502 343	498 559	3 784	1%
Total des engagements (b)	5 602 786	4 819 564	783 222	16%
Agios réservés affectés aux engagements classés	121 557	108 621	12 936	12%
Provisions affectées aux engagements classés	246 513	245 702	811	-%
Total des provisions et agios réservés (c)	368 070	354 323	13 747	4%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (c/b)	6,57%	7,35%	(0,78%)	(11%)
Taux de couvertures des engagements classées(c/a)	73,27%	71,07%	2,20%	3%
Taux des engagements classés (a/b)	8,97%	10,34%	(1,38%)	(13%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	9 483	-	9 483	-
Provisions affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	21 066	-	21 066	_
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	30 549	-	30 549	-
Total général des provisions et agios réservés (d)	398 619	354 324	44 295	13%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	7,11%	7,35%	(0,24%)	(3%)

(7)La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2011:

Secteur d'activité	2011	%	2010	%
I-AGRICULTURE	136 590	2,45%	107 864	2,20%
II- INDUSTRIE	1 532 835	27,47%	1 362 403	28,30%
Mine	25 514	0,46%	7 391	0,20%
Energie	45 045	0,81%	48 907	1,00%
Industrie agroalimentaire	278 424	4,99%	241 413	5,00%
Matériaux de construction	262 670	4,70%	241 909	5,00%
Industrie mécanique et électrique	293 090	5,22%	246 687	5,10%
Chimie et caoutchouc	207 225	3,70%	171 678	3,60%
Textile	22 265	0,40%	21 587	0,40%
Habillement et cuir	80 089	1,48%	79 716	1,70%
Bois, liège et ameublement	34 755	0,62%	30 901	0,60%
Papier, imprimerie et industrie diverses	130 061	2,34%	124 981	2,60%
Bâtiment et travaux publics	153 698	2,75%	147 233	3,10%
III- SERVICES	3 933 361	70,08%	3 349 297	69,50%
Tourisme	369 384	6,27%	437 227	9,10%
Transport et télécommunication	514 236	9,21%	315 747	6,60%
Commerce agroalimentaire	68 229	1,22%	71 830	1,50%
Commerce matériaux de construction	144 390	2,60%	138 795	2,90%
Commerce quincaillerie et assimilés	128 251	2,29%	118 558	2,50%
Commerce textile et cuir	58 775	1,05%	54 043	1,10%
Commerces divers	492 808	8,83%	457 674	9,50%
Santé	79 757	1,43%	58 890	1,20%
Finance	280 531	5,02%	213 149	4,40%
Loisirs et Cultures	30 632	0,55%	28 735	0,60%
Particuliers	905 453	16,21%	792 566	16,40%
Divers	144 283	2,58%	68 637	1,40%
Promotion immobilière	716 634	12,83%	593 446	12,30%
Total	5 602 786	100,00%	4 819 564	100,00%

⁽⁸⁾ Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 15% du total des engagements de la banque au 31.12.2011.

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2011 un solde de 210 047 KDT contre un solde de 144 292 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres de transaction	3 975	-	3 975	-%
Bons de Trésor	3 975	-	3 975	-%
Titres de placement	206 072	144 292	61 780	43%
Titres à revenu fixe	204 007	142 876	61 131	43%
Bons de Trésor	163 092	118 432	44 660	38%
Emprunts obligataires	33 730	19 000	14 730	78%
Créances rattachées	7 185	5 444	1 741	32%
Titres à revenu variable	2 065	1 416	649	46%
Actions	2 239	1 565	674	43%
Provisions pour dépréciation des actions	(174)	(149)	(25)	17%
Total	210 047	144 292	65 755	46%

Il est à préciser qu'aucun transfert de titres entre les différentes catégories n'a eu lieu en 2011.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Actions cotées	2 030	1 356	674	50%
Actions non cotées	209	209	-	-%
Total	2 239	1 565	674	43%

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2011 et comparativement à 2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Montant brut des titres de placement	2 239	1 565	674	43%
Provision au 31/12/N	149	5	144	2 880%
Dotation de l'exercice	38	134	(96)	(72%)
Reclassement de provisions	-	10	(10)	(100%)
Reprise de provisions	(13)	=	(13)	-
Provision au 31/12/N-1	174	149	25	17%
Total net des titres de placement	2 065	1 416	649	46%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2011 un solde de 443 839 KDT contre 433 464 KDT au 31.12.2010. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres d'investissement (1)	288 482	296 818	(8 336)	(3%)
Titres de participation (2)	20 993	15 068	5 925	39%
Parts dans les entreprises associées (3)	74 462	62 715	11 747	19%
Parts dans les entreprises liées (4)	8 078	7 770	308	4%
Participation avec convention en rétrocession (5)	51 824	51 093	731	1%
Total	443 839	433 464	10 375	2%

Il est à noter qu'aucun transfert de titres entre les différentes catégories n'a eu lieu en 2011.

Le tableau des mouvements du portefeuille-titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeur brutes au 31.12.2010	Créances rattachées	Provision	Total net au 31.12.2010	Acquisition 2011	Cession 2011	Valeur brutes au 31.12.2011	Créances rattachées	Dotation 2011	Reprise 2011	Provision	Total au 31.12.2011
Titres d'investissement hors Fonds gérés	184 073	7 311	270	191 114	-	39755	144 318	6 265	-	-	270	150 313
Titres d'investissements- Fonds gérés	106 449	794	1538	105 705	33 083(*)	1 550	137 982	1 750	156	131	1 563	138 169
Titres de participation	21 651	-	6 583	15 068	6 312	94	27 869	-	292	0	6 875	20 993
Parts dans les entreprises associées	64 087	-	1 372	62 715	9 213	212	73 088	2 682	-	64	1 308	74 462
Parts dans les entreprises liées	9 970	-	2 200	7 770	16	-	9 986	-	-	293	1 907	8 078
Participation avec convention en rétrocession	49 611	3 890	2408	51 093	3 618	5 312	47 917	4 507	-	1 808	600	51 824
Total	435 841	11 995	14 371	433 465	44 936	7 197	441 160	15 204	448	2 296	12 523	443 839

^(*) Inclut les créances rattachées

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Bons de Trésor	134 857	134 953	(96)	-%
Fonds gérés	138 169	105 704	32 465	31%
Encours brut des fonds gérés	139 732	107 242	32 490	30%
Provisions sur fonds gérés	(1 563)	(1 538)	(25)	2%
Obligations	15 456	56 161	(40 705)	(72%)
Obligations brutes	15 726	56 431	(40 705)	(72%)
Provisions sur obligations	(270)	(270)	-	-%
Total	288 482	296 818	(8 336)	(3%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres de participation	27 869	21 651	6 218	29%
Provisions sur titres de participation	(6 876)	(6 583)	(293)	4%
Total	20 993	15 068	5 925	39%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotées se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres cotés	6 692	6 692	-	-%
Titres non cotés	21 177	14 959	6 218	42%
Titres de participation	27 869	21 651	6 218	42%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	%	31.12.2011	Provision 31.12.2011	31.12.2010	Provision 31.12.2010
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	-	-
PGH	0,39%	5 000	-	5 000	-
ENNAKEL	0,46%	1 692	(384)	1 692	(87)
UNION DE FACTORING	13,87%	1 387	-	1 387	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	-	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
ALTERMED APEF	3,33%	883	-	706	-
PHENICIA SEED FUND	9,95%	750	(83)	750	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(516)	700	(558)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(287)	588	(328)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,95%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	-	500	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	10,00%	400	-	400	-
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	-	400	-
CLINIQUE LA MARSA	10,35%	380	-	380	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	(3)	300	(7)
FCP SMART EQUITY	4,72%	299	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	280	-
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR	1,50%	200	-	200	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	0,09%	200	-	200	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	2,40%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST	0,42%	100	(26)	100	(26)
AUTRES		292	(87)	211	(87)
		27 869	(6 876)	21 651	(6 583)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	73 088	64 087	9 001	14%
Créances rattachées	2 682	-	2 682	-
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 308)	(1 372)	64	(5%)
Total	74 462	62 715	11 747	19%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres cotés	24 101	18 988	5 113	27%
Titres non cotés	48 987	45 099	3 888	9%
Parts dans les entreprises associées	73 088	64 087	9 001	14%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit:

Titre	%	31.12.2011	Provision 31.12.2011	31.12.2010	Provision 31.12.2010
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	43,39%	28 212	-	28 212	-
TUNISIE LEASING	32,36%	24 101	-	18 988	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	30,00%	7 200	-	3 600	-
AMEN SANTE	14,08%	2 200	-	2 259	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
AMEN BEJA	30,00%	1 800	-	1 800	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 208)	1 560	(1 261)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	1 500	-	1 500	(11)
AMEN GAFSA	24,00%	1 122	-	1 122	-
HAYETT	25,00%	1 012	-	513	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	300	-
SICAV AMEN	0,05%	146	(100)	146	(100)
AUTRES		74	-	76	-
		73 088	(1 308)	64 087	(1 372)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	9 986	9 970	16	-%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 907)	(2 200)	293	(13%)
Total	8 079	7 770	309	4%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit:

Titre	%	31.12.2011	Provision 31.12.2011	31.12.2010	Provision 31.12.2010
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 786	-
STE LA GENERALE DE RECOUVR ET DE REALIS DE CREANC	39,63%	2 616	1 907	2 616	2 200
AMEN CAPITAL	60,00%	75	_	64	_
		9 986	1 907	9 970	2 200

(5) Titres en rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	47 917	49 611	(1 694)	(3%)
Créances rattachées	4 507	3 890	617	16%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(600)	(2 408)	1 808	(75%)
Total	51 824	51 093	731	1%

(6) Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2011 (TND)	Résultat net 2011 (TND)
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	4 395 475	816 321
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	616 307	25 269
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,00%	11 427 211	3 949 018
SOGEREC	123 Avenue de la liberté,1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	39,63%	1 793 709	475 377
Amen Capital	124 Avenue de la liberté,1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	173 215	48 215

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2011 un solde de 107 969 KDT contre un solde de 101 382 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 083	854	229	27%
Immobilisations incorporelles	5 349	4 504	845	19%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(4 082)	(3 466)	(616)	18%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	=	-%
Immobilisations corporelles	103 304	93 077	10 227	11%
Immobilisations corporelles	151 322	140 171	11 151	8%
Amortissement des immobilisations corporelles	(48 018)	(47 094)	(924)	2%
Immobilisations encours	3 582	7 451	(3 869)	(52%)
Immobilisations encours	4 452	8 321	(3 869)	(46%)
Provision sur immobilisations encours	(870)	(870)	-	-%
Total	107 969	101 382	6 587	6%

⁽¹⁾ Aucune garantie ou sûreté n'est consenties à des tiers sur les immobilisations de la banque.

(2)Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2011 un montant de 21 303 KDT.

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2011 un montant de 54 679 KDT contre un montant de 54 914 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	14 184	21 348	(7 164)	(34%)
Comptes d'attente	14 192	21 346	(7 154)	(34%)
Comptes d'attente de la salle de marché	15 136	13 135	2 001	15%
Comptes d'attente de la compensation	1 121	5 483	(4 362)	(80%)
Autres comptes d'attente	(2 065)	2 727	(4 792)	(176%)
Comptes de régularisation	(8)	3	(11)	(367%)
Autres	40 495	33 566	6 929	21%
Stock de matière, fourniture et timbres	938	645	293	45%
Etat, impôts et taxes	1 569	675	894	132%
Allocations familiales	282	555	(273)	(49%)
Dépôts et cautionnements	117	93	24	26%
Opérations avec le personnel	34 635	27 606	7 029	25%
Débiteurs divers	1 728	1 587	141	9%
Créances sur l'Etat	1 976	2 312	(336)	(15%)
Autres	(750)	93	(843)	(906%)
Total Autres Actifs	54 679	54 914	(235)	-%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 405	9 276	129	1%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 950	8 732	218	2%
Provision sur autres comptes d'attente	455	544	(89)	(16%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 171	19 524	(353)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	-%
Provision sur débiteurs divers	2 943	3 270	(327)	(10%)
Provisions sur autres comptes	15 618	15 643	(25)	-%
Total	28 576	28 800	(224)	(1%)

Il est à noter que la rubrique AC7 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de virements devises en instance d'imputation	33 287	40 309
Comptes opérations de compensation	(971	(443)
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	110	123
Comptes effets à l'encaissement	(1 819)	(2 214)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 100%	8 947	8 549
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	189	22
Comptes devises en instance d'affectation	(24 263)	(39 617)
Escompte chèques TPE et facturettes provisionné à hauteur de 100%	233	648
Comptes dinars en instance d'affectation	6 111	12 444
Comptes de déséquilibre de la balance	16	14
Comptes "allocations familiales à récupérer	231	325
Compte "Virement valeur mobilière	996	-
Intérêts sur billets de trésorerie	877	1
Cartes de paiement monétiques	757	436
Compensation effets à rejeter	(406)	1 985
Prélèvement factures STEG	320	76
Imputation du solde des billets de trésorerie	(300)	-
Divers effets domiciliés à non caisses	290	(27)
Autres comptes d'actifs non justifiés	635	486
Autres comptes personnel présentés au niveau des comptes autres actifs	87	1 816
Autres comptes Impôts et taxes présentés au niveau des comptes autres actifs	42	220

Par ailleurs, les comptes relatifs aux opérations de SWAP de change sont aussi en cours de justification.

- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique est uniquement composé des avoirs de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2011 un solde de 151 009 KDT contre un solde de 223 481 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 094	(71 766)	(32%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	681	1 387	(706)	(51%)
Total	151 009	223 481	(72 472)	(32%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 956	10 758	198	2%
Emprunts auprès des établissements bancaires	139 372	211 336	(71 964)	(34%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 094	(71 766)	(32%)

(1)La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers hors dettes rattachées selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	150 328	-	-	-	150 328
Avoirs en comptes	10 956				10 956
Emprunts	139 372				139 372
Etablissements financiers	681	-	-	-	681
Avoirs en comptes	681				681
Entreprises associées	681	-	-	-	681
Autres	-	-	=	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Total	151 009	-	-	-	151 009

(2) Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2011 un solde de 3 712 487 KDT contre un solde de 3 497 715 KDT au 31.12.2010 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts à vue	1 104 383	921 956	182 427	20%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%
Total	3 712 487	3 497 715	214 772	6%

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Epargne	620 339	527 655	92 684	18%
Dépôts à terme	1 913 093	1 986 840	(73 747)	(4%)
Dépôts à terme en dinars	1 697 951	1 812 602	(114 651)	(6%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	9 489	27 181	(17 692)	(65%)
Dépôts à terme en devises	205 177	146 716	58 461	40%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	476	341	135	40%
Autres sommes dues à la clientèle	74 672	61 264	13 408	22%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 104 383	-	-	-	1 104 383
Comptes d'épargne	-	-	-	620 339	620 339
Dépôts à terme	539 562	1 026 304	337 262	-	1 903 128
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	74 672	74 672
Total	1 643 945	1 026 304	337 262	695 011	3 702 522

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 581 642 KDT contre 489 311 KDT au 31.12.2010 se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	241 698	210 660	31 038	15%
Ressources spéciales	339 944	278 651	61 293	22%
Total	581 642	489 311	92 331	19%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	236 660	205 331	31 329	15%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 038	5 329	(291)	(5%)
Total	241 698	210 660	31 038	15%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Ressources budgétaires	4 846	4 395	451	10%
Ressources extérieures	335 098	274 256	60 842	22%
Total	339 944	278 651	61 293	22%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	4 000	19 671	82 685	130 304	236 660
Ressources budgétaires	3 500	40	212	470	4 222
Ressources extérieures	10 690	22 174	142 635	157 294	332 793
Total	18 190	41 885	225 532	288 068	573 675

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 343	4 143	2 200	53%
Comptes d'attente et de régularisation	45 987	115 395	(69 408)	(60%)
Comptes d'attente	(215)	3 176	(3 391)	(107%)
Comptes de régularisation	(3)	(3)	-	-%
Créditeurs divers	38 763	98 645	(59 882)	(61%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	13 023	74 410	(61 387)	(82%)
Dépôts du personnel	3 859	2 615	1 244	48%
Charges à payer	21 881	21 620	261	1%
Etat, impôts et taxes	6 678	13 125	(6 447)	(49%)
Autres	764	451	313	69%
Total Autres passifs	52 330	119 538	(67 208)	(56%)

Il est à noter que la rubrique PA5 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs à régler	1 097	508
Trésor tunisien amendes perçues / chèques impayés.	559	553
COMAR remboursement frais médical	108	108
Créditeurs divers.	(107)	2 215
Versement a valoir / prêts contentieux	(1 285)	75
Les comptes 186 "virement reçu"	652	1 553
Les comptes de primes d'assurance/cartes monétiques	266	159
Commissions/garantie de l'État crédits banque mondiale	665	383
Le compte "Hayett cotisation assurance groupe"	205	0
Le compte compensation monétique	672	14
Intérêts à recevoir/crédit consommable par prélèvement	137	24
Commissions perçus d'avance/ billets de trésorerie	125	216
Versement sicav amen	102	134
C.C.P faveur divers bénéficiaires	74	74
Autres comptes autres passifs	234	1 147
Autres comptes d'impôt et taxes présentés au niveau des comptes autres passifs	11	24
Autres comptes de personnel présentés au niveau des comptes autres passifs	354	317

- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 100 000 KDT composé de 10.000.000 actions ordinaires de 10 dinars chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spéciale et réinvesti ssement	Réserves extraordi naires	Primes d'émissio n	Modificat ions comptabl es	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluat ion	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2010	100 000	10 189	13 438	138 923	57 850	(8 560)	18 133	423	1	61 403	391 800
Affectation du résultat 2010											
Réserves	-	-	44 452	651	-	-	-	-	-	(45 103)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 000)	(14 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	2 300	-	-	(2 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Autres mouvements sur les Capitaux Propres											
Mouvements sur fond social	-	-	-	-	-	-	(51)	-	-	-	(51)
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 510	64 510
Capitaux Propres au 31/12/2011	100 000	10 189	57 890	139 574	57 850	(8 560)	20 382	423	2	64 510	442 260

- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 875 341 KDT contre 640 633 KDT au terme de l'exercice 2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions	391 293	410 060	(18 767)	(5%)
Avals	476 572	224 401	252 171	112%
Autres garanties données	7 476	6 172	1 304	21%
Total	875 341	640 633	234 708	37%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions en faveur des banques	115 501	110 042	5 459	5%
Cautions en faveur des établissements financiers	11 586	11 636	(50)	-%
Cautions en faveur de la clientèle	264 206	288 382	(24 176)	(8%)
Total	391 293	410 060	(18 767)	(5%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	225 000	-	225 000	100%
Avals en faveur de la clientèle	251 572	224 401	27 171	12%
Total	476 572	224 401	252 171	112%

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 139 549 KDT au 31.12.2010 à 197 802 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Crédits documentaires import	192 642	128 795	63 847	50%
Crédits documentaires export	5 160	10 754	(5 594)	(52%)
Total	197 802	139 549	58 253	42%

Les crédits documentaires export confirmés sont en cours de justification.

Note 4.3: Engagements Donnés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 349 929 KDT contre 249 954 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Engagements de financement donnés	348 880	249 763	99 117	40%
Engagements sur titres	1 049	191	858	449%
Total	349 929	249 954	99 975	40%

Note 4.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2011 à 776 256 KDT contre 768 581 KDT au terme de l'exercice 2010. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Les chiffres des garanties reçues tels que présentés dans le hors bilan à fin 2010 ont été rectifiés pour refléter l'encours des garanties admises et ce dans la limite de l'engagement.

- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2011 un montant de 259 330 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 174	7 615	(441)	(6%)
Opérations avec la clientèle	239 654	227 625	12 029	5%
Autres intérêts et revenus assimilés	12 502	10 181	2 321	23%
Total	259 330	245 421	13 909	6%

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2011 un montant 43 778 KDT, ont diminué de 1 029 KDT par rapport à 2010 et se présentent comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	21 015	21 486	(471)	(2%)
Opérations sur placement et titres	3 535	3 916	(381)	(10%)
Opérations de change	1 181	1 212	(31)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	3 432	3 542	(110)	(3%)
Gestion, étude et engagement	8 287	8 669	(382)	(4%)
Opérations monétiques	4 882	4 767	115	2%
Banque directe	994	820	174	21%
Autres commissions	452	395	57	14%
Total	43 778	44 807	(1 029)	(2%)

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	65	-	65	-
Gain net sur titres de placement	7 314	7 521	(207)	(3%)
Gain net sur opérations de change	11 911	10 284	1 627	16%
Total	19 290	17 805	1 485	8%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	7 118	6 169	949	15%
Intérêts et revenus assimilés sur les titres à revenu fixe	7 118	6 528	590	9%
Moins values de cession	-	(359)	359	(100%)
Titres de placement à revenu variable	196	1 352	1 156	(86%)
Dividendes sur les titres de placement	25	9	16	178%
Plus values de cession	196	1 713	(1 517)	(89%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(38)	(134)	96	(72%)
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	13	-	13	-
Moins values de cession	-	(236)	236	(100%)
Total	7 314	7 521	(207)	(3%)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	1 576	2 369	(793)	(33%)
Gain net sur opérations de change sur facturettes	481	274	207	76%
Gain net sur opérations de change en compte	9 820	8 185	1 635	20%
Gain net sur options de change	-	(592)	592	(100%)
Gain net sur opérations Western Union	34	48	(14)	(29%)
Total	11 911	10 284	1 627	16%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2011 un montant de 25 280 KDT contre 22 807 KDT en 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	16 537	15 990	547	3%
Dividendes et revenues assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	6 116	4 340	1 776	41%
Dividendes et revenues assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 627	2 477	150	6%
Total	25 280	22 807	2 473	11%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	8 845	9 908	(1 063)	(11%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 118	2 506	2 612	104%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	2 574	3 576	(1 002)	(28%)
Total	16 537	15 990	547	3%

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2011 un montant de 172 092 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	17 977	9 830	8 147	83% (*)
Opérations avec la clientèle	125 048	121 909	3 139	3%
Emprunts et ressources spéciales	22 642	18 921	3 721	20%
Autres intérêts et charges	6 425	5 194	1 231	24% (*)
Total	172 092	155 854	16 238	10%

^(*) Les intérêts encourus et charges assimilés relatifs à des opérations avec la BCT ont été reclassés de la sous rubrique « Autres intérêts et charges » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers »

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2011 un montant de 28 544 KDT, en baisse de 13 768 KDT par rapport à l'exercice 2010. Son détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	21 875	30 572	(8 697)	(28%)
Perte sur créances apurées	4 940	1 100	3 840	349%
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	1 798	12 084	(10 286)	(85%)
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	(1 426)	1 426	-
Recouvrement des créances radiées	(69)	(18)	(51)	283%
Total	28 544	42 312	(13 768)	(33%)

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2011 un montant de (238) KDT, en baisse de 1 565 KDT par rapport à l'exercice 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	535	5 825	(5 290)	(91%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(2 382)	(7 504)	5 122	(68%)
Plus ou moins values de cession sur titres	1 566	2 933	(1 367)	(47%)

Description	2011	2010	Variation	%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	43	73	(30)	(41%)
Total	(238)	1 327	(1 565)	(118%)

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2011 un montant de 71 014 KDT, en hausse de 13 659 KDT par rapport à 2010. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%	
Frais de personnel	52 631	40 640	11 991	30%	
Rémunération du personnel	41 203	30 881	10 322	33%	(*)
Charges sociales	8 650	7 739	911	12%	(*)
Impôts sur salaires	1 099	977	122	12%	(*)
Autres charges liées au personnel	1 679	1 043	636	61%	(*)
Charges générales d'exploitation	12 910	11 713	1 198	10%	
Frais d'exploitation non bancaires	5 943	5 949	(6)	-%	
Autres charges d'exploitation	6 967	5 764	1 203	21%	
Dotation aux amortissements	5 473	5 001	471	9%	
Total	71 014	57 354	13 660	24%	

^(*) Des reclassements entre sous rubriques ont été opérés en 2011. Par conséquent, les soldes 2010 ont été retraités.

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(191)	(156)	(35)	22%
Impôts et taxes	(250)	(1 060)	810	(76%)
Autres résultats exceptionnels	697	4 311	(3 614)	(84%)
Total	256	3 095	(2 839)	(92%)

Note 5.10: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 6,451 dinars contre 6,140 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Description	2011	2010
Résultat net en KDT	64 510	61 403
Nombre moyen d'actions	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	6,451	6,140

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (69 529) KDT à (436 607) KDT enregistrant une diminution de 367 078 KDT ou 527,95 %. Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 447 404 KDT et par des flux de trésorerie positifs, provenant des activités d'investissement pour 2 427 KDT et des activités de financement à hauteur de 77 899 KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (447 404) KDT au 31 décembre 2011. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 150 043 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 197 135 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 591 391 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 8 157 KDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 56 136 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers, pour 56 874 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 76 296 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 5 728 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

La cession de certains titres d'investissement et la perception des intérêts et dividendes encaissés, partiellement compensés par l'acquisition d'immobilisations corporelles sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 2 427 KDT.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 77 899 KDT provient principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 50 000 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 61 202 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2011 à (436 607) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

- Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle exerce directement et indirectement sur Amen Bank un contrôle exclusif et ce à travers la détention de **52,52**% des droits de vote de cette dernière:
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank **28,79**% des droits de vote:
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle- ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil d'Administration de Amen Bank, son Directeur Général et ses Directeurs Généraux Adjoints ainsi que les membres proches de leurs familles ;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2011

Société «PGI Holding»

- 1 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2011 s'élève à 101 KDT (HT).
- 2 La banque a conclu avec la société PGI Holding une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la banque dans le domaine de développement, le domaine informatique et en

matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxe. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à **150 KDT** (HT)

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2011 s'élèvent à **17 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à **382 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations patronales versées à la COMAR au titre de 2011 s'élève à 1 644 KDT.

SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes:

- 1 Trois nouvelles conventions de gestion de fonds portant sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **29 MDT**. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.
- 2 Huit (8) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **79 383 KDT**. La commission de gestion au titre de 2011, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **794 KDT** (HT).
- 3 Une convention en vertu de laquelle la banque est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
- une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes:
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2011 s'élève à 104 KDT (HT).

Société «Tunisie Leasing»

L'encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing dans laquelle Amen Bank détient 32,36% du capital et souscrit par cette dernière s'élève au 31 décembre 2011 à 7 600 KDT. Le total des intérêts perçus et à percevoir à ce titre par Amen Bank au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 547 KDT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de

la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars**.

Société «Tunisys»

La banque a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle Amen Bank détient 29,85% du capital du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2011 s'élève à 439 KDT (HT). En outre, cette société a engagé en 2011 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 604 KDT (HT).

Amen Project

Amen Bank a conclu avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient 53,01% du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **40 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention ont totalisé un montant de **20 KDT** (HT) en 2011.

Cette convention a pris fin en juin 2011.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs auxquelles elle est liée, les rémunérations revenant à l'Amen Bank se détaillent comme suit:

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2011 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5 (HT)% de l'actif net	1 388 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Amen Bank perçoit une rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net	503 KDT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration			Membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'audit		
	Charge 2	2011	Passif au 31/12/2011	Charge 20	111	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	2	00 000	-	23	0 000	230 000
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	2	00 000	-	230 000		230 000
	Vice Président Directeur Général Collège o					
	Vice Présid	dent Directe	ur Général	Collège de	es Directeu adjoints	rs Généraux
	Vice Présid Charge brute 2011	Charges sociales 2011	ur Général Passif au 31/12/2011	Collège de Charge brute 2011		rs Généraux Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	Charge	Charges sociales	Passif au 31/12/2011	Charge brute	adjoints Charges sociales	Passif au
Avantages à court terme Avantages postérieurs à l'emploi	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	adjoints Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011
•	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	adjoints Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages postérieurs à l'emploi	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	adjoints Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011

Note 7-2: Passifs éventuels

En 2010 et 2011 La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. Le résultat de la vérification, notifié à la banque, est de 28,4 millions de Dinars. Ces redressements ont été effectués sur la base d'une interprétation administrative non opposable. Ils concernent notamment le poste réinvestissement exonéré. Dans ses réponses, la banque a démontré qu'elle s'est conformée strictement à la législation en vigueur en ce qui concerne le chef de redressement précité. Malgré que les résultats de la vérification fiscale ne sont pas fondées juridiquement, la banque a constitué une provision de 2,2 millions de Dinars. Par ailleurs, la dette fiscale, s'élevant à 0,2 millions de Dinars, inhérente aux chefs de redressement acceptés a été liquidée en totalité en 2012 et impactés sur les états financiers de 2011.

56 408

401 346 1 153 459

615 786

Note 7-3: Note sur la liquidité

L'assèchement de la liquidité a commencé à être ressentie dès les premiers mois de l'année 2011, avec tout d'abord une tendance assez expliquée de thésaurisation.

Ensuite l'avènement des revendications sociales des grèves et des sit-in a porté un coup dur à la trésorerie des entreprises et plus particulièrement publiques. Parallèlement, des mouvements d'arrêts de travail a touché les dépôts collectés auprès des institutionnels. De même la baisse de l'activité et l'arrêt des opérations de collecte de fonds à réduit substantiellement la liquidité au niveau des caisses sociales. Ces effets conjugués ont entraîné la détérioration du ratio de liquidité à un niveau inférieur au minimum réglementaire. Au 31/12/2011, le ratio de liquidité s'est établi à 68,9% contre 83,6% à fin 2010. Pour palier à ces contraintes majeures, Amen Bank a mis en place un plan d'action comportant notamment : l'adossement des crédits à moyen et long terme aux ressources spéciales adaptées, la réduction du poids des gros tickets et l'amélioration des placements longs, le suivi minutieux de l'évolution des petits déposants par agence et par zone et le coaching journalier des exploitants, la mobilisation des dépôts en devise, l'optimisation de la gestion des appels d'offres, le lancement d'un emprunt obligataire 2012 subordonné et l'activation du déblocage des lignes extérieurs.

904 125

Note 7.4 : Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03/05/2012. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **442 260 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **64 510 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 4.2), certains comptes d'actifs et de passifs, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 578 KDT. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve de l'incidence de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion avec réserve exprimé ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
 - certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 9 483 KDT, ont fait l'objet de réservation; et
 - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 066 KDT.
- La banque a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de 8 312 KDT en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence des insuffisances de contrôle se traduisant par des anomalies d'équilibre de certaines journées comptables au cours de l'exercice 2011 et des exercices antérieurs. Les anomalies détectées au cours de l'exercice 2011 ont été régularisées et un système de veille a été mis en place pour permettre d'identifier, de suivre et de régulariser les opérations à l'origine de ces anomalies.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Mai 2012

AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI

MTBF membre de PricewaterhouseCoopers Ahmed BELAIFA

AMEN BANK RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank.

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

1 Une nouvelle convention de participation aux frais du siège a été conclue en Juillet 2011 avec la société PGI Holding qui détient 21,73% du capital de la banque.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la banque dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à **150 KDT** (HT)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 05.05.2011.

2 Trois nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues en décembre 2011 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient 88,20% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de 29 MDT. En vertu de ces conventions, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration réuni le 03.02.2011 et le 27.10.2011.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding qui détient **21,73%** du capital de la banque une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2011 s'élève à **101 KDT** (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **28,79%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux propriété d'Amen Bank. Les revenus de loyer de ces immeubles au titre de 2011 s'élèvent à **17 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à **382 KDT**;
 - des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2011 s'élève à **1 644 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Huit (8) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **79 383 KDT**. La commission de gestion au titre de 2011, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **794 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18.06.1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - une rémunération annuelle forfaitaire de 50 KDT hors taxes;
 - une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 4 KDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier passe au déblocage effectif;
 - un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2011 s'élève à 104 KDT (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars.

Société «Tunisys»

Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle la banque détient 29,85% du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2011 s'élève à 439 KDT (HT). En outre, cette société a engagé en

2011 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **604 KDT** (HT)

Amen Project

Le 12 Mars 2010, Amen Bank a conclu, avec la société "Amen Project" dans laquelle elle détient **53,01**% du capital, une convention de gestion en vertu de laquelle "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 40 KDT hors taxes;
- une commission fixe de 2 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission passe à 7 KDT hors taxes si le dossier est accepté par le Conseil d'Administration pour le portage;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus value réalisée sur le portefeuille.

Amen Bank prend en charge, en sa qualité de gestionnaire, les frais de gestion administrative et comptable de la société "Amen Project" à l'exception des frais de courtage et de publicité légale, des honoraires du Commissaire aux Comptes et des honoraires payés à l'occasion de consultations demandées par la société "Amen Project".

Le montant des rémunérations perçues par Amen Bank dans le cadre de cette convention ont totalisé un montant de **20 KDT** (HT) en 2011.

Cette convention a pris fin en juin 2011.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2011 se détaillent comme suit:

ОРСУМ	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2011 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 388 KDT
SICAV Amen	0,04%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	503 KDT

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

- 1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaille comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration datant de 2004.
 - Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La rémunération et avantages accordés au Vice Président Directeur Général et aux trois (3) Directeurs Généraux Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration. Ces rémunérations et avantages sont composés de salaire annuel fixe, de prime de bilan complémentaire, de gratification de fin d'année, de prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence au titre des filiales.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration			Membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'audit		du Comité
	Charge 2	2011	Passif au 1/12/2011	Charge 20	44 '	Passif au 1/12/2011
Avantages à court terme	200 000 -		230	000	230 000	
Avantages postérieurs à l'emploi			16 18	7 707		
Autres avantages à long terme	1 2 1 1 4 4	18 10 2	A PART OF	17. 1.11	_	
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	20	200 000 -		230	000 🕻	230 000
	Vice Prési	dent Direct	eur Général	Collège des Directeurs Géné adjoints		
	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	
Avantages à court terme	615 786	56 40	8 401 346	1 153 459	226 25	1 904 125
Avantages postérieurs à l'emploi		- 172	11-11-11-1	907 Jak		
Autres avantages à long terme	41 379	4 5 5 7	and the second		3. T. F. T.	
Indemnités de fin de contrat de travail		San Marie			3 () 3 =	
Paiements en actions	1-1-1-1					
TOTAL	615 786	56 40	401 346	1 153 459	226 25	904 12

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 Mai 2012

AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI MTBF membre de PricewaterhouseCoopers Ahmed BELAIFA

NOTES COMPLEMENTAIRES

1- Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17-12-1991.

APPLICATION DE L'ARTICLE 1:

ARTICLE 1:

Le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 5 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun à 5% des fonds propres nets de la banque s'établit, au 31 décembre 2010 à 392 140 mDT représentant 0.71 fois les fonds propres nets de la banque.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun à 5% des fonds propres nets de la banque s'établit, au 31 décembre 2011 à 320 734 mDT représentant 0,50 fois les fonds propres nets de la banque.

- 2 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Au 31 décembre 2010 l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 15% des fonds propres nets de la banque.

Au 31 décembre 2011 l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 15% des fonds propres nets de la banque.

L'article 1 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 2:

ARTICLE 2:

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2010, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (137 283 mDT) des fonds propres nets de la banque.

Au 31/12/2011, l'examen de la situation des engagements n'a pas dégagé de risque encouru sur un même bénéficiaire qui dépasse 25% (159 350 mDT) des fonds propres nets de la banque.

L'article 2 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 3 :

ARTICLE 3:

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants les administrateurs ainsi que les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de la banque.

- Au 31-12-2010, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal à 33 255 mDT et est inférieur à 1 647 393 mDT (3 fois les fonds propres nets).

- Au 31-12-2011, le total des risques encourus sur ces bénéficiaires est égal à 32 251 mDT et est inférieur à 1 912 197 mDT (3 fois les fonds propres nets).

L'article 3 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

APPLICATION DE L'ARTICLE 4:

ARTICLE 4:

Les fonds propres nets de la banque doivent représenter en permanence au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

- Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2010 à 549 131 KDT et représentent 13,13% des risques encourus pondérés qui s'élèvent à 4 182 301 KDT.
 - La prise en compte des engagements de financement donnés comptabilisés par la banque porte ledit montant à 4 382 256 KDT et le taux de couverture à 12,53%.
- Le montant des fonds propres nets de la Banque s'élève au 31/12/2011 à 637 399 KDT et représentent 12,96% des risques encourus pondérés qui s'élèvent à 4 919 211 KDT.

La prise en compte des engagements de financement donnés comptabilisés par la banque porte ledit montant à 5 262 616 KDT et le taux de couverture à 12,11%.

L'article 4 est respecté pour les exercices 2010 et 2011.

2- Tableau de détermination du résultat fiscal 2011.

DECOMPTE DU BENEFICE FISCAL DECEMBRE 2011

BENEFICE NET COMPTABLE		(en DT) 64 509 718,648
A REINTEGRER		44 715 486,919
* Provisions pour creances douteuses	809 619,221	
* Provisions à caractères générales	21 066 000,000	
* Provisions sur titres cotés	490 565,000	
* Agios reserves sur les engagements courants et qu	ii nécessitent un suivi particulier 9 482 875,782	
* Provisions sur / titres non cotés	82 641,000	
* Provisions sur autres postes d'actif	552 000,000	
* Provisions sur risques fiscales	2 200 000,000	
* Pénalité non déductible	40 382,335	
* Charge fiscale (2008-2009) non déductible	191 713,315	
* Provision pour dépréciation des immobilisations	197 000,000	
* Perte de change de réevaluation	6 248,504	
* Charges des voitures non déductibles	131 085,095	
* Jetons de présence	230 000,000	
* impot sur les sociétés	9 235 356,667	400 22E 20E E67
		109 225 205,567
A DEDUIRE		6 760 921,727
* Revenus des valeurs mobiliéres (dividendes)	4 332 546,957	0.0001,.2.
* Plus values de cession de titres cotés	54 459,057	
* Revenus latents sur portages (produit non imposab	•	
* Reprise de provision sur titres non cotés	346 020,000	
* Reprise de provision pour risques et charges	954 000,000	
* Plus values latent de change	11 432,976	
	RESULTAT	102 464 283,840
* Provisions pour créances douteuses déduc	ctibles et titres cotés	
suivant loi N° 93.125 du 27.12.93 -article 56	casics of anos socies	31 849 060,003
	RESULTAT FISCAL	70 615 223,837
REINVESTISSEMENT EXONERE:		46 763 440,500
* FONDO AMENI DANIK 0044/0	050/	44 000 000 000
* FONDS AMEN BANK 2011/3	35%	14 000 000,000
* INFOMED	35%	3 750 000,000
* Hôpital Privé EL AMEN * Clinique el AMEN NABEUL	50% 50%	3 600 000,000 975 000,000
* PHENICIA SEED FUND	100%	250 000,000
*FCPR "TUNISIAN DEVELOPEMENT FUND"	100% SANS MIN D'IMPOT	1 003 440,500
* FONDS AMEN BANK 2011/4	100% SANS MIN D'IMP	11 000 000,000
* FCPR AMEN CAPITAL	100% SANS MIN D'IMPOT	5 000 000,000
* DIVERS	100% SANS MIN D'IMPOT	7 185 000,000
	BENEFICE IMPOSABLE 35%	23 851 783,337
	BENEFICE IMPOSABLE 20%	46 176 783,337
	IMPOT 35%	8 348 124,168
	IMPOT 20%	9 235 356,667
A DEDUIRE		10 434 004,074
* Retenue à la source 2011	769 400,519	
* Acomptes provisionnels 2011	9 365 531,998	
* Report IS 2010	299 071,557	
* Déclaration provisoire IS 2011	0,000	
	Trop perçu	1 198 647,407
	b ba.3a	

3- Note complémentaire relative aux Portefeuille Titre Commercial :

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur hors créances rattachées et provisions se détaille comme suit :

(en mDT) **Organismes Entreprises** Entreprises Description **Autres** Total publics **Associées** Liées Titres de transaction 3 975 3 975 Bons de Trésor 3 9 7 5 3975 Titres de placement 163 092 4 200 31 768 199 060 4 200 Titres à revenu fixe 163 092 29 529 196 821 163 092 163 092 Bons de Trésor 4 200 29 529 33 729 **Emprunts obligataires** Titres à revenu variable 2 239 2 2 3 9 2 239 Actions 2 2 3 9 Total 167 067 4 200 31 768 203 035

Au 31/12/2011 la plus value latente sur les actions cotées, titres de placements sont établie à 2 mDT.

4- Note complémentaire relative aux Valeurs Immobilisées.

(En mDT) Amort Valeur Cessi Amort amort VN au 31/12/ DOT Acaui Brut au cum **Rubriques** on/sor 31/12/ cum.31/ immob 2010 sition 31/12/ 2011 31/12/ tie 12/10 sorties 2011 2011 2011 1) Immobilisations incorporelles 4 320 845 5 165 617 3 466 4 082 1 083 * Fonds de commerce 845 * Logiciels 3 355 4 200 576 3 064 3 640 560 Droit au bail 965 965 40 402 442 523 2) Immobilisations corporelles 140 169 25 602 14 450 151 321 4 659 48 962 5 603 48 018 103 303 Immobilisations d'exploitation 5 604 9 015 72 356 1818 20 816 2 778 19 856 52 500 75 767 * Terrains d'exploitation 3 689 3 689 3 689 * Bâtiments 56 021 4 370 8 390 52 001 1 095 9 040 2 146 7 989 44 012 * Aménagements de bâtiments 16 057 1 234 625 16 666 723 11 776 11 867 4 799 632 Immobilisations hors exploitation 30 301 15 024 2 483 42 842 325 2 629 39 931 43 2 911 * Terrains hors exploitation 737 737 737 * Bâtiments 29 468 15 024 2 387 42 105 325 2 586 2 911 39 194 * Aménagements de bâtiments 96 43 43 96 Mobiliers et matériel de 5 504 749 5 541 390 3 488 2 295 712 632 3 246 bureau 3 678 488 1 536 499 2 730 831 Matériels de transport 2 630 1 430 1 799 248 16 796 1 047 12 318 13 097 Matériels informatique 14 468 2 5 7 6 268 3 699 **Machines DAB** 4 661 854 5 5 1 5 2 937 3 314 2 201 377 2 025 1 141 52 2 077 118 835 17 936 **Coffres forts** 3 209 **Autres Immobilisations** 3 765 255 456 85 435 2 859 705 3 564 3/IMMOBILISATION EN **COURS** 7 451 4 618 8 487 3 582 3 582 Immobilisations en cours 4 270 4 554 5 408 3 4 1 6 3 416 corp. immobilisations en cours 3 767 348 3 079 1 036 1 036 incorp. prov pour dep immob inc en 870 cours 870 870 151 940 31 065 22 937 160 068 5 275 **TOTAUX** 52 428 5 603 | 52 100 | 107 968

5- Note complémentaire relative aux dépôts et avoirs de la clientèle:

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

(En mDT)

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	1 268	15 592	1 240 931	1 257 791
Epargne	-	-	620 340	620 340
Dépôts à Terme	_	65 000	1 838 128	1 903 128
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	74 672	74 672
Total	1 268	145 592	5 612 199	5 759 059

6- Note complémentaire relative aux emprunts et ressources spéciales :

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

(En mDT)

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	-	27 543	209 117	236 660
Ressources budgétaires	-	-	4 222	4 222
Ressources extérieures	-	1	332 793	332 793
Total	-	27 543	546 132	573 675

7- Note complémentaire relative aux cautions données :

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de la relation se présente comme suit :

(En mDT)

				(EII IIID I)
RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	115 501	115 501
Cautions en faveur des établissements financiers	-	11 586	-	11 586
Cautions en faveur de la clientèle	-	1	264 206	264 206
Total				391 293

8- Note complémentaire relative aux crédits documentaires :

La ventilation des crédits documentaires selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

(En mDT) **Entreprises Entreprises RUBRIQUES** Liées **Associées Autres** Total 192 474 Credoc import 1 117 191 357 Credoc export 5 160 5 160 1 117 196 517 197 634

9- Note complémentaire relative aux engagements donnés :

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES

Entreprises Liées

Entreprises Associées

Engagements de financement donnés

Engagements sur titres

Total

Entreprises Associées

Autres

1 049

1 049

10- Note complémentaire relative aux liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2011 à (436 706) mDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

ioto provonant doo douvitoo d'oxpronation.	(En mDT)
<u>LIBELLE</u>	31/12/2011
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	150 593
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	263 939
TITRES DE TRANSACTION	3 975
<u>TOTAL (1)</u>	<u>418 506</u>
CREANCES RATTACHEES SUR EB ET FINANCIERS SUP A 90 J	-127 742
REPRISE DE PROVISION	-313
DOTATION DE PROVISION	134
CREANCES RATTACHEES SUR EB ET FINANCIERS	-1 042
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (ACTIF)	289 544
BANQUE CENTRALE, C.C.P	576 461
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	151 009
TOTAL (2)	727 470
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS SUP A 90 J	0
DETTES RATTACHEES SUR EB ET FINANCIERS	-1 320
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (PASSIF)	726 149
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES FIN DE PERIODE	-436 607

4.2.2- Tableau des mouvements des capitaux propres :

(En mDT)

	capital social	Réserves légales	Rés. A régime spécial	Prime d'émis,	Réserves extraordinaires	Réserves spéciales de réinvestissem nt	Ecart de réévaluation	Fonds Social et de retraite	Modifi. Comptable	Résultats reportés	Résultat	Total
Solde au 31-12-09 avant affectation	100 000	10 100	12 729	57 850	108 730		423	15 890		1	45 102	350 914
Modifications	100 000	10 109	12 / 29	57 650	100 / 30	-	423	15 090		1	45 102	350 914
comptables									-8121		-439	-8 560
Solde au 31-12-09												
-	100 000	10 189	12 729	57 850	108 730	-	423	15 890	-8 121	1	44 663*	342 354
Aff.AGO 31-05-10												
Dividendes											-11 900	-11 900
Fonds social et de retraite								2 300			-2 300	
Réserves			709		30 193						-30 902	
Report à nouveau										1		1
Effet de mod. Compt									-439		439	
Mvt fonds social								-57				-57
Résultat 2010											61 403	61 403
Solde au 31-12-10	100 000	10 189	13 438	57 850	138 923		423	18 133	-8 560	1	61 403	391 800
Aff.AGO 14-06-11												
Dividendes											-14 000	-14 000
Fonds social et de retraite								2 300			-2 300	11000
Réserves					651						- 651	
Report à nouveau					001					1	-	1
Réserves spéciales de réinvestissement						44 452					- 44 452	
Mvt fonds social								-51				
Résultat 2011											64 510	64 510
Solde au 31-12-11 avant affectation	100 000	10 189	13 438	57 850	139 574	44 452	423	20 382	-8 560	1	64 510	442 260
Aff.AGO 31-05-12												
Dividendes											-14 000	-14 000
Fonds social et de retraite								2 100			- 2 100	
Réserves					1 646						- 1 646	
Réserves spéciales de réinvestissement						46 763					-46 763	
Report à nouveau										1	-1	
Effet de mod. Compt												
Solde après	100 000	10 189	13 438	57 850	141 220	91 215	423	22 482	-8 560	1	-	428 260

^(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

4.2.3- Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

(mDT)

	2011	2010	2009
Bénéfice net de l'exercice	64 509	61 403	45 102*
Résultats reportés	0,6	0,8	0,8
TOTAL	64 510	61 404	45 103
Réserves légales	0	0	0
Bénéfice à répartir	64 510	61 404	45 103
Réserves extraordinaires	1 646	651	30 193
Réserves à régime spécial	46 763	44 452	709
Fonds social	2 000	2 000	2 000
Fonds de retraite	100	300	300
Dividendes	14 000	14 000	11 900
Dividendes statutaires	5 000	5 000	4 250
Superdividendes	9 000	9 000	7 650
Report à nouveau	0,8	0,6	0,8

^(*)Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

4.2.4- Evolution des dividendes :

	2011	2010	2009
Capital (en dinars)	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Dividendes (en dinars)	14 000 000	14 000 000	11 900 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Dividendes par action (en dinars)	1,400	1,400	1,400
Taux de dividendes en % du nominal	14	14	14
Date de détachement	07-iuin-12	24-iuin-11	09-iuin-10

4.2.5- Evolution du produit net bancaire et du résultat d'exploitation

	2011	2010	2009
Total des produits d'exploitation bancaire (mDT)	347 678	330 840	273 504
Produit net bancaire (mDT)	171 016	170 334	141 961
Résultat d'exploitation (mDT)	73 489	71 092	52 692
Capital social (mDT)	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Produit d'exploitation bancaire par action en Dinars	34,768	33,084	27,350
Produit Net bancaire par action (en dinars)	17,102	17,033	14,196
Résultat d'exploitation par action (en dinars)	7,349	7,109	5,269

4.2.6- Evolution du résultat net :

	2011	2010	2009
Capital social (en mDT)	100 000	100 000	100 000
Nombre d'actions	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Bénéfice avant impôt (En mDt)	73 745	74 187	52 719
Bénéfice net (en mDT)	64 510	61 403	44 663*
Bénéfice consolidé avant impôt (en mDT)	82 774	83 440	54 338
Bénéfice net consolidé (en mDT)	71 220	70 634	46 277*
Bénéfice avant impôt par action (DT)	7,374	7,419	6,202
Bénéfice net par action (DT)	6,451	6,140	5,254
Bénéfice consolidé avant impôt par action (DT)	8,277	8,344	6,393
Bénéfice net consolidé par action (DT)	7,122	7,063	5,444

^{*}Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT. Le résultat consolidé retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 31 736mDT.

4.2.7 - Evolution de la marge brute d'autofinancement :

(mDT)

	2011	2010	2009
Bénéfice net	64 510	61 403	44 663*
Dotation aux amortissements	5 473	5 001	4 579
Dotation aux provisions nette sur portefeuille	- 238	1 327	3 432
Dotation aux provisions nettes sur créances	28 544	42 312	33 639
Marge Brute d'Autofinancement	98 289	110 043	86 313

^{*} le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice.

4.2.8 - Emprunts obligataires garantis par AMEN BANK

(mDT)

Intitulé de l'emprunt	Montant initial avalisé	Montant avalisé au 31- 12-2010	Montant avalisé au 31- 12-2011	Dernière échéance
Mouradi Golf 2005	4 000	1 600	800	30/06/2012
STM Mouradi 2007	2 500	2 000	1 500	21/09/2014
SIHM 2008	3 000	3 000	2 400	12/09/2013
Meublatex industries 2010	3 000	3 000	3 000	26/04/2017
TOTAL	12 500	9 600	7 700	

4.2.9 - Emprunts obligataires souscrits par AMEN BANK en 2011:

Amen Bank n'a souscrit à aucun emprunt obligataire au cours de l'année 2011.

4.2.10 - Emprunts obligataires émis par Amen Bank :

(mDT)

Emprunt	Montant	Durée	Taux	Echéance	Encours au 31-12-2011
Amen Bank 2001	30 000	10 ans	TMM+1%	11 avril 2012	3 000
Amen Bank 2006	40 000	10 ans	TMM+1%	29 jan 2017	24 000
AB sub 2008 A	20 000	15 ans	6,50 %	21 mai 2023	15 999
AB sub 2008 B	20 000	20 ans	7,00 %	21 mai 2028	17 000
AB sub 2009 Fixe	30 000	15 ans	5,45 %	30 sep 2024	25 998
AB sub 2009 Var	30 000	15 ans	TMM+0,85%	30 sep 2024	25 998
AB sub 2010	80 000	15 ans	TMM+0,85%	31 août 2025	74 664
AB sub 2011 Fixe	40 500	10 ans	6,10%	25 sep2021	40 500
AB sub 2011 Var	9 500	10 ans	TMM+1%	25 sep2021	9 500

4.2.11 – Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné 2011:

L'emprunt obligataire d'Amen Bank lancé en août 2011 a été ouvert aux souscriptions le 26/08/2011 et clôturé le 21/09/2011. La structure des souscripteurs se présente comme suit :

Catégorie souscripteur	Montant en DT	En %
Assurances	8 000 000	16 %
Banques	3 500 000	7 %
OPCVM	36 500 000	73 %
Autres	2 000 000	4 %
Total	50 000 000	100 %

4.2.12-Principaux indicateurs et ratios

PRINCIPAUX INDICATEURS:

(en mDT)

			(en mul)
	2011	2010	2009
Dépôts de la clientèle	3 712 487	3 497 715	2 969 066
Créances nettes sur la clientèle	4 285 124	3 714 109	2 948 141
Créances douteuses et litigieuses	502 343	498 559	452 113
Créances brutes de la clientèle (Bilan&H.bilan)	5 602 786	4 819 564	3 806 172
Total des capitaux propres	442 260	391 800	342 354
Total des capitaux propres avant résultat	377 750	330 397	297 691
Réserve de réévaluation	423	423	423
Capital social	100 000	100 000	100 000
Total bilan	5 516 189	4 806 966	4 043 271
PNB	171 016	170 334	141 961
Commissions nettes	39 208	40 155	34 003
Emprunts et ressources spéciales	581 642	489 311	374 580
Charges générales d'exploitation	12 910	11 713	11 361
Frais de personnel	52 631	40 640	37 921
Provisions sur créances	246 513	245 702	215 130
Agios réservés	121 557	108 621	105 224
Provisions et agios réservés	368 070	354 323	320 354
Résultat d'exploitation	73 489	71 092	52 692
Bénéfice Net	64 510	61 403	44 663**
Dividendes	14 000	14 000	11 900
Fonds propres nets*	637 399	549 131	435 026
Les actifs pondérés par les risques	4 919 211	4 382 256	3 311 922
Effectifs * Les fonds propres tiennent compte du montant global d	1 020	979	967

^{*} Les fonds propres tiennent compte du montant global des emprunts subordonnes émis et considérant qu'aucun remboursement en capital n'est intervenu au cours de la période, sachant que les emprunts subordonnés ne peuvent être pris en compte pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'a concurrence du capital restant du et dans la limite fixée par la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991.

PRINCIPAUX RATIOS:

• Ratios de structure :

	2011	2010	2009
Total capitaux propres / total bilan	8,02 %	8,15 %	8,47 %
Dépôts de la clientèle / total bilan	67,30 %	72,76 %	73,43 %
Emp.et res. spéciales / Total bilan	10,54 %	10,18 %	9,26 %
Créances nettes / total bilan	77,68 %	77,27 %	72,91 %
Dépôts de la clientèle / créances nettes de la clientèle	86,64 %	94,17 %	100,71 %

Les ratios de structure reflètent l'évolution des différents postes du bilan et de sa structure.

En 2011, le total du bilan a augmenté de 709 MD ou 14,75 % résultant d'une augmentation de 571 MD des créances à la clientèle et de 76 MD de portefeuille titres. Ces augmentations ont été compensées par la diminution de certains autres postes d'actifs.

^{**} Le résultat de 2009 ne tient pas compte de la constatation de la provision pour créances douteuses pour le montant de 14 541 mDT, objet du transfert des réserves disponibles aux provisions pour créances douteuses, effectué durant l'exercice 2009 et mentionné en réserve dans le rapport général des commissaires aux comptes au titre du même exercice. Le résultat retraité de l'exercice 2009, compte tenu de cette constatation en provision, aurait été de 30 122mDT.

Cette augmentation de l'actif a été principalement financée par une augmentation des ressources provenant de la clientèle (215 MD) et les emprunts et ressources spéciales (92 MD).

Ces différentes évolutions ont affecté les ratios de structure :

- Les capitaux propres ayant augmenté à un taux inférieur à celui du total du bilan, le ratio Capitaux Propres/ total de bilan s'est déprécié de 13 points de base.
- Le ratio de dépôts de la clientèle sur total bilan a diminué de 5,46% par rapport à l'année 2010.
- Les créances nettes ayant augmenté au taux de 15,37 %, taux légèrement supérieur à celui du total de bilan, leur part dans le total actif a donc augmenté pour passer à 77,68% en 2011 contre 77,27 % en 2010.
- Le taux de couverture des créances par les dépôts de la clientèle est passé de 94,17 % à 86,64%.

• Ratios de productivité :

	2011	2010	2009
Charges générales d'exploitation/PNB (en %)	7,55%	6,88%	8,00%
Frais de personnel/PNB (en %)	30,78%	23,86%	26,71%
Commissions nettes /Frais de personnel (en			
%)	74,50%	98,81%	89,67%
Dépôts de la clientèle /Effectif (en mDT)	3 640	3 573	3 070
Frais de personnel/Effectif (en mDT)	52	42	39
PNB/Effectif (en mDT)	168	174	147

Les ratios de productivité de la banque présentent des résultats qui témoignent d'une baisse de la productivité du facteur travail et de l'amélioration d'autres facteurs:

- Les frais de personnel rapportés au PNB ont augmenté de 6,92% passant de 23,86% à 30,78%.
- Ces frais sont couverts par les commissions à hauteur de 74,50 % en 2011 contre 98,81 % en 2010.
- Les charges générales d'exploitation représentent 7,55 % du PNB de 2011 contre 6,88 % en 2010.

• Ratios de rentabilité :

	2011	2010	2009
R.O.E=Bénéfice net/(total des capitaux propres avant résultat- réserves de réévaluation)	17,10%	18,61%	15,02%
R.O.A= Bénéfice net/Total bilan	1,17%	1,28%	1,10%
Bénéfice net/PNB	37,72%	36,05%	31,46%
PNB/Total Bilan	3,10%	3,54%	3,51%
Taux de dividendes en % du nominal	14,00%	14,00%	14,00%
Commissions nettes/PNB	22,93%	23,57%	23,95%

Le bénéfice net rapporté au PNB a progressé de 167 points en passant de 36,05% en 2010 à 37,72% en 2011.

• Ratios prudentiels :

	2011	2010	2009
Ratio de liquidité (actif réalisable/passif exigible)	68,90%	83,57%	91,52%
Ratio de solvabilité après affectation du résultat (fonds propres nettes / risques encourues)	12,96%	13,13%	13,14%

Le ratio de liquidité a connu une baisse au cours de l'année 2011 pour se situer à 68,90 % en fin d'année contre un ratio réglementaire de 100 %.

Le ratio de solvabilité 2011, compte non tenu des engagements de financements donnés, a connu une légère baisse par rapport à 2010 pour se situer à un niveau de 12,96% pour un ratio règlementaire de 8%.

• Ratios de risques :

(En mDT)

	2011	2010	2009
CDL	502 343	498 559	452 113
Provisions & Agios réservés	368 070	354 323	320 354
Créances brutes sur la clientèle (Bilan et H.B)	5 602 786	4 819 564	3 806 172
CDL / Créances brutes	8,97%	10,34%	11,88%
Provisions & agios réservés / CDL	73,27%*	71,07%	70,86%

CDL= Créances Douteuses et Litigieuses

^{*} Le taux de couverture calculé par les commissaires aux comptes dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2011 est de 72,93%. Cette différence découle du fait que la banque a pris en compte les agios réservés sur des créances classées 0 et 1.

4.3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES COMPARES AU 31 -12-2011:

Les commissaires aux comptes ont formulé les réserves suivantes :

- « Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 5.2), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 578 KDT. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.10), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon les dispositions des normes comptables tunisiennes, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2011. »

Par ailleurs, il est à signaler que les états financiers individuels de certaines filiales ayant servis pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe Amen Bank ne sont pas certifiés et ce contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales stipule dans son alinéa 3 : « Abstraction faite de la possibilité d'effectuer toutes les investigations auprès de l'ensemble des sociétés membres du groupe, qu'il juge nécessaires, le commissaire aux comptes ne certifie les états financiers consolidés qu'après avoir consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au groupe lorsque celles-ci sont soumises à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes ».

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31-12-2011 par rapport à celui arrêté au 31-12-2010 sont les suivantes :

	Entrée	Sortie	Nature	Observations Motif (Entrée / Sortie)
- AMEN SOFT		Х	Entreprise associée	Dissolution.
- Hôpital privé el Amen	Х		Entreprise associée	Création
- Clinique El Amen Béjà	Х		Entreprise associée	Création

De plus, il est à signaler qu'aux termes de l'article 21 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit, la banque ne peut détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise. Toutefois, elle peut dépasser ce pourcentage lorsque la participation est faite en vue de permettre le recouvrement de ses créances ou que la participation est faite dans le capital des sociétés exerçant dans le domaine des services financiers y compris les services d'intermédiation en bourse. Contrairement à ces dispositions, Amen Bank détient dans la société « El KHIR » une participation directe de 30,00%; elle y exerce un contrôle direct et indirect de 37,69%. De même, la banque détient une participation directe de 31,85% dans le clinique El Amen Béja. Amen Bank s'engage à régulariser cette situation.

Bilan consolidé Arrêté au 31.12.2011 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	- /		31-dé	С
	Désignation	Notes	2011	2010
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	150 594	185 514
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	263 939	174 143
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	4 286 307	3 714 287
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	248 010	160 199
AC5	Portefeuille d'Investissement	(1-5)	298 450	328 140
	Titres mis en équivalence	(1-5)	99 071	80 293
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	108 184	101 510
AC7	Autres actifs	(1-7)	66 664	66 595
	TOTAL ACTIFS		5 521 219	4 810 681
PA1	Banque Centrale	(2-1)	576 461	85 121
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	151 009	223 452
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	3 679 874	3 475 193
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	581 642	488 805
PA5	Autres passifs	(2-5)	53 414	120 282
	TOTAL PASSIFS		5 042 400	4 392 853
	INTERETS MINORITAIRES	(3)	6 899	5 280
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		300 699	241 913
CP4	Autres capitaux propres		0	0
CP5	Résultats reportés		1	1
CP6	Résultat de l'exercice		71 220	70 634
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4)	471 920	412 548
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		5 521 219	4 810 681

Etat des engagements Hors Bilan consolidé Arrêté au 31.12.2011

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Décimotion	Notes	31-dé	С
Désignation	Notes	2011	2010
PASSIFS EVENTUELS			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	839 241	625 033
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	197 802	139 549
HB 03- Actifs donnés en garantie		567 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 604 043	764 582
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES			
HB 04- Engagements de financement donnés		348 880	249 763
HB 05- Engagements sur titres		1 049	191
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	(5-3)	349 929	249 954
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS			
HB 06- Engagements de financement reçus		31 117	-
HB 07- Garanties reçues	(5-4)	776 256	768 581 (*)

^(*) Le chiffre de 2010 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Etat de résultat consolidé Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 2011	31 décembre 2010
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>343 390</u>	<u>323 165</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	260 015	244 823
PR2	Commissions perçues	(6-2)	43 857	45 352
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	19 417	13 385
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	20 101	19 605
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>175 986</u>	<u>159 856</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	172 173	155 828
CH2	Commissions encourues	` ,	3 813	4 028
	PRODUIT NET BANCAIRE		167 404	163 309
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6)	(28 728)	(42 113)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7)	3 896	6 386
PR7	Autres produits d'exploitation		2 310	1 772
CH6	Frais de personnel	(6-8)	(53 144)	(41 024)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8)	(13 233)	(12 001)
CH8	Dotations aux amortissements	(6-8)	(5 508)	(5 033)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		72 997	71 296
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		9 529	9 978
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments	(6-9)	248	3 095
CH11	ordinaires Impôt sur les sociétés		(9 266)	(12 806)
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		73 508	71 563
	Solde en gain \ perte provenant des éléments		_	
	extraordinaires perte de résultat revenant aux minoritaires		2 288	(929)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		71 220	70 634
	Effet des modifications comptables			(8 560)
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		71 220	62 074
	RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars) (*)	(6-10)	7,122	7,063
	RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars) (*)	(6-10)	7,122	7,063
(*) Sur la b	ase du résultat net de l'exercice avant modification comptable.			

Etat de flux de trésorerie consolidé Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(7.4)		
	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés		310 170	303 275
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(158 544)	(148 918)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(8 157)	(22 374)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(592 216)	(809 017)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		197 939	503 978
Titres de placements		(57 052)	(29 296)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(57 488)	(40 090)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(76 305)	(4 006)
Impôt sur le bénéfice		(5 794)	(10 665)
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITES		(447 447)	(257 113)
<u>D'EXPLOITATION</u>		(,	(=0: ::0)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(7-2)		
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	(· - /		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 946	18 079
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		18 833	62 973
Acquisition / cessions sur immobilisations		(11 458)	(4 898)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		34 321	76 154
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(7-3)		
4			
Émission d'actions		-	2446
Emissions provenant des fonds gérés		-	879
Décaissement provenant de réduction de capital		-	(2 503)
Émission d'emprunts		50 000	80 000
Remboursement d'emprunts		(19 253) 61 202	(11 059)
Augmentation / diminution ressources spéciales			47 027
Dividendes versés et autres distributions		(14 066)	(12 047)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		77 883	104 743
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(335 243)	(76 216)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(46 941)	29 275
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE		(382 184)	(46 941)
PERIODE		(70= 70.)	(12 2 1.)

Notes aux états financiers 31 décembre 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2011.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%
SOGEREC	Filiale	IG	63,86%	52,48%
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%
AMEN INVEST	Entreprise associée	ME	36,90%	36,90%
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	ME	32,36%	32,36%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	43,39%	52,24%
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	30,00%	30,00%
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	29,66%	29,52%
EL KHIR	Entreprise associée	ME	37,69%	34,08%
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	36,10%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	30,00%	38,09%
TUNISYS	Entreprise associée	ME	29,85%	29,85%
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	20,45%	17,85%
CLINIQUE EL AMEN BEJA	Entreprise associée	ME	31,85%	33,28%
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	Entreprise associée	ME	24,00%	30,01%
HOPITAL PRIVE EL AMEN	Entreprise associée	ME	30,00%	30,69%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,03%	0,03%
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,05%	0,05%

IG : Intégration globaleME : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2011 par:

- la sortie de la société «Amen Soft» antérieurement consolidée par Mise en équivalence;
- l'entrée des sociétés «Hôpital privé el Amen» et «Clinique el Amen Béjà».

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitants un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2: Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;

- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4: Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Mesures conjoncturelles pour 2011:

<u>5.2.1</u> Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques N° 2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a comptabilisé en résultat de l'exercice 2011 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit N° 2012-08 du 2 mars 2012.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;

- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de **21 066 KDT.**

5.2.2 Réservation des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de **9 483 KDT**.

5.2.3 Classification des engagements:

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

5.3 Portefeuille titres

5.3.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial:

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

149

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

5.3.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus- values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

<u>5.3.3</u> Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.4 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont déduits du résultat.

5.5 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont rajoutées au résultat.

5.6 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement.

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

151

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de cette méthode d'évaluation est de (197) KDT en 2011.

5.7 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

5.8 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.9 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2011. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2011.

5.10 Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible. La banque n'applique pas la méthode d'impôt différé conformément aux normes 35 et 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

152

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

V. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2011 un montant de 150 594 KDT contre 185 514 KDT au 31.12.2010 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 339	39 324	(9 985)	(25%)
BCT, CCP et TGT	121 255	146 190	(24 935)	(17%)
Total	150 594	185 514	(34 920)	(19%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 639	39 624	(9 986)	(25%)
Provisions caisse	(300)	(300)	-	-%
Sous total 1	29 339	39 324	(9 985)	(25%)
BCT	120 968	146 403	(25 435)	(17%)
Provisions BCT	(569)	(575)	6	(1%)
Sous total 2	120 399	145 828	(25 429)	(17%)
CCP	1 063	446	617	138%
Provisions CCP	(207)	(84)	(123)	146%
Sous total 3	856	362	494	136%
Total	150 594	185 514	(34 920)	(19%)

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, certains comptes BCT comportent au 31 décembre 2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est à signaler toutefois qu'un effort extrêmement louable a été fourni par le comité de suivi de l'apurement des suspens signalés sur les comptes BCT devises et qui s'est traduit par l'élimination de 97,7% des suspens antérieurs au 31.12.2010.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2011 un montant de 263 939 KDT contre 174 143 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	59 900	32 999	26 901	82%
Prêts aux établissements bancaires	39 330	13 039	26 291	202%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	10	2	20%
Provisions sur les correspondants	(225)	(521)	296	(57%)
Total créances sur les établissements bancaires	99 017	45 527	53 490	117%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 641	7 730	8 911	115%
Prêts aux établissements financiers	147 253	119 692	27 561	23%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 028	1 194	(166)	(14%)
Total créances sur les établissements financiers	164 922	128 616	36 306	28%
Total	263 939	174 143	89 796	52%

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, certains comptes de correspondants comportent au 31.12.2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est toutefois à noter que les suspens antérieurs au 31.12.2010 ont été apurés à hauteur de 93,6%.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2011 et 2010 se présente comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	649 930	552 757	97 173	18%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 338 512	2 903 485	435 027	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	297 865	258 045	39 820	15%
Total (*)	4 286 307	3 714 287	572 020	15%

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2011 un solde de 248 010 KDT contre un solde de 160 199 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres de transaction	3 975	-	3 975	-%
Bons de Trésor	3 975	-	3 975	-%
Titres de placement	244 035	160 199	83 836	52%
Titres à revenu fixe	241 046	158 783	82 263	52%
Bons de Trésor	163 092	134 339	28 753	21%
Emprunts obligataires	33 730	19 000	14 730	78%
Titres participatifs	939	-	939	-
Billets de trésorerie	36 100	-	36 100	-
Créances rattachées	7 185	5 444	1 741	32%
Titres à revenu variable	2 989	1 416	1 573	111%
Actions	3 163	1 565	1 598	102%
Provisions pour dépréciation des actions	(174)	(149)	(25)	17%
Total	248 010	160 199	87 811	55%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2011 un solde de 298 450 KDT contre 328 140 KDT au 31.12.2010. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres d'investissement	171 895	212 288	(40 393)	(19%)
Titres de participation	25 558	23 874	1 684	7%
Participation avec convention en rétrocession	100 997	91 978	9 019	10%
Total	298 450	328 140	(29 690)	(9%)

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 96 297 KDT au 31.12.2011 contre un solde de 80 293 KDT au 31.12.2010 et se détail comme suit :

Société	31/12/2011	31/12/2010
TUNISYS	811	644
AMEN INVEST	1 490	1 494
AMEN PREMIERE	77	77
AMEN SANTE	3 085	3 177
AMEN SOFT	-	9
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1 800	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	946	998
EL IMRANE	3 210	2 934
EL KHIR	454	407
HAYETT	2 968	2 143
HOPITAL PRIVE EL AMEN	7 200	-
KAWARIS	958	1 206
MLA	39 429	34 322
SICAV AMEN	49	48
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 791	1 529
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	2 104	2 400
TUNISIE LEASING	29 925	28 905
GOOD- WILL	2 774	-
Total	99 071	80 293

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2011 un solde de 108 184 KDT contre un solde de 101 510 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 104	705	399	57%
Immobilisations corporelles	103 498	93 354	10 144	11%
Immobilisations encours	3 582	7 451	(3 869)	(52%)
Total	108 184	101 510	6 674	7%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2011 un montant de 66 664 KDT contre un montant de 66 595 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	14 184	21 349	(7 164)	(34%)
Comptes d'attente	14 192	21 345	(7 153)	(34%)

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes d'attente de la salle de marché	15 136	13 135	2 001	15%
Comptes d'attente de la compensation	1 121	5 483	(4 362)	(80%)
Autres comptes d'attente	(2 065)	2 727	(4 792)	(176%)
Comptes de régularisation	(8)	3	(11)	(367%)
Autres	52 480	45 246	7 234	16%
Stock de matière, fourniture et timbres	938	645	293	45%
Etat, impôts et taxes	1 569	675	894	132%
Allocations familiales	282	555	(273)	(49%)
Dépôts et cautionnements	117	93	24	26%
Opérations avec le personnel	34 635	27 606	7 029	25%
Débiteurs divers	1 728	1 587	141	9%
Créances sur l'Etat	1 976	2 312	(336)	(15%)
Autres (*)	11 235	11 773	(538)	(5%)
Total Autres Actifs	66 664	66 595	69	-%

^(*) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 405	9 276	129	1%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 950	8 732	218	2%
Provision sur autres comptes d'attente	455	544	(89)	(16%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 171	19 524	(353)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	-%
Provision sur débiteurs divers	2 943	3 270	(327)	(10%)
Provisions sur autres comptes	15 618	15 643	(25)	-%
Total	28 576	28 800	(224)	(1%)

Il est à noter qu'au niveau de la société mère du Groupe, la rubrique AC7 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de virements devises en instance d'imputation	33 287	40 309
Comptes opérations de compensation	(971	(443)
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	110	123
Comptes effets à l'encaissement	(1 819)	(2 214)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 100%	8 947	8 549
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	189	22
Comptes devises en instance d'affectation	(24 263)	(39 617)
Escompte chèques TPE et facturettes provisionné à hauteur de 100%	233	648
Comptes dinars en instance d'affectation	6 111	12 444
Comptes de déséquilibre de la balance	16	14
Comptes "allocations familiales à récupérer	231	325
Compte "Virement valeur mobilière	996	-
Intérêts sur billets de trésorerie	877	1
Cartes de paiement monétiques	757	436
Compensation effets à rejeter	(406)	1 985
Prélèvement factures STEG	320	76
Imputation du solde des billets de trésorerie	(300)	-
Divers effets domiciliés à non caisses	290	(27)
Autres comptes d'actifs non justifiés	635	486
Autres comptes personnel présentés au niveau des comptes autres actifs	87	1 816
Autres comptes Impôts et taxes présentés au niveau des comptes autres actifs	42	220

Par ailleurs, les comptes relatifs aux opérations de SWAP de change sont, aussi, en cours de justification.

- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique est uniquement composé des avoirs de la Banque Centrale de Tunisie chez la société mère du Groupe.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2011 un solde de 151 009 KDT contre un solde de 223 452 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 065	(71 737)	(32%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	681	1 387	(706)	(51%)
Total	151 009	223 452	(72 443)	(32%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 956	10 729	227	2%
Emprunts auprès des établissements bancaires	139 372	211 336	(71 964)	(34%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 065	(71 737)	(32%)

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2011 un solde de 3 679 874 KDT contre un solde de 3 475 193 KDT au 31.12.2010 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts à vue	1 071 770	899 434	172 336	19%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%
Total	3 679 874	3 475 193	204 681	6%

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Epargne	620 339	527 655	92 684	18%
Dépôts à terme	1 913 093	1 986 840	(73 747)	(4%)
Dépôts à terme en dinars	1 697 951	1 812 602	(114 651)	(6%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	9 489	27 181	(17 692)	(65%)
Dépôts à terme en devises	205 177	146 716	58 461	40%

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	476	341	135	40%
Autres sommes dues à la clientèle	74 672	61 264	13 408	22%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 581 642 KDT contre 488 805 KDT au 31.12.2010 se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	241 698	210 154	31 544	15%
Ressources spéciales	339 944	278 651	61 293	22%
Total	581 642	488 805	92 837	19%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	236 660	204 825	31 835	16%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 038	5 329	(291)	(5%)
Total	241 698	210 154	31 544	15%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Ressources budgétaires	4 846	4 395	451	10%
Ressources extérieures	335 098	274 256	60 842	22%
Total	339 944	278 651	61 293	22%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 343	4 143	2 200	53%
Comptes d'attente et de régularisation	47 071	116 138	(69 067)	(59%)
Comptes d'attente	(215)	3 176	(3 391)	(107%)
Comptes de régularisation	(3)	(3)	-	-%
Créditeurs divers	38 763	98 645	(59 882)	(61%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	13 023	74 410	(61 387)	(82%)
Dépôts du personnel	3 859	2 615	1 244	48%
Charges à payer	21 881	21 620	261	1%

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Etat, impôts et taxes	6 678	13 125	(6 447)	(49%)
Autres (*)	1 848	1 196	652	55%
Total Autres passifs	53 414	120 282	(66 868)	(56%)

^(*) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

Il est à noter qu'au niveau de la société mère du Groupe, la rubrique PA5 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs à régler	1 097	508
Trésor tunisien amendes perçues / chèques impayés.	559	553
COMAR remboursement frais médical	108	108
Créditeurs divers.	(107)	2 215
Versement a valoir / prêts contentieux	(1 285)	75
Les comptes 186 "virement reçu"	652	1 553
Les comptes de primes d'assurance/cartes monétiques	266	159
Commissions/garantie de l'État crédits banque mondiale	665	383
Le compte "Hayett cotisation assurance groupe"	205	-
Le compte compensation monétique	672	14
Intérêts à recevoir/crédit consommable par prélèvement	137	24
Commissions perçus d'avance/ billets de trésorerie	125	216
Versement sicav amen	102	134
C.C.P faveur divers bénéficiaires	74	74
Autres comptes autres passifs	234	1 147
Autres comptes d'impôt et taxes présentés au niveau des comptes autres passifs	11	24
Autres comptes de personnel présentés au niveau des comptes autres passifs	354	317

- Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2011 et au 31.12.2010 comme suit :

Description	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	422	357
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	96	76
Intérêts minoritaires dans les réserves de LE RECOUVREMENT	-	2
Intérêts minoritaires dans le résultat de LE RECOUVREMENT	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	3 514	3 467
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	1 856	701
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	48	61
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	110	-11
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	626	464
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	227	163
Total	6 899	5 280

161

- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 100 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

AMEN BANK CAPITAL 100 000 -	100 000 281 323 58 992 440 315 1 030 10 1 040 1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523) 399
RESULTAT 59 171 (59 171) - 58 992 TOTAL 294 693 (58 541) (14 000) 58 992	58 992 440 315 1 030 10 1 040 1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
RESULTAT 59 171 (59 171) - 58 992 TOTAL 294 693 (58 541) (14 000) 58 992	440 315 1 030 10 1 040 1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
RESERVES 460 78 (77) -	1 030 10 1 040 1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
SICAR AMEN RESULTAT TOTAL 569 (569) - 10 TOTAL 1029 (491) - 10 TOTAL 10 TOTAL <t< th=""><td>10 1 040 1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)</td></t<>	10 1 040 1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
TOTAL 1 029 (491) (77) 10	1 040 1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
RESERVES 1 041 850 (849) -	1 166 25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
RESULTAT 124 (124) - 25	25 1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
RESULTAT 124 (124) - 25 TOTAL 1 165 726 (849) 25 RESERVES (320) 549 - - RESULTAT 624 (624) - 2 396 TOTAL 304 (75) - 2 396 RESERVES (3 704) 2 - -	1 191 853 2 396 3 249 (3 523)
TOTAL 1 165 726 (849) 25	853 2 396 3 249 (3 523)
AMEN PROJECT RESULTAT foliation for the foliation foliation for the foliation foliatio	2 396 3 249 (3 523)
TOTAL 304 (75) - 2 396 RESERVES (3 704) 2 - -	3 249 (3 523)
RESERVES (3 704) 2	(3 523)
()	` '
	399
SOGEREC RESULTAT 179 (179) - 399	
TOTAL (3 525) (177) - 399	(3 124)
RESERVES - 14	2
AMEN CAPITAL RESULTAT (12) 12 - (131)	(131)
TOTAL (12) 26 - (131)	(129)
RESERVES 681 148 (148) -	999
AMEN INVEST RESULTAT 318 (318) - 144	144
TOTAL 999 (170) (148) 144	1 143
RESERVES 4 432 1 329 (1 777) -	7 991
TUNISIE LEASING RESULTAT 4 007 (4 007) - 2 383	2 383
TOTAL 8 439 (2 678) (1 777) 2 383	10 374
MAGHREB RESERVES 2 104 4 087 (2 237) -	7 960
LEASING RESULTAT 4 006 (4 006) - 5 495	5 495
ALGERIE TOTAL 6 110 81 (2 237) 5 495	13 455
RESERVES 11 (7)	-
AMEN SOFT RESULTAT (4) 4 -	-
TOTAL 7 (3)	-
RESERVES 665 (150) (126) -	834
EL IMRANE RESULTAT 445 (445) - 402	402
TOTAL 1 110 (595) (126) 402	1 236
RESERVES 269 (64) (58) -	106
KAWARIS RESULTAT (41) 41 - (67)	(67)
TOTAL 228 (23) (58) (67)	39
RESERVES (1 503) (22)	(1 565)
EL KHIR RESULTAT (40) 40 - 59	59
TOTAL (1 543) 18 - 59	(1 506)

Société	Elément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2010	Variation des réserves	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice 2011	Capitaux propres au 31.12.2011
	RESERVES	1 243	105	(105)	-	1 630
HAYETT	RESULTAT	387	(387)	-	430	430
	TOTAL	1 630	(282)	(105)	430	2 060
TUNINVEST	RESERVES	(14)	15	(21)	-	23
INNOVATION	RESULTAT	43	(43)	-	289	289
SICAR	TOTAL	29	(28)	(21)	289	312
TUNINVEST	RESERVES	1 269	232	(300)	-	2 032
INTERNATIONAL	RESULTAT	831	(831)	_	221	221
SICAR	TOTAL	2 100	(599)	(300)	221	2 253
	RESERVES	15	144	(27)	_	196
TUNISYS	RESULTAT	64	(64)	-	194	194
	TOTAL	79	80	(27)	194	390
	RESERVES	-	(38)	-	_	(115)
	RESULTAT	(77)	` 77	_	4	4
	TOTAL	(77)	39	_	4	(111)
	RESERVES	-	-	-	-	-
CLINIQUE EL	RESULTAT	-	-	-	-	=
AMEN BEJA	TOTAL	-	-	_	-	-
	RESERVES	(157)	(23)	-	-	(147)
CLINIQUE EL	RESULTAT	33	(33)	_	(29)	(29)
AMEN GAFSA	TOTAL	(124)	(56)	_	(29)	(176)
	RESERVES	-	-	_	-	-
HOPITAL PRIVE	RESULTAT	-	_	_	_	_
EL AMEN	TOTAL	-	_	_	-	_
	RESERVES	-	2	(2)	_	3
	RESULTAT	3	(3)	(- /	3	3
	TOTAL	3	(1)	(2)	3	6
	RESERVES	(100)	- (.,	\-/		(98)
	RESULTAT	2	(2)	_	1	1
	TOTAL	(98)	(2)	-	1	(97)
	CAPITAL	100 000	(-)	_	<u> </u>	100 000
	RESERVES	241 914	7 881	(19 727)	_	300 700
TOTAL	RESULTAT	70 634	(70 634)	(10 121)	71 220	71 220
	TOTAL	412 548	(10 004)		71 220	471 920

- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 839 241 KDT contre 625 033 KDT au terme de l'exercice 2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions	391 293	410 060	(18 767)	(5%)
Avals	440 472	208 801	231 671	111%
Autres garanties données	7 476	6 172	1 304	21%
Total	839 241	625 033	214 208	34%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions en faveur des banques	115 501	110 042	5 459	5%
Cautions en faveur des établissements financiers	11 586	11 636	(50)	-%
Cautions en faveur de la clientèle	264 206	288 382	(24 176)	(8%)
Total	391 293	410 060	(18 767)	(5%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	225 000	-	225 000	100%
Avals en faveur de la clientèle	215 472	208 801	6 671	3%
Total	440 472	208 801	231 671	111%

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 139 549 KDT au 31.12.2010 à 197 802 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Crédits documentaires import	192 642	128 795	63 847	50%
Crédits documentaires export	5 160	10 754	(5 594)	(52%)
Total	197 802	139 549	58 253	42%

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, les crédits documentaires export confirmés comportent des montants non justifiés en cours d'analyse.

Note 5.3: Engagements Donnés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 349 929 KDT contre 249 954 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Engagements de financement donnés	348 880	249 763	99 117	40%
Engagements sur titres	1 049	191	858	449%
Total	349 929	249 954	99 975	40%

Note 5.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2011 à 776 256 KDT contre 768 581 KDT au terme de l'exercice 2010. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Les chiffres des garanties reçues tels que présentés dans le hors bilan à fin 2010 ont été rectifiés pour refléter l'encours des garanties admises et ce dans la limite de l'engagement.

- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2011 un montant de 260 015 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 174	7 615	(441)	(6%)
Opérations avec la clientèle	240 339	227 028	13 311	6%
Autres intérêts et revenus assimilés	12 502	10 180	2 322	23%
Total	260 015	244 823	15 192	6%

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2011 un montant 43 857 KDT, ont diminué de (1 495) KDT par rapport à 2010 et se présentent comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	21 015	19 549	1 466	7%
Opérations sur placement et titres	3 535	3 916	(381)	(10%)
Opérations de change	1 181	1 212	(31)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	3 432	3 542	(110)	(3%)
Gestion, étude et engagement	8 366	10 552	(2 186)	(21%)
Opérations monétiques	4 882	4 767	115	2%
Banque directe	994	820	174	21%
Autres commissions	452	994	(542)	(55%)
Total	43 857	45 352	(1 495)	(3%)

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	105	-	105	-
Gain net sur titres de placement	7 401	3 101	4 300	139%
Gain net sur opérations de change	11 911	10 284	1 627	16%
Total	19 417	13 385	6 032	45%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2011 un montant de 20 101 KDT contre 19 605 KDT en 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	16 643	15 990	653	4%
Dividendes et revenues assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	775	1 138	(363)	(32%)
Dividendes et revenues assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 683	2 477	206	8%
Total	20 101	19 605	496	3%

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2011 un montant de 172 173 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	17 977	9 830	8 147	83% (*)
Opérations avec la clientèle	125 129	121 884	3 245	3%
Emprunts et ressources spéciales	22 642	18 921	3 721	20%
Autres intérêts et charges	6 425	5 193	1 232	24% (*)
Total	172 173	155 828	16 345	10%

^(*) Les intérêts encourus et charges assimilés relatifs à des opérations avec la BCT ont été reclassés de la sous rubrique « Autres intérêts et charges » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers »

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2011 un montant de 28 728 KDT, en baisse de 13 385 KDT par rapport à l'exercice 2010. Son détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	22 063	30 373	(8 310)	(27%)
Perte sur créances apurées	4 940	1 100	3 840	349%
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	1 798	12 084	(10 286)	(85%)

Description	2011	2010	Variation	%
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4)	(1 426)	1 422	(100%)
Recouvrement des créances radiées	(69)	(18)	(51)	283%
Total	28 728	42 113	(13 385)	(32%)

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2011 un montant de (3 896) KDT, en baisse de 2 490 KDT par rapport à l'exercice 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	535	2 245	(1 710)	(76%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(2 025)	(11 479)	9 454	(82%)
Plus ou moins values de cession sur titres	(2 449)	2 775	(5 224)	(188%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	43	73	(30)	(41%)
Total	(3 896)	(6 386)	2 490	(39%)

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2011 un montant de 71 885 KDT, en hausse de 13 827 KDT par rapport à 2010. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Frais de personnel	53 144	41 024	12 120	30%
Rémunération du personnel	41 655	28 118	13 537	48%
Charges sociales	8 709	8 092	617	8%
Impôts sur salaires	1 099	355	744	210%
Autres charges liées au personnel	1 681	4 459	(2 778)	(62%)
Charges générales d'exploitation	13 233	12 001	1 232	10%
Frais d'exploitation non bancaires	5 943	5 949	(6)	-%
Autres charges d'exploitation	7 290	6 052	1 238	21%
Dotation aux amortissements	5 508	5 033	475	9%
Total	71 885	58 058	13 827	24%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(191)	(156)	(35)	22%
Impôts et taxes	(250)	(1 060)	810	(76%)
Autres résultats exceptionnels	689	4 311	(3 622)	(84%)
Total	248	3 095	(2 847)	(92%)

Note 6.10: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 7,122 dinars contre 7,063 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Description	2011	2010
Résultat net en KDT	71 220	70 634
Nombre moyen d'actions	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	7,122	7,063

^(*) Sur la base du résultat net de l'exercice avant modification comptable.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (46 941) KDT à (382 184) KDT enregistrant une diminution de 335 243 KDT. Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 447 447 KDT et par des flux de trésorerie positifs, provenant des activités d'investissement pour 34 321 KDT et des activités de financement à hauteur de 77 883 KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (447 447) KDT au 31 décembre 2011. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 151 626 KDT:
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 197 939 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 592 216 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 8
 157 KDT
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 57 052 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers, pour 57 488 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 76 305 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 5 794 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

La cession de certains titres d'investissement et la perception des intérêts et dividendes encaissés, partiellement compensés par l'acquisition d'immobilisations corporelles sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 34 321 KDT.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 77 883 KDT provient principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 50 000 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 61 202 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2011 à (382 184) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

- Autres notes

Note 8-1: Passifs éventuels

En 2010 et 2011 La société mère du Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. Le résultat de la vérification, notifié à la banque, est de 28,4 millions de Dinars. Ces redressements ont été effectués sur la base d'une interprétation administrative non opposable. Ils concernent notamment le poste réinvestissement exonéré. Dans ses réponses, la banque a démontré qu'elle s'est conformée strictement à la législation en vigueur en ce qui concerne le chef de redressement précité. Malgré que les résultats de la vérification fiscale ne sont pas fondés juridiquement, la banque a constitué une provision de 2,2 millions de Dinars. Par ailleurs, la dette fiscale, s'élevant à 0,2 millions de Dinars, inhérente aux chefs de redressement acceptés a été liquidée en totalité en 2012 et impactés sur les états financiers de 2011.

GROUPE AMEN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 471 920 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 71 220 KDT.

6. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

7. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

8. Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 5.2), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de 29 578 KDT. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.10), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon les dispositions des normes comptables tunisiennes, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2011.

9. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

10. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion avec réserve exprimée ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
 - certaines relations ont été maintenues par la société mère Amen Bank parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 9 483 KDT, ont fait l'objet de réservation; et
 - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée par la société mère Amen Bank pour un montant de 21 066 KDT.
- La société mère Amen Bank a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de **8 312 KDT** en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 29 mai 2012

AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI

MTBF membre de PricewaterhouseCoopers Ahmed BELAIFA

4.4 - INDICATEURS BOURSIERS :

	Au 14 Juin 2012**	2011	2010	2009
Bénéfice par action (en dinars)	-	6,451	6,140	5,254*
Dividende par action (en DT)	ı	1,400	1,400	1,400
Taux de dividende en% de la valeur nominale	14,00 %	14,00%	14,00%	14,00%
Nombre d'actions	20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000*
Cours le plus haut	85,630	80,480	83,200	56,990
Cours le plus bas	39,010	58,500	53,000	33,000
Cours de fin de période	38,000	65,400	77,450	53,000
Capitalisation fin de période (en mDT)	760 000	654 000	774 500	530 000
Dividende yield (Dividende/cours)	1,84%	2,14%	1,81%	2,64%
Pay out (pourcentage du bénéfice distribué)	-	21,70%	22,80%	26,64%
PER (cours sur bénéfice par action)	10,67%	10,13%	12,61	10,09
Price to Book Value (capit. boursière/capitaux propres)	177,5%	147,9%	197,7%	154,8%

^{*} augmentation de capital réalisée pendant l'exercice 2009 et portant jouissance à partir de Janvier 2010.

4.5 - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION :

A l'instar du marché boursier, le titre Amen Bank a connu une tendance baissière au cours de l'année 2011 de l'ordre de 15,56%, contre une baisse de 13,41% pour l'indice des banques et de 7,92% pour l'indice boursier.

En effet, le cours d'ouverture de l'année 2011 a été de 77,450 DT et n'a cessé de baisser pendant le premier semestre de l'année 2011 pour atteindre un niveau de 62,490 DT au 30/06/2011, avant de reprendre une tendance haussière et clôturer l'année à un niveau de 65,400 DT.

En 2012, l'action Amen Bank a connu une tendance haussière alimentée par les informations relatives à une probable participation du groupe de la Banque Mondiale dans le capital de la banque. Participation approuvée par l'AGE du 31/05-2012.

En effet, le cours d'ouverture de l'année 2012 a été de 66,000 DT et a connu un pic de 84,820 DT (le 10/05/2012) pour ensuite enregistrer un léger relâchement et se stabiliser à un niveau de 38,000 DT (cours au 23/07/2012 = 38,000DT).



^{**} compte tenu de la réduction de la valeur nominale de 10DT à 5 DT.

Chapitre-5: ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE:

5.1.1- Membres du conseil de surveillance*;

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Rachid B.YEDDER	Lui-même	Président	2012-2014	Tunis
Béchir B.YEDDER	Lui-même	Membre	2012-2014	Tunis
Nébil Ben YEDDER	Lui-même	Membre	2012-2014	Tunis
PGI. SA	Salma BABBOU	Membre	2012-2014	Tunis
COMAR. S.A	Rachid B. JEMIA	Membre	2012-2014	Tunis
PARENIN S.A	Med Fadhel KHELIL	Membre	2012-2014	Tunis
La société LE PNEU	Mehdi TAMARZISTE	Membre	2012-2014	Tunis
Sté Financière Internationale***	-	Membre	2012-2014	Tunis
Mourad MHIRI	Lui-même	Membre	2012-2014	Tunis
Les petits porteurs	Ridha BEN GAIED	Membre	2012-2014	Tunis
Rached FOURATI**	Lui-même	Membre indépendant	2012-2014	Tunis
Zeineb GUELLOUZ**	Lui-même	Membre indépendant	2012-2014	Tunis

^{*} Nommé par l'AGE du 31/05/2012

5.1.2- Fonction des membres du conseil de surveillance et du directoire dans la Banque :

Membres*	Qualité	Mandat/date de Nomination	Adresse
Ahmed EL KARM	Président du directoire	2012-2014	Tunis
Karim BEN YEDDER	Membre	2012-2014	Tunis
Mehrez RIAHI	Membre	2012-2014	Tunis

^{*} Nommés par le Conseil de Surveillance du 31/05/2012.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas de fonction dans la Banque.

5.1.3- Principales activités exercées en dehors de la Banque au cours des trois dernières années par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
Rachid BEN YEDDER	- PDG Sté de participation, de gestion et d'investissement PGI+ Vice président Sté COMAR
Ahmed EL KARM	- PDG Sté SICAR AMEN
Béchir BEN YEDDER	- GERANT Sté CAFE B, YEDDER - GERANT Sté « HERITIERS B, YEDDER »
Ridha BEN GAIED	- PDG Sté des produits industriels des pâtisseries alimentaires,
Mourad M'HIRI	- PDG Sté Touristique El Mouradi (STM) - PDG Sté d'Investissement Touristique du Sahel (SITS) - PDG Sté Touristique et Thermale Kroumirie (STTK)
Nébil BEN YEDDER	- PDG Sté GENERAL DRINKS - GERANT Sté CAFE BONDIN
Karim BEN YEDDER	- DGA de la PGI
Mehrez RIAHI	- PDG AMEN CAPITAL

^{**} A la date de sa nomination, ce membre n'est pas propriétaire du nombre d'actions Amen Bank fixé par les statuts ce qui est contraire aux dispositions de l'article 18 des dits statuts et de l'article 237 du code des sociétés commerciales. Ce membre est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de 3 mois à partir de sa nomination.

^{***} L'AGE du 31/05/2012 a nommé SFI comme membre du Conseil de Surveillance et ce dès la réalisation de la participation au capital.

5.1.4- Mandats des membres du conseil de surveillance les plus significatifs dans d'autres sociétés :

Membres des organes d'administration et de direction	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Rachid BEN YEDDER	 Vice Président Sté COMAR PGI Holding (Président du Conseil d'Administration) PARENIN (administrateur)
Béchir BEN YEDDER	 PGI (administrateur) SICOF (administrateur) COMAR (administrateur) PARENIN (administrateur)
Ridha BEN GAIED	 Sté des produits industriels des pâtisseries alimentaires- SPIPA, (Président du Conseil d'Administration)
Mourad M'HIRI	 MEUBLATEX (Vice président directeur général) PANOBOIS (Vice président directeur général) Tissages Meublatex (Vice président directeur général)
Nébil BEN YEDDER	 PGI (administrateur) SICOF (administrateur) PARENIN (administrateur)
Karim BEN YEDDER	 PGI (DGA & administrateur) SICOF (administrateur) COMAR (administrateur) PARENIN (administrateur)
Mehrez RIAHI*	 SICAR AMEN (Administrateur) TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (administrateur) UNION FACTORING (administrateur)

^{*} En sa qualité de représentant d'Amen BANK.

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration dans la société qu'ils représentent :

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
PGI. SA	Salma BABBOU	DGA de la société
COMAR. S.A	Rachid B. JEMIA	PDG de la société
PARENIN S.A	Med Fadhel KHELIL	PDG de la société
La société LE PNEU	Mehdi TAMARZISTE	PDG de la société

5.2- INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31-12-2011 :

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2011 :

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du conseil d'administration, Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale, En 2011, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 200 000 dinars au titre de Amen Bank.
- La rémunération des membres permanents du comité permanent d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2011, le montant alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 30 000 dinars.
- La rémunération du Président du conseil d'administration a été fixée par décision du conseil d'administration, Elle est consiste en une indemnité annuelle brute de 200 000 dinars.

- Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil d'Administration			Membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'audit			
	Charge	2011	Passif au 31/12/2011	Charge 2	N11	Passif au 31/12/2011	
Avantages à court terme	200	000	-	230 00	0	230 000	
Avantages postérieurs à l'emploi							
Autres avantages à long terme							
Indemnités de fin de contrat de trava	iil						
Paiements en actions							
TOTAL	200	200 000 -		230 000		230 000	
	Vice Président Directeur Général		Collège des Directeurs Généraux adjoints				
	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	
Avantages à court terme	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125	
Avantages postérieurs à l'emploi							
Autres avantages à long terme							
ndemnités de fin de contrat de travail							
Paiements en actions							
TOTAL	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125	

- La rémunération et avantages accordés au Vice Président Directeur Général et aux trois (3) Directeurs Généraux Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration. Ils reçoivent un salaire annuel fixe, une prime de bilan complémentaire, une gratification de fin d'année et des jetons de présence au titre des filiales.

	Vice Président Directeur Général			Collège des Directeurs Généraux adjoints		
	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011	Charge brute 2011	Charges sociales 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	615 786	56 408	401 346	1 153 459	226 251	904 125

- Les membres de la Direction Générale bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

5.2.2- Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31-12-2011 :

(en mDT)

NOM OU RAISON SOCIALE	C.T.	M.L.T.	EPS *	Total
1- Actionnaires détenant plus que 10 % du capital de la banque,	0	0	621	621
COMAR	0	0	621	621
PGI.SA	0	0	0	0
2- Président Directeur Général ou Directeur Général M, Ahmed EL KARM	0	0	0	0
3- Président du conseil d'administration: M. Rachid BEN YEDDER	0	0	0	0
4- les Directeurs Généraux Adjoints	1	632	0	633
M. Karim BEN YEDDER	0	154	0	154
M. Houssein MOUELHI	0	367	0	367
M. Mehrez RIAHI	1	111	0	112
5- les membres du Conseil d'Administration	11 654	14 529	8 060	34 243
M. Béchir BEN YEDDER	0	0	0	0
M. Ahmed EL KARM	0	0	0	0
M, Mahmoud BABBOU	0	0	0	0
PARENIN	11 654	13 694	8 026	33 374
Société le PNEU (Groupe Béchir TAMARZISTE)	0	0	34	34
M. Ridha BEN GAIED	0	835	0	835
M. Mourad M'HIRI	0	0	0	0
M.Nébil BEN YEDDER	0	0	0	0

^{*} Engagement par signature

5.3- CONTROLE:

Commissaires Aux Comptes	Adresse	Mandat	
Les Commissaires Aux Comptes Associés -MTBF Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie Représentée par : M. Ahmed BELAIFA	Passage du Lac Annecy 1053- les berges du lac Tél : 71 862 156 FAX : 71 861 789	2009-2011	
A.M.C. ERNST & YOUNG -Tunisie Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie. Représentée par : M. Noureddine HAJJI	BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD, 1003 Tunis - TUNISIE Tél, : 70 749 111 FAX : 70 749 045	2010-2012*	
FINOR Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie Représentée par : M. Fayçal DERBEL	Immeuble International City Center Tour des bureaux Centre urbain Nord 1082 – Tunis -TUNISIE Tél: 70 728 450 FAX: 70 728 405	2012-2014**	

^{*} Nommé par l'AGO du 31-05-2010 ** Nommé par l'AGO du 31-05-2012 en remplacement du cabinet MTBF.

5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :

Le total des concours accordés à certains membres des organes d'administration et de direction s'est établi à 35 497mDT au 31 décembre 2011 (26 816mDT de crédit et 8 681 mDT d'engagements par signature).

- 1. La banque a souscrit auprès de la société **COMAR** diverses polices d'assurances détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, transport de valeurs, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2011 s'élève à 382 mDT.
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2011 s'élève à 1 644 mDT.
- 2. La banque a conclu avec la société PGI Holding une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la banque dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2011 s'élève à 150 KDT (HT)
- 3. La banque a loué auprès de la société **PGI SA** une partie du rez de chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté Tunis pour un montant de 101 mDT (HTVA) au titre de 2011.
- 4. **COMAR** loue trois locaux appartenant à Amen Bank, les revenus de ces immeubles au titre de l'exercice 2011 s'élèvent à 17 mDT (HT)

Chapitre- 6: PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE

6.1.1. Evolution récente : Activité de la banque durant le premier semestre 2012

L'évolution de l'exploitation de la banque entre le 30-06-2011 et le 30-06-2012 s'est caractérisée par :

- 1. Une augmentation des produits d'exploitation bancaire de 11,4%,
- 2. Une hausse des charges d'exploitation bancaire de 5,2 %,
- 3. Le produit net bancaire a augmenté de 17,6% pour se situer à 102 691 mDT,
- 4. Une augmentation des charges opératoires de 4,9 %,

L'évolution de l'activité de la banque entre le 31-12-2011 et le 30-06-2012 s'est caractérisée par :

- 5. Le portefeuille titres a baissé de 4,6 %,
- 6. L'encours des crédits a augmenté de 9,5 %,
- 7. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 15,1 %,
- 8. Les emprunts et ressources spéciales ont baissé de 3,0%,

Indicateurs d'activités au 30 juin 2012

(En 1000 DT)

	<u> </u>	Г	Т		(En 1000 D1)
Période	2ème trimestre 2012	2ème trimestre 2011	Au 30 Juin 2012	Au 30 Juin 2011	Au 31 Décembre 2011**
1- Produits d'exploitation bancaires	103 207	90 883	195 247	175 280	347 678
Intérêts	75 346	68 425	141 665	134 058	259 330
Commissions en produits	13 706	10 342	26 039	19 286	43 778
Revenus du portefeuille commercial &opérations financières	6 721	4 373	13 282	8 224	19 290
Revenus du portefeuille d'investissement	7 434	7 743	14 261	13 712	25 280
2- Charges d'exploitation bancaires	47 721	44 386	92 556	87 952	176 662
Intérêts encourus	46 283	43 167	90 094	86 084	172 092
Commissions encourues	1 438	1 219	2 462	1 868	4 570
Autres charges	0	0	0	0	0
2 Buo duit not beneating	FF 400	40,400	400.004	07.000	474.046
3-Produit net bancaire	55 486	46 498	102 691	87 328	171 016
4- Autres produits d'exploitation	532	363	994	798	1 793
5- Charges opératoires	16 260	18 788	32 334	30 826	65 542
Frais de personnel	13 020	15 871	26 115	25 674	52 631
Charges générales d'exploitation	3 240	2 917	6 219	5 152	12 910
6- Structure du Portefeuille	-	-	623 766	586 123	653 886
Portefeuille- titres commercial	-	-	220 158	147 788	210 047
Portefeuille- titres d'investissement	-	-	403 607	438 335	443 839
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	4 693 114	3 992 547	4 285 124
8- Encours des dépôts	-	-	4 272 365	3 632 837	3 712 487
Dépôts à vue	-	-	1 268 299	1 144 411	1 104 383
Dépôts d'épargne	-	-	650 307	545 904	620 339
Dépôts à terme	-	-	2 252 962	1 872 556	1 913 092
Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	100 798	69 966	74 672
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	564 346	493 182	581 642
10 Comitoury propries			A20 272 /*\	277 670 /*\	440.000
(*) les capitaux propres au 30/06/201		-	428 273 (*)	377 679 (*)	442 260

^(*) les capitaux propres au 30/06/2011 et au 30/06/2012 sont publiés hors résultat de la période (**)Chiffre certifié

6.1.2- Stratégie de développement :

Le secteur des services, le créneau des crédits aux particuliers ainsi que celui des marchés des capitaux sont considérés comme les axes les plus prometteurs pour le Business plan d'AMEN BANK qui s'articule autour :

- d'une part de marché des dépôts stabilisée à 10% et de leur recomposition en faveur des dépôts d'épargne ainsi que ceux des particuliers et des entreprises privées,
- de la hausse du coût des ressources.
- d'une augmentation des capitaux propres et des ressources longues.
- ➢ d'une part de marché des crédits de 10%. Les crédits seront de plus en plus distribués aux secteurs des services et des particuliers.
- d'une augmentation des provisions en vue d'atteindre l'objectif de couverture de 80%.
- d'un taux de distribution de dividendes de 14%.

Déclinée par métier et par fonction, la stratégie d'AMEN BANK se traduit par les actions suivantes :

Les ressources humaines :

L'effectif d'AMEN BANK sera stabilisé autour de 1 080 employés en 2012. En effet des recrutements sont prévus pour accompagner l'extension du réseau opérée en 2011 et celles prévues en 2012. De nouveaux gains de productivité seront atteints grâce à la modernisation du système d'information et à la croissance des activités. L'amélioration du taux d'encadrement, une meilleure formation et une plus grande orientation du personnel vers la vente seront les principaux objectifs recherchés par la politique de ressources humaines.

Le réseau d'agences :

Le réseau d'agences continuera son extension jusqu'à 165 agences en 2015. L'objectif étant d'accompagner les nouvelles zones de développement du pays. Plusieurs zones situées à l'intérieur du pays sont désormais ciblées.

Le programme d'harmonisation, véhiculant une identité visuelle unique sera achevé en 2013.

Enfin, toutes les agences seront équipées d'un DAB.

Le système d'information :

Après achèvement de la reconversion du système agence et la modernisation du système d'informations de la quasi-totalité des métiers, il sera désormais question d'intégrer le tout autour d'une base de données centrale moderne permettant une meilleure gestion des reporting comptables et une meilleure analyse des données.

Une ouverture des divers applicatifs au service du client sera opérée progressivement, permettant une exécution des traitements en un temps optimisé.

La Banque des Financements :

Convaincue par son rôle pionnier de Banque de financement, Amen Bank distingue désormais la banque de l'entreprise de celle des particuliers et entend mettre en œuvre les investissements humains et matériels nécessaires à une offre de services répondant aux besoins des deux segments avec une excellente qualité, tout en modernisant la gestion des risques, en phase avec les nouvelles exigences réglementaires et les standards internationaux.

L'objectif de la banque est de réaliser un taux de croissance des crédits de 10% durant les cinq années à venir tout en améliorant la part des crédits aux particuliers.

Au niveau du Recouvrement :

Tirant les leçons des expériences passées, la Banque s'est dotée d'une Direction Centrale du Recouvrement à même de réagir promptement et vigoureusement en vue de défendre les intérêts de la banque dans les meilleures conditions et de contribuer à minimiser le coût du risque.

Les paiements :

Le regroupement des structures encadrant les moyens de paiements vise à les doter de l'organisation idoine pour améliorer les délais, à fiabiliser les traitements et à intégrer les solutions de la banque à celles des clients.

Le marché des Capitaux :

Toute intervention d'Amen Bank sur les marchés des capitaux se fait désormais d'un point de départ unique : la salle des marchés. Ceci a fortement contribué à augmenter les synergies et a permis d'ores et déjà de réduire le coût de ressources et d'investir dans les Bons de Trésor Assimilés.

6.2 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.2.1- Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2012 – 2016 par rapport aux informations prévisionnelles 2011 - 2015

6.2.1.1 Analyse des écarts

La confrontation des réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux prévisions établies en 2011 et publiées au niveau du document de référence « Amen Bank 2011 » a fait ressortir des écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

(En mD

	Prévisions 2011	Réalisation 2011	Ecarts	Taux de réalisation	Commentaires			
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 777 532	3 712 487	-65 045	98,28%	L'assèchement de la liquidité sur le marché suite aux événements post révolution a augmenté la concurrence entre les banques en matière de collecte des dépôts.			
Crédits à la clientèle	4 154 974	4 285 124	130 150	103,13%	Une demande importante de crédits de différentes natures a été constatée et des opportunités de crédits aux grandes entreprises privées et publiques ont été saisies.			
Emprunts et ressources spéciales	549 001	581 642	32 641	105,95%	Grâce aux tirages effectués sur les lignes de crédits extérieurs.			
Immobilisations	109 493	107 968	-1 525	98,61%	Des investissements prévus en 2011 ont été décalés.			
Les intérêts et revenus	282 588	259 330	-23 265	91,77%	Sous l'effet de la baisse des taux.			
Commissions reçues	46 151	43 778	-2 373	94,86%	Le lancement de certains produits générateurs de commission a été décalé.			
Intérêts encourus	175 389	172 092	-3 297	98,12%	Baisse proportionnelle à celle des dépôts à laquelle s'ajoute l'effet de baisse des taux.			
PNB	188 996	171 016	-17 980	90,49%	Proportionnelle à l'évolution de l'activité, notamment celle des crédits et des dépôts.			
Dot. Provisions sur créances	45 697	28 544	-17 153	62,46%	Un léger essoufflement après plusieurs années d'effort de provisionnement soutenu se traduisant par un taux de couverture confortable.			
Frais de personnel	46 398	52 631	6 233	113,43%	Suite à l'augmentation de certaines primes d'intéressement pour le personnel.			
Charges générales d'exploitation	12 650	12 910	260	102,06%	Les charges d'exploitation ont évolué plus que prévu.			
Résultat Net	67 240	64 510	-2 730	95,94%	Conséquence de l'évolution de l'activité.			

6.2.1.2 Analyse des modifications :

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Amen Bank 2011 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

ACTIF

Créances sur les établissements bancaires et financiers

(en mDT)

Créances sur les étab.ban. &fin.	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	45 191	49 864	10 249	10 550	A:
Nouveau BP	266 578	269 244	271 937	274 656	Ajustement par rapport aux réalisations.
Ecart	221 387	219 380	261 688	264 106	realisations.

Créances sur la clientèle

(en mDT)

Créances clientèle	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	4 648 169	5 199 907	5 817 136	6 507 630	Révision à la baisse du taux
Nouveau BP	4 713 636	5 185 000	5 703 500	6 273 850	de progression des crédits à
Ecart	65 467	-14 907	-113 636	-233 780	

Portefeuille titre commercial

(en mDT)

Portefeuille titres commercial	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	118 000	118 000	118 000	118 000	Airestance at the second array of alicetic and
Nouveau BP	204 000	204 000	204 000	204 000	Ajustement par rapport aux réalisations. Garder la même hypothèse consistant au
Ecart	86 000	86 000	86 000		maintien du portefeuille titres commercial presque au même niveau.

Portefeuille titre d'investissement

(en mDT)

Portefeuille d'investissement	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	458 809	483 224	508 947	536 050	Actualization colon los
Nouveau BP	470 469	498 698	528 619	560 337	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2011.
Ecart	11 660	15 474	19 672	24 287	realisations de l'exercice 2011.

Immobilisations

Valeurs immobilisées	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	118 252	127 712	137 929	148 963	A studiestica colon los
Nouveau BP	113 366	119 035	124 986	131 236	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2011.
Ecart	-4 886	-8 677	-12 943	-17 727	Tealisations de l'exercice 2011.

PASSIF

Dépôts et avoirs de la clientèle

(en mDT)

Dépôts et avoirs de la clientèle	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	4 193 061	4 654 297	5 166 270	5 734 560	Actualisation selon les réalisations
Nouveau BP	4 120 861	4 574 155	5 077 312	5 635 817	de l'exercice 2011, tout en gardant le même taux d'évolution
Ecart	-72 200	-80 142			prévu soit11%.

Emprunts et ressources spéciales

(en mDT)

Emprunts et ressources spéciales	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	531 942	578 141	558 607	539 346	Compte tenu des emprunts obligataires
Nouveau BP	618 171	653 006	683 156	708 630	à émettre pendant la période et le maintien de la même hypothèse
Ecart	86 229				d'évolution pour les ressources spéciales soit 3%.

COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et revenus assimilés

(en mDT)

Intérêts et revenus assimilés	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	315 876	353 106	394 744		Actualisation selon les
Nouveau BP	289 238	317 237	348 026	381 886	réalisations de l'exercice 2011.
Ecart	-26 638	-35 869	-46 718	-59 428	En adéquation avec la baisse de la progression des crédits.

Commissions reçues

(en mDT)

Commissions reçues	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	47 536	48 962	50 431	51 944	Conséquence de la modification de
Nouveau BP	47 280	51 063	55 148	59 559	l'hypothèse sur le taux d'évolution : 8% dans le nouveau BP contre 3% dans
Ecart	-256	2 101	4 717	7 615	l'ancien.

Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

(en mDT)

Gains sur porttitre com.et opé.finan.	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	16 967	17 540	18 140	18 771	Réactualisation des
Nouveau BP	23 894	24 353	25 010	25 699	hypothèses. En adéquation
Ecart	6 927	6 813			avec l'évolution des titres.

Revenus du portefeuille d'investissement

					(011 1112 1)
Revenus du portefeuille d'investissement	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	25 289	26 630	28 042	29 530	Compte tenu des changements au niveau de
Nouveau BP	25 143	24 229	25 683	24 502	la structure. En concordance
Ecart	-146	-2 401	-2 359	-5 028	avec l'évolution de la structure du portefeuille.

Intérêts encourus et charges assimilées

(en mDT)

Intérêts encourus et charges assimilées	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP					Ajustement en fonction
Nouveau BP	196 825	211 262	229 193	248 635	du volume et de
Ecart	6 312	2 251	-210	-2 007	l'évolution des dépôts.

Produits Nets bancaires

(en mDT)

Produits Nets bancaires	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP					Résultat des changements
Nouveau BP	183 841	200 387	219 076	237 020	opérés.
Ecart	-26 378	-31 756	-37 643	-48 504	

Dotations aux provisions sur créances

(en mDT)

Dotations aux provisions	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	49 353	53 301	57 565	62 170	Actualisation selon les réalisations de l'exercice 2011 tout en retenant un taux
Nouveau BP	29 686	30 873	32 108	33 392	d'évolution de 4% contre 8% pour l'ancien
					BP reflétant l'effort de provisionnement de
Ecart	-19 667	-22 428	-25 457	-28 778	la banque.

Frais de personnel

(en mDT)

					(011 1112 1)
Frais de personnel	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	50 573	55 125	60 086	65 494	Réajustement par rapport aux
Nouveau BP	57 368	62 531	68 159	74 293	augmentations salariales opérées en 2011.
Ecart	6 795	7 406	8 073	8 799	-

Charges générales d'exploitation

(en mDT)

Charges générales d'exploitation	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	13 662	14 755	15 935	17 210	Actualisation selon les réalisations de
Nouveau BP	13 943	15 058	16 263	17 564	l'exercice 2011 tout en gardant la même
Ecart	281	303	328	354	hypothèse d'évolution.

Résultats Nets

(en mDT)

Résultats Nets	2012	2013	2014	2015	Commentaires
Ancien BP	77 422	87 479	99 057	113 479	Résultat des différents
Nouveau BP	68 954	76 487	85 289	92 910	changements
Ecart	-8 468	-10 992	-13 768	-20 569	

La banque s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La banque s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.2 Les prévisions 2012- 2016:

Les perspectives de la banque pour la période 2012– 2016 ont été établies sur la base des états financiers au 31/12/2011 et ont été arrêtés par le Directoire lors de sa réunion du 12 Juillet 2012.

6.2.2.1 Les hypothèses de prévisions retenues

Ce plan prévisionnel est construit sur la base du budget et des objectifs arrêtés pour l'année 2012. Pour les années suivantes, les hypothèses sont arrêtées en fonction de la stratégie et des contraintes du marché.

	FORMULATION DES HYPOTHESES	JUSTIFICATIONS
	LES RESSOURCES	
DEPOTS	S & AVOIRS DES ETAB. BANC. & FIN.	
D 1	Augmentation de 5 % l'an	
DEPOTS	S DE LA CLIENTELE	
D 2	Taux d'évolution annuel de 11% sur toute la période.	Sur les 5 dernières années: Le taux d'évolution moyen des dépôts d'Amen Bank est de 16%. Pour l'année 2011, une augmentation de 6% a été réalisée malgré des conditions de marché difficiles. Pour 2012, une progression exceptionnelle de 10,4% a été réalisée au 31 mars 2012 par rapport au 31/12/2011. Ainsi la banque estime que l'hypothèse retenue pour l'évolution des dépôts sur les cinq années à venir soit 11%, est raisonnable.
<u>Les dé</u>	épôts par nature	
D 2.1	La part des dépôts à vue sera de 28%	AMEN BANK mène une politique restrictive en
D 2.2	La part des comptes d'épargne sera de 16,5%.	matière de taux sur les dépôts à terme en évitant la surenchère. Son objectif est de se situer au niveau de la
D 2.3	La part des dépôts à terme sera de 53%.	moyenne du marché
EMPRUI	NTS ET RESSOURCES SPECIALES	
<u>Empru</u>	unts obligataires	
R 1	Emission d'un emprunt obligataire de 50 MDT chaque année.	La banque compte poursuivre sa politique de mobilisation de ressource sur le marché afin de combler son gap de liquidité sur des maturités de moyen et long terme et assurer ainsi une meilleure adéquation des ressources aux emplois.
Resso	ources spéciales	•
R 2	Développer la collecte des Ressources extérieures. Evolution moyenne de 3%.	Plusieurs lignes sont disponibles pour atténuer l'amortissement des lignes en cours. Mais les conditions de taux restent contraignantes.
	FONDS PROPRES	
LE CAPI	ITAL ET LES RESERVES	
Le Ca _l	<u>pital</u>	
FP1	Le Capital sera porté à 122,5 MDT en 2012.	Augmentation de capital prévue en 2012 : 10 MDT par incorporation de réserves et 12,25 MDT en numéraire.
Distrib	oution de dividendes	
FP2	Le taux de distribution des dividendes sera de 14% de la valeur nominale.	Taux estimé raisonnable.
LES EM		
ļ	EE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET	тдт
E 1	Taux d'évolution annuel de 1%.	

E 2	Taux de croissance de 10% par an pour les créances à la clientèle à partir de 2012	Taux d'évolution des crédits au cours des 5 dernières années a été de 20 % l'évolution des
E 2		
LES PRO		affaires et l'élargissement du réseau incitera la banque à maintenir une forte croissance.
	VISIONS & CREANCES CLASSEES	
E 3	Augmentation de la couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés pour dépasser 80% en 2016.	Objectif.
E 4	Le ratio Créances classés/total créances est déjà en dessous de 10% en 2011. ce taux régressera jusqu'à un niveau de 7,1% en 2016.	Objectif.
LE PORT	EFEUILLE TITRES	
Le port	efeuille titres commercial	
T 1	Il est composé essentiellement de placements anciens auxquels s'ajoute un portefeuille de BTA	Amen Bank compte maintenir constant cet encours.
Le portef	euille titres d'investissement	
	Le taux d'évolution des titres d'investissement est égal à 6%.	Compte tenu des investissements exonérés.
LES IMMO	OBILISATIONS NETTES	
	Taux de croissance annuel moyen des valeurs immobilisées nettes: 5%	Ce taux tient compte de l'acquisition des équipements informatiques, des licences d'exploitation, de l'ouverture des nouvelles agences et surtout de la cession des immobilisations non nécessaires à l'exploitation. Pour 2012, le budget a été arrêté à 12 357 mDT réparti comme suit : - Investissements dans les agences (harmonisation, aménagement et ouverture) pour 7 637 mDT; - Système d'information pour 3 770 mDT; - immobilisations d'exploitation pour 950 mDT.
Le Résea	<u>u</u>	
	Ouverture de 5 à 6 agences par an Aménagement de 5 anciennes agences par an.	 Pour 2012, le budget alloué pour l'harmonisation et l'ouverture de nouvelles agences est de 7 637 mDT L'harmonisation touchera toutes les agences en 2013.
	L'EXPLOITATION	
LES PRO	DUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	
	<u>érêts et revenus assimilés</u>	
P1	Le rendement moyen des crédits à la clientèle et sur les établissements financiers sera maintenu à un niveau moyen de 6,20%	Cette variation est indexée sur le rendement actuel des crédits.
	nmissions reçues	
P Z	Augmentation annuelle moyenne sur la période de 8 % sur la période étudiée	La promotion de nouveaux produits et métiers sera génératrice de nouvelles commissions
	ur portefeuille Titres et des opérations fina	ancières
P 3	Augmentation des gains sur opérations de change de 5 %, les revenus des titres de placement resteront constants sur la période étudiée en raison de l'évolution constante de l'encours.	

	FORMULATION DES HYPOTHESES	JUSTIFICATIONS
Reven	us du portefeuille d'investissement	
P 4	Les titres d'investissement auront un rendement de 5,5% en 2012, 5% en 2013 et 2014, et 4,5% par la suite.	Compte tenu du changement de la structure du portefeuille.
LES CH	ARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	
<u>Intérê</u>	ts encourus et charges assimilées	•
C 1	Le coût des ressources restera stable au niveau de 3,8%.	
Comm	nissions encourues	
C 2	Evolution des commissions encourues de 7% l'an.	
Les ch	narges d'exploitation	
	Masse salariale	
C 3	Augmentation de la masse salariale de 9%.	
	<u>Frais généraux</u>	
C 4	Augmentation de 8 % par an.	
<u>Dotati</u>	ons aux provisions sur créancess	
C 5	Evolution de la dotation aux provisions sur créances 4% par an.	Amen Bank compte poursuivre sa stratégie de couverture des créances classées pour atteindre un taux de 82% en 2016.
<u>Dotati</u>	ons aux amortissements	
C 6	Augmentation à un taux de 5,90%.	
RESULT	AT NET ET IMPOT	
RN	L'impôt sur les bénéfices a été estimé à 13,80 % du résultat d'exploitation ;	Compte tenu des avantages fiscaux.

6.2.1.3 Les Ressources de la Banque :

a- Les dépôts :

Les dépôts de la clientèle augmenteront de 11% sur la période 2012 – 2016 :

(en mDT)

Dépôts et avoirs de la clientèle	Réalis	ations		Tx moy 2012- 2016				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
A vue	921 956	1 104 383	1 166 204	1 294 486	1 436 879	1 594 936	1 770 379	9,90%
Epargne	527 655	620 339	679 942	754 736	837 757	929 910	1 032 200	10,72%
A terme	1 986 840	1 913 093	2 192 298	2 433 451	2 701 130	2 998 254	3 328 062	11,71%
Autres sommes dues	61 264	74 672	82 417	91 483	101 546	112 716	125 115	10,87%
Total	3 497 715	3 712 487	4 120 861	4 574 155	5 077 312	5 635 817	6 255 756	11,00%

Ainsi, les dépôts à vue représentent une part de 28,3% et l'épargne une part de 16,5% du total des dépôts collectés. Tandis que la part la plus importante est celle des dépôts à terme qui représentent 53,20% des dépôts.

b- Les Emprunts et Ressources Spéciales :

Une enveloppe d'emprunts obligataires de 50 millions de dinars sera émise chaque année jusqu'à 2016.

Les ressources spéciales augmenteront de 3 % l'an.

En tenant compte de ces émissions et des amortissements, le poste « Emprunts & ressources Spéciales » évoluera ainsi :

(en mDT)

Emprunts et ressources	Réalis	Réalisations		Prévisions					
spéciales	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012- 2016	
Emprunts obligataires	210 660	241 698	268 029	292 359	311 690	326 020	335 351	6,77%	
Ressources Spéciales	278 651	339 944	350 142	360 647	371 466	382 610	394 088	3,00%	
Total	489 311	581 642	618 171	653 006	683 156	708 630	729 439	4,63%	

c- Les capitaux propres :

Les capitaux propres évolueront sous l'effet :

- d'une augmentation du capital social de 22,5 millions de dinars en 2012 dont 10 millions de DT sera par incorporation de réserves et le reste en numéraire avec une prime d'émission totale de 77,5 millions de dinars;
- des réserves découlant des résultats non distribués;
- du taux de rémunération de 14% du nominal sur la période.

	Réalisations Prévisions							Tx moy 2012-
CAPITAUX PROPRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012-
Capital	100 000	100 000	122 500	122 500	122 500	122 500	122 500	4,14%
Réserves	172 123	219 476	259 986	314 940	374 277	442 416	518 176	18,75%
Prime d'émission	57 850	57 850	135 350	135 350	135 350	135 350	135 350	18,53%
Autres capitaux propres	423	423	423	423	423	423	423	
Résultat reporté	1	1	1	1	1	1	1	
Résultat de l'exercice	61 403	64 510	68 954	76 487	85 289	92 910	103 877	10,00%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	391 800	442 260	587 214	649 701	717 840	793 600	880 327	14,76%

6.2.1.4 Les Emplois de la Banque :

a. Les crédits à la clientèle :

Après cinq années où la banque a réalisé des taux d'évolution des crédits nets à la clientèle de 16% en moyenne, elle compte réduire cette progression à un niveau de 10%.

(en mDT)

Créances sur la	Réalisations Prévisions							Tx mov
clientèle	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012-2016
Créances clientèle	3 714 109	4 285 124	4 713 636	5 185 000	5 703 500	6 273 850	6 901 235	10.00%

L'évolution des engagements de la Banque au cours de la période 2012-2016 sera comme suit :

- Le total des engagements augmentera un taux annuel moyen de 10 %, alors que les créances classées augmenteront de 5% ;
- les agios réservés augmenteront de 5 %,
- et les provisions en couverture du risque de crédit seront constituées à hauteur de 90% de la dotation annuelle et ce pour mieux couvrir les autres risques conformément aux exigences de Bale II. Une partie de ces provisions aura un caractère général pour couvrir les créances saines à concurrence de 0,5% de celles-ci.

(en mDT) Tx moy Réalisé Prévisionnel 2011-2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2016 4 321 005 5 100 443 5 635 604 6 225 538 7 592 438 8 382 212 6 875 783 a) Engagements classe 0 et 1 10,46% 498 559 502 343 527 460 553 833 581 525 610 601 641 131 b) Engagements classées 5,00% 4 819 564 5 602 786 6 163 065 6 779 371 7 457 308 8 203 039 9 023 343 10,00% c) Total engagements 350 979 245 702 267 579 294 296 322 082 381 033 412 288 d) Provisions 9,24% 21 066 28 178 31 128 34 379 37 962 41 911 e) Prov à caractère général 15,86% 245 702 246 513 266 118 290 954 316 600 343 070 370 377 f) Prov / Engagements Classées 8,61% 140 717 108 620 121 557 127 635 134 017 147 753 155 141 g) Agios réservés 5,00% h) Total prov & agios sur Engagt. 354 322 368 070 393 753 525 518 424 971 457 318 490 824 Classées (f+g) i) Engagt. classées/total crédits valeur 10,34% 8,97% 8,56% 8.17% 7,80% 7,44% 7,11% brute b /c 0,5% 0.4% 0.5% 0.5% 0.5% 0.5% j) Pro générales / engagements 0&1 k) Ratio de couv. des engagements 71,07% 73,27%* 74,65% 76,73% 78,64% 80,38% 81,97% classées (h /b)

b. Le Portefeuille Titres :

le portefeuille titres commercial restera constant durant la période 2012-2016 alors que le portefeuille d'investissement augmentera de 6% par an.

	Réalis	ations		Prévisions					
PORTEFEUILLE TITRES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012- 2016	
Por. commercial	144 292	210 047	204 000	204 000	204 000	204 000	204 000	-	
Port. d'investissement	433 464	443 839	470 469	498 698	528 619	560 337	593 957	6,00%	
Total	577 756	653 886	674 469	702 698	732 619	764 337	797 957	4,06%	

^{*} Le taux de couverture affiché au niveau du rapport des commissaires aux comptes destiné à la BCT relatif à l'exercice 2011 est 72,93%. Cette différence découle du fait que la banque a utilisé pour le calcul du taux de couverture les agios réservés sur des créances classées 0 et 1.

c. Les Immobilisations Nettes :

Compte tenu des investissements prévus, des cessions des immobilisations acquises dans le cadre des liquidations d'affaires contentieuses et des ventes d'immobilisations initiées par la banque, les immobilisations nettes augmenteront de 5% par an.

(en mDT)

	Réalis	ations	Prévisions					Tx moy
Immobilisations nettes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012- 2016
Valeurs immobilisées	101 382	107 968	113 366	119 035	124 986	131 236	137 798	5,00%

Le budget prévisionnel d'investissement pour 2012 est établi à 12 357 mDT. Les investissements prévus concernent essentiellement :

- L'harmonisation des agences existantes, l'aménagement et l'ouverture de nouvelles agences : le coût estimatif de ces opérations est de 7 637 mDT ;
- Le développement du système d'information (équipement et logiciels informatiques) : le coût estimatif est de 3 770 mDT ;
- L'acquisition d'immobilisations d'exploitation (Caisses temporisées, Mobilier et matériel de bureau, matériel de transport, etc.) : le budget prévisionnel est établi à 950 mDT.

6.2.1.5 Les résultats d'exploitation

a. Les Intérêts et Revenus Assimilés :

Les créances sur les établissements financiers et sur la clientèle auront un rendement de 6,20% pendant la période allant de 2012 à 2016.

Le taux annuel moyen de progression sur la période sera de 10,08 %.

(en mDT)

	Réalis	ations		Prévisions				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012- 2016
Intérêts et revenus assimilés	245 421	259 330	289 238	317 237	348 026	381 886	419 121	10,08%

b. Les commissions :

Grâce à la diversification des offres de produits et à l'émergence de nouveaux produits découlant essentiellement de l'exploitation des nouvelles technologies, les commissions perçues réaliseront une progression de 8% par an.

(en mDT) Tx moy Réalisation **Prévisions** 2012-Commissions 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2016 Commissions reçues 44 807 43 778 47 280 51 063 55 148 59 559 64 324 8,00%

c. Gains sur Portefeuille Commercial & Opérations Financières :

Les gains sur les opérations financières sont constitués essentiellement des gains sur les titres de transaction et de placement ainsi que sur les opérations de changes.

Le rendement des titres de transactions sera de 5,5% alors que les opérations de changes augmenteront de 5% l'an..

(en mDT)

	Réalis	ations		F	Prévisions	3		Tx moy
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012- 2016
Gain sur Titres	7 521	7 379	11 386	11 220	11 220	11 220	11 220	8,74%
Gain sur opérations de change	10 284	11 911	12 508	13 133	13 790	14 479	15 203	5,00%
Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières	17 805	19 290	23 894	24 353	25 010	25 699	26 423	6,49%

d. Revenus du Portefeuille Titres d'Investissement :

Les titres d'investissement auront un rendement de 5,5% en 2012, 5% en 2013et 2014, et 4,5 % par la suite.

(en mDT)

	Réalis	ations		F	Tx moy			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012- 2016
Revenus du portefeuille d'investissement	22 807	25 280	25 143	24 229	25 683	24 502	25 972	0,54%

e. Intérêts Encourus et Charges Assimilées :

La banque table sur une stabilité du coût de ses ressources autour de 3,8%. En conséquence les intérêts encourus augmenteront à un taux moyen de 9,41 %.

(en mDT)

	Réalis	ations		F	_	Tx moy		
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012- 2016
Intérêts encourus et charges assimilées	155 854	172 092	196 825	211 262	229 193	248 635	269 856	9,41%

f. Les commissions encourues :

Les commissions encourues évolueront de 7% en moyenne au cours de la période.

(en mDT)

								(4.1.1.1.2.1)
	Réalis	ations		•	Pı	révision		
								Tx moy
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2012-2016
Commissions encourues	4 652	4 570	4 890	5 232	5 598	5 990	6 410	7,00%

g. Les Frais d'Exploitation :

Les frais du personnel augmenteront de 9% par an et les charges générales d'exploitation de 8% par an. Le taux d'évolution des dotations sera de 5,9%.

De ces variations, il découle que les frais d'exploitation évolueront au taux moyen de 8,59% sur la période.

	Réalis	ations			Pr	évisions		
								Tx moy
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-2015
Frais de personnel	40 640	52 631	57 368	62 531	68 159	74 293	80 979	9,00%
Charges générales d'exploitation	11 713	12 910	13 943	15 058	16 263	17 564	18 969	8,00%
Dotations aux amortissements	5 001	5 472	5 795	6 137	6 499	6 882	7 288	5,90%
Total	57 354	71 013	77 105	83 726	90 920	98 739	107 237	8,59%

h. Les Dotations aux Provisions sur créances :

Les dotations aux provisions augmenteront à un taux moyen de 4% l'an.

	Réalis	ations			,			
								Tx moy
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-2015
Dotations aux provisions	42 312	28 544	29 686	30 873	32 108	33 392	34 728	4,00%

6.3LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS:

Bilans prévisionnels :

(En mDT)

	Réalisé			Prévu		
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<u>ACTIF</u>	-	-	-	•	-	
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC,CCP ET TG T	150 593	152 099	153 620	155 156	156 708	158 275
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	263 939	266 578	269 244	271 937	274 656	277 403
AC3- Créances sur clientèle	4 285 124	4 713 636	5 185 000	5 703 500	6 273 850	6 901 235
AC4- Portefeuille-titres commercial	210 047	204 000	204 000	204 000	204 000	204 000
AC5- Portefeuille d'investissement	443 839	470 469	498 698	528 619	560 337	593 957
AC6- Valeurs immobilisées	107 968	113 366	119 035	124 986	131 236	137 798
AC7- Autres actifs	54 679	57 413	60 284	63 298	66 463	69 786
TOTAL ACTIF	5 516 189	5 977 562	6 489 880	7 051 496	7 667 249	8 342 452
<u>PASSIF</u>						
PA1- Banque centrale et CCP	576 461	437 811	388 836	337 798	282 041	217 412
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	151 009	158 559	166 487	174 812	183 552	192 730
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3 712 487	4 120 861	4 574 155	5 077 312	5 635 817	6 255 756
PA4- Emprunts et ressources spéciales	581 642	618 171	653 006	683 156	708 630	729 439
PA5- Autres passifs	52 330	54 947	57 694	60 579	63 607	66 788
TOTAL PASSIF	5 073 929	5 390 348	5 840 179	6 333 656	6 873 648	7 462 125
CAPITAUX PROPRES						
CP1- Capital	100 000	122 500	122 500	122 500	122 500	122 500
CP2- Réserves	219 476	259 986	314 940	374 277	442 416	518 176
CP21-Prime d'émission	57 850	135 350	135 350	135 350	135 350	135 350
CP3- Autres capitaux propres	423	423	423	423	423	423
CP3- Résultat reporté	1	1	1	1	1	1
CP6- Résultat de l'exercice	64 510	68 954	76 487	85 289	92 910	103 877
TOTAL CAPITAUX PROPRES	442 260	587 214	649 701	717 840	793 600	880 327
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 516 189	5 977 562	6 489 880	7 051 496	7 667 249	8 342 452

Etat des Résultats prévisionnels :

(En mDT)

	Réalisé	Prévu				
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	347 678	385 555	416 882	453 867	491 646	535 840
PR1 Intérêts et revenus assimilés	259 330	289 238	317 237	348 026	381 886	419 121
PR2 Commissions reçues	43 778	47 280	51 063	55 148	59 559	64 324
PR3 Gains sur portefeuille-titre commercial et opèrations financières	19 290	23 894	24 353	25 010	25 699	26 423
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	25 280	25 143	24 229	25 683	24 502	25 972
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	176 662	201 715	216 494	234 791	254 626	276 266
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	172 092	196 825	211 262	229 193	248 635	269 856
CH2 Commissions encourues	4 570	4 890	5 232	5 598	5 990	6 410
PRODUIT NET BANCAIRE	171 016	183 841	200 387	219 076	237 020	259 574
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances,hors bilan et passif	28 544	29 686	30 873	32 108	33 392	34 728
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	238	200	200	200	200	200
PR7 Autres produits d'exploitation	1 793	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
CH6 Frais de personnel	52 631	57 368	62 531	68 159	74 293	80 979
CH7 Charges générales d'exploitation	12 910	13 943	15 058	16 263	17 564	18 969
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions	5 472	5 795	6 137	6 499	6 882	7 288
RESULTAT D'EXPLOITATION	73 490	79 250	87 988	98 247	107 088	119 809
PR8 /CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	256	641	641	600	600	601
CH11 Impôt sur les bénéfices	9 236	10 936	12 142	13 558	14 778	16 534
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	64 510	68 954	76 487	85 289	92 910	103 877
NEGOLIAI DEG ACTIVITES CINDINAIRES	04 510	00 334	10401	03 209	32 310	103 077
RESULTAT NET DE LA PERIODE	64 510	68 954	76 487	85 289	92 910	103 877

Etat de flux prévisionnels :

(En mDT)

	Réalisé	Prévu				
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION						
Produits d'exploitation bancaire encaissés	308 587	360 412	392 652	428 184	467 144	509 868
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-158 544	-201 715	-216 494	-234 791	-254 626	-276 266
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres étab.bancaires et						
financiers	-8 157	-42	-43	-45	-47	-49
Prêts et avances/Remboursements prêts et avances						
accordés à la clientèle	-591 391	-398 827	-440 490	-486 392	-536 958	-592 657
Dépôts /Retraits de dépôts de la clientèle	197 135	408 374	453 295	503 157	558 504	619 940
Titres de placement	-56 136	6 047	0	0	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-56 874	-57 368	-62 531	-68 159	-74 293	-80 979
Autres flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-76 296	-11 419	-12 541	-13 792	-15 100	-16 511
Impôts sur les sociétés	-5 728	-10 936	-12 142	-13 558	-14 778	-16 534
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DE						
L'EXPLOITATION	-447 404	94 526	101 705	114 604	129 847	146 813
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT						
Intérêts & dividendes encaissés sur port.invest.	27 872	25 143	24 229	25 683	24 502	25 972
Acquisitions/Cessions et revenus portefeuille						
d'investissement	-13 386	-26 830	-28 428	-30 122	-31 917	-33 820
Acquisitions/Cessions sur immobilisation	-12 059	-11 193	-11 805	-12 451	-13 132	-13 850
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES						
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	2 427	-12 880	-16 004	-16 889	-20 547	-21 699
ACTIVITE DE FINANCEMENT						
Emission d'action		90 000				
Emission d'emprunts	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Remboursement d'emprunt	-19 253	-23 669	-25 669	-30 669	-35 669	-40 669
Augm / diminution des ressources spéciales	61 202	36 529	34 835	30 150	25 475	20 809
Dividendes versés	-14 050	-14 000	-14 000	-17 150	-17 150	-17 150
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT	77 899	138 860	45 165	32 331	22 655	12 989
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités						
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au		_	_	_	_	
cours de l'exercice	-367 078	220 506	130 867	130 045	131 955	138 104
Liquidités et équivalent de liquidité en début d'exercice	-69 529	-436 607	-216 101	-85 234	44 810	176 766
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN D'EXCERCICE	-436 607	-216 101	-85 234	44 810	176 766	314 869

6.4 INDICATEURS ET RATIOS:

6.4.1 Principaux indicateurs

Indicateurs d'activité :

(En mDT)

Activité	Réalisé	Prévisionnel						
Activite	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
Total du Bilan	5 516 189	5 977 562	6 489 880	7 051 496	7 667 249	8 342 452		
Crédits à la clientèle	4 285 124	4 713 636	5 185 000	5 703 500	6 273 850	6 901 235		
Dépôts de la Clientèle	3 712 487	4 120 861	4 574 155	5 077 312	5 635 817	6 255 756		
Portefeuille Titres	653 886	674 469	702 698	732 619	764 337	797 957		
Capitaux Propres	442 260	587 214	649 701	717 840	793 600	880 327		
dont :								
- capital social	100 000	122 500	122 500	122 500	122 500	122 500		
- Réserves	277 750	395 760	450 714	510 051	578 190	653 950		
Fonds Propres avant résultat de l'exercice	377 750	518 260	573 214	632 551	700 690	776 450		

Indicateurs d'Exploitation :

<u>Activité</u>	Réalisé	Prévisionnel					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Chiffres d'affaires	347 678	385 555	416 882	453 867	491 646	535 840	
Marge d'intérêt	87 238	92 413	105 975	118 834	133 250	149 265	
Commissions Nettes	39 208	42 390	45 830	49 549	53 569	57 915	
Revenus du Portefeuille Titres et opération fin.	44 570	49 037	48 582	50 693	50 201	52 395	
Produit Net Bancaire	171 016	183 841	200 387	219 076	237 020	259 574	
Charges opératoires	71 013	77 105	83 726	90 920	98 739	107 237	
Résultat d'Exploitation	73 490	79 250	87 988	98 247	107 088	119 809	
Résultat Net	64 510	68 954	76 487	85 289	92 910	103 877	

6.4.2 Principaux ratios

Ratios de Structure :

	Réalisé	Réalisé Prévisionnel				
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds Propres hors résultat / Total Bilan	6,85%	8,67%	8,83%	8,97%	9,14%	9,31%
Fonds propres hors résultat / Crédits	8,82%	10,99%	11,06%	11,09%	11,17%	11,25%
Dépôts / Total Bilan	67,30%	68,94%	70,48%	72,00%	73,51%	74,99%
Crédits / Total Bilan	77,68%	78,86%	79,89%	80,88%	81,83%	82,72%
Crédits / Dépôts	115,42%	114,38%	113,35%	112,33%	111,32%	110,32%

Ratios de Rentabilité :

	Réalisé	Prévisionnel					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Rentabilité des Fonds Propres "R O E"	17,08%	13,30%	13,34%	13,48%	13,26%	13,38%	
Rentabilité des Actifs "R O A"	1,17%	1,15%	1,18%	1,21%	1,21%	1,25%	
Rentabilité des Fonds propres avant impôts	19,52%	15,42%	15,46%	15,63%	15,37%	15,51%	
Marge d'Intérêts / P N B	51,01%	50,27%	52,88%	54,24%	56,22%	57,50%	
Commissions Nettes / P N B	22,93%	23,06%	22,87%	22,62%	22,60%	22,31%	
Revenus Portefeuille Titres / P N B	26,07%	26,67%	24,24%	23,14%	21,18%	20,18%	
Rendement des crédits	6,25%	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%	6,20%	
Coût des Ressources	3,69%	3,80%	3,80%	3,80%	3,80%	3,80%	
Marge nette	2,56%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%	

Ratios de productivité :

	Réalisé	Prévisionnel					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Coefficient d'Exploitation	41,52%	41,94%	41,78%	41,50%	41,66%	41,31%	
Commissions Nettes / Masse Salariale	74,50%	73,89%	73,29%	72,70%	72,11%	71,52%	
Masse Salariale / P N B	30,78%	31,21%	31,20%	31,11%	31,34%	31,20%	

Ratios de Risque

	Réalisé		Prévisionnel				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
a) Engagements classe 0 et 1	4 321 005	5 100 443	5 635 604	6 225 538	6 875 783	7 592 438	8 382 212
b) Engagements classées	498 559	502 343	527 460	553 833	581 525	610 601	641 131
c) Total engagements	4 819 564	5 602 786	6 163 065	6 779 371	7 457 308	8 203 039	9 023 343
d) Provisions	245 702	267 579	294 296	322 082	350 979	381 033	412 288
e) Prov à caractère général		21 066	28 178	31 128	34 379	37 962	41 911
f) Prov / Engagements Classées	245 702	246 513	266 118	290 954	316 600	343 070	370 377
g) Agios réservés	108 620	121 557	127 635	134 017	140 717	147 753	155 141
h) Total prov & agios / Engagt. Classées (f+g)	354 322	368 070	393 753	424 971	457 318	490 824	525 518
i) Engagt. classées/total crédits valeur brute (b/c)							
	10,34%	8,97%	8,56%	8,17%	7,80%	7,44%	7,11%
j) Pro générales / engagements 0&1(e / a)		0,4%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
k) Ratio de couv. des engagements classées (h/b)	71,07%	73,27%	74,65%	76,73%	78,64%	80,38%	81,97%

■ Ernst&Young



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord 1003 Tunis - Tunisie

Tél: 70 749 111 Fax: 70 749 045

Immeuble International City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord -1082 Tunis.

Tél: 70 728 450 – Fax: 70 728 405 E-mail: administration@finor.com.tn

AMEN BANK

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2012 A 2016

En notre qualité de Commissaires aux comptes d'AMEN BANK et conformément aux dispositions légales régissant les opérations d'émission d'emprunts obligataires, nous avons examiné les données financières prévisionnelles élaborées par AMEN BANK et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

(en KDT)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016
Produit Net Bancaire	183 841	200 387	219 076	237 020	259 574
Résultat d'exploitation	79 250	87 988	98 247	107 088	119 809
Résultat net	68 954	76 487	85 289	92 910	103 877
Total Bilan	5 977 562	6 489 880	7 051 496	7 667 249	8 342 452

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par le Directoire de la banque.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie. Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 18 Juillet 2012

AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI FINOR Fayçal DERBEL

May OBER BE